

ZONE DE POLICE SUD-LUXEMBOURG

5298

Commissariat Central : Rue Fernand André, 5 - 6791 ATHUS

Tél : 063/210.400

Fax : 063/210.414

Plan Zonal de Sécurité

2020-2025

Circulaire interministérielle PLP 58 relative à la procédure de dépôt des Plans Zonaux de Sécurité 2020-2025 et de leur approbation par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice



**ZONE DE POLICE
SUD-LUXEMBOURG**

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
Avant-Propos	2
Avis au lecteur	7
CHAPITRE Ier : MISSION-VISION-VALEURS	8
1.1. Introduction	9
1.2. Missions-Vision-Valeurs.....	10
CHAPITRE II : SCANNING & ANALYSE	12
2.1. Introduction	13
2.2. Description sociodémographique & socioéconomique et de la zone.....	14
A. Présentation des communes	14
B. Evolution de la population	15
C. Population non-belge.....	15
D. Ménages.....	15
E. Chômage.....	16
F. Enseignement.....	16
G. Voiries.....	16
H. Voies ferrées	17
I. Industries & Commerces	17
2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie.....	18
A. Approche de l'Insécurité Objective.....	19
B. Approche de l'Insécurité Subjective	26
2.4. Attentes des autorités et autres parties prenantes	30
A. Attentes des Autorités	30
B. Attentes des Partenaires	31
C. Attentes des Citoyens	32
D. Attentes des Collaborateurs de la Zone de Police	33
E. Attentes des Organismes d'événements	33
CHAPITRE III : POLITIQUE & GESTION DU CORPS DE POLICE	34
3.1. Composition	35
A. Capacité en personnel	35
B. Organigramme.....	39
3.2. Fonctionnement interne	40
A. Normes minimales de fonctionnement.....	40
B. Autres services opérationnels.....	47
C. Missions & Tâches à caractère fédéral.....	49
3.3. Contribution au Plan National de Sécurité 2016-2019 entre 2014 et 2019.....	52
3.4. Mise en œuvre du Fonctionnement interne	53
A. Management des collaborateurs	53
B. Management des moyens	55
C. Management des processus	57
3.5. Coopération	58
A. Coopération interzonale, supralocale, internationale	58
B. Autres types de coopération-protocoles	59
3.6. Synthèse de l'affectation de la capacité.....	61
A. Etude de capacité du service Intervention.....	61
B. Capacité en travail de Quartier	61
C. Capacité prise par l'Accueil	62
D. Tableau de synthèse de la capacité totale effective de la zone	63
E. Tableau de synthèse de la capacité totale réellement engagée	65
CHAPITRE IV : PRIORITES DE L'ACTION POLICIERE 2020-2025	67
4.1. Priorités stratégiques 2020-2025.....	68
A. Mise en commun des attentes des autorités et autres parties prenantes	68
B. Phénomènes retenus	71
C. Phénomènes non-retenus.....	75

4.2. Plans d'Action	76
A. Maitriser la consommation & la vente de drogues	76
B. Maitriser les vols dans les habitations	87
C. Renforcer la Police de Proximité (INTERNE)	97
4.3. Attentions particulières & Actions ponctuelles	102
A. Attentions particulières	102
B. Attentions particulières & Actions ponctuelles	103
C. Actions ponctuelles	103
D. En INTERNE : Développer la Communication Interne & Externe de la zone de police	104
E. Autres priorités et actions majeures dans lesquelles s'inscrit la zone de police	108
CHAPITRE V : APPROBATION DU PLAN	109
LISTE DE DISTRIBUTION	118
ANNEXES	113
Annexe n°1 : « Analyse de la situation locale et des attentes des partenaires en vue de déterminer les priorités et objectifs stratégiques de l'activité policière pour la période 2020 à 2025 »	114

AVANT-PROPOS

Avant-propos du Chef de corps

Après dix-sept années de fonctionnement en police intégrée, nous pouvons affirmer que les principes fondateurs restent inchangés. Le leitmotiv est et restera « *le rapprochement de la police et du citoyen* » et donc le développement d'une police de proximité.

Dans ce sens, la police locale doit se rapprocher du modèle « *Community Policing* » anglo-saxon sous forme d'une police de proximité axée sur et orientée vers la communauté. Ce concept repose sur cinq piliers essentiels : *l'orientation externe, le partenariat, le travail visant la résolution de problèmes, le devoir de rendre compte et l'habilitation (implication capable, « l'empowerment »)*

C'est en parfaite adéquation et en totale adhésion à ces principes que la zone de police Sud-Luxembourg donnera à la communauté la possibilité de fonctionner dans la tranquillité et la sécurité. Ainsi, elle procurera au citoyen la qualité de vie qu'il est en droit d'exiger des pouvoirs publics en offrant un service policier équivalent pour tous.

« *Assurer la sécurité et la qualité de vie au sein de la société constitue une des tâches majeures non seulement de l'Autorité, mais aussi de chaque individu et organisation impliqués dans cette "sécurité sociétale"* ». La police s'engage, pour sa part, à contribuer ainsi à l'approche collective et intégrée de la sécurité à travers son orientation vers la communauté, sa fonction guidée par l'information et sa recherche d'une performance optimale.

La garantie d'une sécurité intégrale est surtout le résultat de toute une chaîne de sécurité dont les divers maillons, à savoir la prévention, la répression et le suivi sont solidaires. Ceci suppose une collaboration entre tous les acteurs concernés.

Sur base de la concertation, du partenariat et du maintien de ses responsabilités propres, chaque partenaire impliqué contribue à une approche cohérente de l'insécurité.

Il appert qu'à l'heure actuelle, le citoyen se sent toujours plus « *en insécurité* » :

- En raison d'une atteinte à ses libertés individuelles ;
- En raison d'une atteinte à sa personne ou à celle de ses proches ;
- En raison d'une atteinte à sa propriété, à son patrimoine, souvent ressenti comme un viol de sa vie privée ;
- En raison d'une atteinte issue de l'espace public dans lequel il évolue ;
- En raison de conduites automobiles agressives ;
- En raison de conflits de voisinage ;
- etc....

Dans le même temps, les objectifs à atteindre restent identiques. Il semble primordial de s'attaquer à tous les faits qui peuvent être qualifiés de petite délinquance et d'incivisme au sens large du terme si nous souhaitons améliorer le cadre de vie de la population et garantir tranquillité et sérénité aux citoyens.

En définitive, il est impératif de ramener dans nos villes et nos villages, des quartiers et des rues « **où il fait bon vivre** ».

Quelle approche opérationnelle du service faut-il adopter pour tendre à la diminution du sentiment d'insécurité ressenti ?

Les éléments clés restent la visibilité, la disponibilité et le contact du citoyen. Pour répondre à ces besoins de sécurité, il convient de rendre le service de police locale plus visible et plus accessible.

Nos services doivent développer une attitude orientée vers le client et la qualité : « *Comment souhaiterais-je être traité moi-même dans ce cas ?* ». Les problèmes relatifs à la qualité de la vie sont jugés plus importants. Pour y parvenir, la police travaillera en collaboration avec le public et en partenariat avec les institutions.

Les caractéristiques de la zone n'ayant pas changé de manière fondamentale durant les années précédentes, la structure se doit de correspondre à la demande et de répondre à l'attente du citoyen, afin d'offrir un service de qualité à tous.

C'est en respectant ces engagements que la zone de police Sud-Luxembourg continuera de s'inscrire dans la philosophie de la réforme.

Les inspecteurs de quartier seront disponibles sur le terrain essentiellement lorsque leur population de référence sera effectivement présente. Le service d'accueil tendra à être disponible un maximum de temps dans les différents postes locaux. Eu égard à l'importance du nombre d'interventions à prendre en charge dans notre zone transfrontalière, les services d'intervention seront doublés ou appuyés durant les heures les plus « chaudes ». La prise en charge du citoyen se fera ainsi un maximum de fois en temps réel.

“Tenant compte des attentes et exigences légitimes des parties prenantes et à la lumière d'une analyse approfondie, le plan présente les objectifs stratégiques pour les 6 prochaines années mais ne détaille pas la manière dont les choses vont se faire, ce point faisant l'objet des plans d'action annuels. Comme stipulé dans la circulaire CP2, ce PZS est un ‘plan de politique’ de la police au niveau stratégique. Ce plan quadriennal témoigne également de l'engagement du corps de police pour les prochaines années et concrétise ses défis ambitieux mais néanmoins réalistes et réalisables.”

“ Le PZS et les objectifs fixés tendent vers un service de qualité pour toutes les parties prenantes en visant l'excellence dans la fonction de police. Ce qui implique l'application du principe d'amélioration et d'innovation de l'organisation sous tous les aspects.”

Dans le concept de fonction de sécurité intégrale, la police développe, en luttant contre les infractions, des activités tant dans le maillon préventif des chaînes de sécurité que dans leur maillon répressif, ainsi que dans le cadre du traitement des victimes.

Quant aux quatre communes composant la zone de police, la politique de sécurité générale se concentrera autour de divers problématiques spécifiquement identifiées par le présent Plan Zonal de Sécurité.

A. Certaines problématiques identifiées feront l'objet de **Plans d'action**, à savoir :

<u>Maitriser les cambriolages dans les habitations</u>	<u>Maitriser la consommation et la vente de drogues</u>
<p>Cette priorité fut retenue par Monsieur le Procureur du Roi.</p> <p>L'objectif est la maitrise des vols dans habitations en mettant l'accent sur la criminalité itinérante et en promouvant la Prévention des vols.</p>	<p>Cette priorité fut retenue par Monsieur le Procureur du Roi et les quatre Bourgmestres de la zone.</p> <p>L'objectif est la maitrise du trafic et de la consommation de drogues et des nuisances qui en découlent.</p>

B. Certaines problématiques identifiées feront l'objet d'**Attentions particulières dans le travail de routine**, à savoir :

<u>Renforcer la lutte contre la Traite des Êtres Humains</u>	<u>Renforcer la lutte contre les Atteintes aux personnes</u>	<u>Renforcer la lutte contre le terrorisme</u>
<p>Cette priorité fut retenue par les quatre Bourgmestres et Monsieur le Gouverneur. L'objectif est de renforcer la lutte contre la Traite des Êtres Humains, via notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de déstabilisation des organisations criminelles qui se livrent à la TEH en les privant de leurs avantages patrimoniaux ; - Une recherche efficace des réseaux de trafic d'êtres humains ; - Un renforcement de la lutte contre les marchands de sommeil ; - Une bonne gestion de la transmigration. 	<p>Cette priorité fut retenue par Monsieur le Procureur du Roi. L'objectif est de renforcer la lutte contre les atteintes aux personnes, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Violences intrafamiliales et les violences contre les femmes (COL 4/2006) ; - La criminalité violente ; - Les atteintes à l'intégrité de la personne ; - Les discriminations ; - Les atteintes à l'intégrité physique des personnes (violences sexuelles, attentat à la pudeur, coups et blessures, etc.). <p>Dans ce sens, une attention particulière sera portée sur les groupes-cibles les plus vulnérables de notre société.</p>	<p>Cette priorité fut retenue par la Région Wallonne.</p> <p>Une attention particulière sera portée sur la mise en œuvre du « Plan de lutte contre le radicalisme violent », adopté par la Région Wallonne.</p>

C. Certaines problématiques identifiées feront l'objet d'Attentions particulières dans le travail de routine & d'Actions ponctuelles, à savoir :

<u>Lutter contre l'insécurité Routière</u>	<u>Préserver l'Ordre Public</u>	<u>Lutter contre la criminalité Environnementale et les Incivilités</u>
<p>Cette priorité fut retenue par Monsieur le Procureur du Roi, les quatre Bourgmestres, la Région Wallonne, Monsieur le Gouverneur et les Citoyens.</p> <p>L'objectif est de renforcer la lutte contre l'insécurité routière de manière générale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les excès de vitesse ; - La conduite sous influence (alcool et drogues) ; - Les stationnements gênants ; - La circulation illégale des poids lourd sur le territoire zonal ; - Les infractions au Décret wallon du 04/04/2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière. <p>L'Education Routière sera dès lors promue.</p>	<p>Cette priorité fut retenue par Monsieur le Gouverneur.</p> <p>L'objectif est la préservation de l'Ordre Public, via notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la lutte contre les violences au sein de l'espace public ; - Le renforcement de la lutte contre la délinquance juvénile (PLP 41) ; - Une gestion négociée de l'espace public ; - Une gestion des événements. 	<p>Cette priorité fut retenue par les quatre Bourgmestres, la Région Wallonne et les Citoyens.</p> <p>Vu le Décret Wallon relatif à la délinquance environnementale adopté le 03/05/2019, l'objectif est de renforcer la lutte contre la Délinquance Environnementale et les Incivilités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les atteintes illégales à l'Environnement et au cadre de vie ; - Les incivilités ; - Les dépôts clandestins ; - Les atteintes à la conservation de la nature ; - Les infractions urbanistiques ; - Les atteintes au Bien-Être animal.

D. Certaines problématiques identifiées feront l'objet d'Actions ponctuelles, à savoir :

<u>Renforcer la Coopération Internationale</u>	<u>Renforcer la collaboration interzonale, via une approche transversale</u>
<p>Cette priorité fut retenue par Monsieur le Gouverneur.</p>	<p>Cette priorité fut retenue par Monsieur le Gouverneur.</p>

E. [EN INTERNE]. Une problématique identifiée fera l'objet d'un Plan d'Action spécifique, auquel s'ajouteront des Attentions particulières dans le travail de routine & des Actions ponctuelles, à savoir :

<u>Renforcer la Police de Proximité</u>
<p>Cette priorité fut retenue par les quatre Bourgmestres.</p> <p>L'objectif est d'optimiser la visibilité des services en privilégiant une occupation opportune du terrain.</p>

[EN INTERNE]. Une problématique identifiée fera l'objet d'Attentions particulières dans le travail de routine & d'Actions ponctuelles, à savoir :

Développer la Communication Interne et Externe

Cette priorité fut retenue par les citoyens et les collaborateurs de la zone de police Sud-Luxembourg.

L'objectif est, d'une part, de développer la communication de la zone de police avec les différents acteurs qui composent la collectivité dans laquelle elle s'inscrit ; d'autre part d'assurer une parfaite transparence au sein même du corps de police.

Autres priorités et actions majeures dans lesquelles s'inscrit la zone de police

Plus généralement, les services policiers de la zone, et notamment le service « Enquête et de recherche », viseront à élucider les infractions, à identifier et arrêter les auteurs afin de mettre ces derniers à disposition des autorités judiciaires.

Dans le cadre de la lutte contre les différents phénomènes, la zone de police Sud-Luxembourg s'inscrira notamment dans les plans d'action « FIPA »¹ du Directeur Coordonnateur de l'Arrondissement Judiciaire de Luxembourg, selon ses disponibilités et sa capacité opérationnelle. A cet effet, la zone participera aux différentes opérations visant les phénomènes.

Dans la problématique de la lutte contre la criminalité transfrontalière, la zone continuera les collaborations transfrontalières, tant au niveau de l'échange des informations qu'en termes de réalisations de patrouilles transfrontalières avec les services de police et de gendarmerie français.

¹ FIPA : Full Integred Police Action : Actions de Police Intégrée

Avis au lecteur

La police intégrée, structurée à deux niveaux, tend vers un mode de gestion dit « moderne » en ce qu'elle vise à offrir un certain niveau de sécurité et de qualité de vie au citoyen. Pour y arriver et donner satisfaction aux bénéficiaires de ses services, notre service public doit, comme toute entreprise contemporaine, se doter d'outils, de structures et de méthodes innovants. Différents principes, selon un management novateur, seront les fils conducteurs du présent Plan Zonal de Sécurité.

Pour les cinq prochaines années, afin de garantir une sécurité sociétale optimale, la zone de police Sud-Luxembourg s'engage, avec ses partenaires, à tendre vers l'excellence dans sa fonction. Son cadre philosophique et culturel est la fonction de police orientée vers la communauté prônant une orientation externe permanente visant à résoudre les problèmes de société existants ou à venir, tout en rendant compte de ses activités et en impliquant chaque membre de son personnel. La fonction de police guidée par l'information constitue également une notion essentielle en ce qu'une police sans information est aveugle. La gestion optimale du corps de police est un autre principe à respecter. Il s'agit de réaliser les bonnes choses (orientation vers le résultat), en toute transparence, de bien et toujours mieux les réaliser (amélioration continue), de les réaliser ensemble (collaboration) sous l'impulsion d'un leadership audacieux.

La structure de ce plan s'inspire du modèle de management « *EFQM*² – *Police belge* ». Selon les principes généraux mêmes du *Community Policing*, la police se tourne vers « *la Communauté* » dans sa ensemble en ce qu'elle vise la recherche et la satisfaction des besoins et des attentes de ses autorités et autres parties prenantes, à savoir :

- *Les clients*
- *Les plaignants*
- *Les victimes*
- *La société, les citoyens*
- *Ses propres collaborateurs internes*
- *Ses partenaires*
- *Les autorités judiciaires et administratives*

Afin de remplir cette mission et de répondre au mieux à ces besoins et ces attentes légitimes, la police sera dans l'obligation de développer et d'améliorer continuellement certaines facettes de son organisation, à savoir :

- *Son leadership*
- *Sa stratégie*
- *Sa gestion des collaborateurs et des moyens*
- *Ses méthodes de travail afin de pouvoir répondre au mieux à ces besoins et attentes légitimes*

Le présent Plan Zonal de Sécurité sera articulé selon les besoins et les attentes exprimés par les autorités et les différents partenaires. Par ailleurs, dans l'optique d'une perpétuelle amélioration de nos services, chaque thématique de notre exposé sera abordée au regard de l'activité policière sous l'égide du Plan Zonal de Sécurité 2014-2019.

Notre mission, notre vision et nos valeurs seront présentées au premier chapitre du présent ouvrage, celles-ci représentant les fondations idéologiques de l'organisation. Le second chapitre consiste en une analyse de l'environnement dans lequel évolue le corps de police, et ce sous différents aspects. Puis, la politique et le gestion du corps de police en tant que tel seront abordées. Alors, les priorités de l'activité policière retenues pour la période 2020-2025 seront développées. Nous clôturerons notre analyse par l'approbation du plan par l'ensemble des membres du Conseil Zonal de Sécurité, synonyme de leur engagement, en leurs qualités, grades et fonctions respectives, à mettre tout en œuvre en vue de réaliser les objectifs stratégiques fixés.

Ce Plan Zonal de Sécurité 2020 - 2025 sera déterminant en ce qu'il guidera le corps de police dans l'exécution de ses missions selon la politique policière retenue pour les cinq années à venir.

² Modèle d'excellence EFQM : European Foundation For Quality Management

CHAPITRE Ier

MISSIONS-VISION-VALEURS

1.1. Introduction

Les Plans Zonaux de Sécurité précédents prônaient l'orientation vers la communauté et le partenariat, l'implication du citoyen ayant été activement recherchée.

Cette tendance avait permis la concrétisation de projets bénéfiques pour tous, notamment :

- La constitution et la mise en place de réseaux d'informations de quartier actuellement connus sous la dénomination « Partenariats Locaux de Prévention » (PLP) ;
- La mise en place d'une cellule « Environnement » afin de répondre aux besoins des communes en matière de propreté et de salubrité publique ;
- Le partenariat conclu en matière de sécurité routière avec les communes par la mise à disposition de radars préventifs et leur placement en collaboration avec les services Travaux de chaque commune, l'ASBL «Partageons Nos Routes» et «Dix de conduite».

Par ailleurs, la réalisation d'une étude de la charge psychosociale en 2015 avait révélé certains dysfonctionnements, notamment une communication défaillante par les services de police de la zone³. L'organisation a pris en compte ces enseignements et a œuvré à leur résolution.

Puis, le Collège de Police de la zone a toujours soutenu le développement du corps de police, ce qui se traduit notamment par l'augmentation annuelle des dotations communales versées à la zone de police et l'agrandissement du cadre pour une meilleure présence sur le terrain.

Enfin, soulignons que la situation géographique particulière de la zone, excentrée au sud du pays et frontalière avec la France et le Grand-Duché de Luxembourg, représente un handicap en termes de recrutement. En effet, ces derniers mois, plusieurs mobilités se sont révélées infructueuses. Subséquemment, le cadre reste difficile à compléter.

³ Mensura - Service de Prévention et Médecine du travail , *Rapport d'analyse globale des risques psychosociaux*, 4^e trimestre 2015

1.2. Missions-Vision-Valeurs

VISION

En vertu du modèle « *Community Policing* », la zone de police Sud-Luxembourg entend donner aux autorités, aux partenaires et à la population, l'image d'un service adhérent sans réserve à la réforme des polices, en mettant en place une fonction de police résolument orientée vers la communauté. Pour cela, elle entend suivre le fil rouge de la réforme « *le rapprochement de la police et du citoyen* », la police de proximité restant le leitmotiv.

L'action de la zone mise sur une approche déterminée en termes de politique à suivre, et est abordée selon la méthodologie de projets en vue d'améliorer la sécurité de la population et de satisfaire aux attentes de la collectivité. La structure doit continuer à correspondre à la demande et répondre à l'attente du citoyen, afin d'offrir un service équivalent à tous.

A cet effet, les inspecteurs de quartier occuperont le terrain essentiellement lorsque leur population de référence sera effectivement présente. Le service d'accueil sera dès lors disponible un maximum de temps dans les différents postes locaux. Puis, eu égard à l'importance du nombre d'interventions à prendre en charge dans notre zone transfrontalière et à la configuration du territoire, les services d'intervention seront doublés, sinon appuyés durant les heures les plus « chaudes » pour un maximum de prises en charge du citoyen en temps réel.

MISSIONS

Dans la réalisation de ses missions, la zone de police Sud-Luxembourg se doit d'être un service de police visible, accessible et disponible. Elle s'engage à adopter une attitude orientée vers le client et la qualité en tenant compte des préoccupations et des attentes exprimées par les citoyens. Elle veillera à l'établissement d'un équilibre harmonieux dans la vie d'une collectivité locale, de manière telle que l'application de la loi ne soit pas ressentie comme une « contrainte insupportable » par la population, mais plutôt comme l'expression de l'intérêt général.

En tant que lien fondamental au sein de la fonction de sécurité intégrée, la zone de police Sud-Luxembourg considère comme sa mission, d'être, sous l'autorité des organes compétents, un service public considéré comme légitime par la société, qui contribue à aller à la rencontre des besoins et des attentes concernant la sécurité et la qualité de vie ainsi que les exigences relatives à l'intégrité de société.

Les problèmes d'insécurité seront considérés dans leur intégralité par la recherche des causes, l'identification des moyens à mettre en œuvre, et par l'engagement des moyens nécessaires. Les services policiers de la zone, notamment le service « Enquête et recherche », viseront à élucider les infractions, à en identifier et arrêter les auteurs afin de les mettre à disposition des autorités judiciaires.

Lors de l'accomplissement de ces tâches en matière de police administrative et de police judiciaire, notre zone de police vise le respect et la protection des droits individuels, des libertés et du développement démocratique de la société. Elle tente d'y contribuer :

- En maintenant et en promouvant l'ordre public ;
- En faisant respecter la loi ;
- En prévenant, maîtrisant et en combattant la criminalité ;
- En offrant de l'aide et du soutien ;
- En mettant des informations à disposition des autorités compétentes et de la population ;
- En mobilisant tous les acteurs et partenaires qui peuvent contribuer à développer la sécurité des citoyens ;
- En évaluant l'effet de notre action dans un souci constant d'amélioration du système.

VALEURS

Toujours, la police de la zone Sud-Luxembourg s'engage à respecter et à promouvoir les valeurs suivantes :

- Le respect des valeurs démocratiques, notamment en rendant toujours compte de ses actions ;
- Une disponibilité maximale liée à la volonté de servir ;
- L'impartialité, la probité et l'intégrité ;
- La volonté d'améliorer continuellement son travail ;
- L'utilisation optimale des moyens disponibles ;
- Le souci constant de la qualité du travail ;
- Un recours limité, réfléchi et légitime à l'usage de la force et de la contrainte ;
- Le respect du secret professionnel ;
- Faire preuve d'un esprit de service au moyen d'une disponibilité réelle ;
- Etablir un climat de travail positif et développer un « esprit de corps ».

CHAPITRE II

SCANNING & ANALYSE

2.1. Introduction

Pour la conception du Plan Zonal de Sécurité précédent, l'image de la criminalité avait été réalisée via une « double récolte » des données : objectives et subjectives. L'objectif restait de dresser un scanning « *plus en phase avec la réalité* ». Déjà, la Direction de Coordination et d'Appui (DCA Luxembourg) avait contribué, avec succès, à la réalisation de cette analyse.

Par ailleurs, certaines observations formulées en 2014 restent d'actualité. Ainsi, il paraît important de rappeler la situation géographique particulière de notre zone de sorte que « *l'exploitation des données de criminalité sur les communes françaises et luxembourgeoises limitrophes et/ou qui ont une influence sur notre territoire de compétence devrait constituer un input dans cette analyse* ».

Puis, « *les bandes organisées, groupes d'auteurs itinérants, commettent un grand nombre de cambriolages et sont impliqués subsidiairement dans d'autres faits annexes (tels que les car- & homejacking, les trafics de voiture et les vols de métaux) sont, à l'heure actuelle insuffisamment quantifiables* ».

Également, « *le sud Luxembourg est devenu au fil des années le lieu de livraisons de quantités importantes de cocaïne et d'héroïne, en particulier sur le territoire de la Ville d'Aubange, contiguë avec les villes de Longwy (France) et Pétange (GDLuxembourg). Ces livraisons de drogue sont, dans tous les cas rencontrés jusqu'à présent, destinées à des organisations criminelles installées en France (Metz, Nancy, Dijon), mais sont également écoulées pour la clientèle transfrontalière* ».

2.2. Description socioéconomique et sociodémographique de la zone

La zone de police Sud-Luxembourg est située, comme son nom l'indique, à l'extrême sud de la province de Luxembourg. Elle est une des trois zones de l'arrondissement judiciaire du Luxembourg, division d'Arlon. La zone compte actuellement plus de 33.000 habitants et s'étend sur près de 169 km², soit une densité de population de 198 hab/ km².⁴.

A. Présentation des communes

AUBANGE

La Ville d'AUBANGE se compose des localités suivantes : Aubange, Athus, Guerlange, Halanzy, Rachecourt, Aix-Sur-Cloie, Battincourt. Elle est la troisième commune la plus peuplée de la province, après Arlon et Marche, avec 17.093 habitants, mais également l'une des plus petites en superficie avec 45,6 km², ce qui lui confère la plus grosse densité de population de la province, avec 373.86 hab/km². Elle est située aux frontières de la France, de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, les trois villes principales étant Longwy, Athus et Pétange. Elle est inscrite dans une « Agglomération transfrontalière » créée dans les années 1990 qui rassemble 22 communes sur les 3 pays afin de favoriser les échanges socio-culturels et économiques et de mettre en valeur leurs nombreux points communs ainsi que leur bassin de population.

Aux cours des 19^e et 20^e siècles, la ville d'Athus fut une place forte de l'industrie sidérurgique européenne. Cette usine fut le fleuron de l'économie dans tout le sud de la province pendant plus d'un siècle. Ainsi, en 1969, le site produit le montant record de 504 milliers de tonnes d'acier, soit 4 % de la production belge, et emploie 2.487 travailleurs. Cependant, huit années plus tard, le déclin de l'activité métallurgique dans toute l'Europe entraîne la fermeture de l'usine, provoquant une « catastrophe sociale pour la région », près de 1.500 ouvriers perdant leur emploi. Depuis, d'aucuns affirment que « la ville d'Athus a été la grande oubliée de la reconversion économique du Sud-Luxembourg »⁵.

MESSANCY

La commune de MESSANCY se compose des localités suivantes : Messancy, Longeau, Differt, Turpange, Hondelange, Wolkrange, Selange, Habergy/Guelff, Bébange. Elle compte 8.218 habitants et présente une superficie de 52.43 km², soit une densité de population de 156,74 hab/km². Elle est l'une des 25 communes de l'Agglomération transfrontalière du pôle européen de développement. Messancy est traversée du nord au sud par la route nationale 81, la reliant à la route européenne 411 et à la ville d'Arlon au nord, et vers le sud à la route nationale 88 et à la frontière française à Athus.

La localité de Messancy compte une zone commerciale forte sur laquelle se situe notamment un hypermarché, un important magasin de déstockage ainsi que de nombreuses autres grandes enseignes.

MUSSON

La commune de MUSSON se compose des localités suivantes : Baranzy, Gennevaux, Musson, Mussy-la-Ville, Signeulx, Willancourt. Elle compte 4.551 habitants et présente une superficie de 34,81 km², soit une densité de population de 130,74 hab/km². Elle fait partie de la Lorraine Gaumaise et des 25 communes de l'Agglomération transfrontalière du pôle européen de développement. Elle est délimitée au sud par la frontière française qui la sépare du département de Meurthe-et-Moselle et de la région Lorraine. La commune est traversée d'ouest en est par la route nationale 88 qui relie Florenville à la frontière luxembourgeoise à Athus (Aubange).

SAINT-LEGER

La commune de SAINT-LEGER se compose des localités suivantes : Saint-Léger, Châtillon, Meix-le-Tige. Elle compte 3.608 habitants et présente une superficie de 35,96 km², soit une densité de population de 100,33 hab/km². Elle fait partie de la Lorraine gaumaise et des 25 communes de l'Agglomération transfrontalière du pôle européen de développement. Elle est traversée par la route nationale 82 reliant Arlon et Virton.

⁴ IBZ, *Statistiques de population au 01.01.2019*, https://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user_upload/fr/pop/statistiques/population-bevolking-20190101.pdf

⁵ Lavenir.net, *Usine d'Athus 40 ans*, <https://grand-angle.lavenir.net/usine-athus-40-ans/>

B. Evolution de la population

Depuis 2000, la population a augmenté de près de 16.82 %. Plus particulièrement, entre 2015 et 2019, elle a connu un accroissement de 2.89% ⁶.

	Population au 01 janvier 2015	Population au 01 janvier 2016	Population au 01 janvier 2017	Population au 01 janvier 2018	Population au 01 janvier 2019	Moyenne
Aubange	16.427	16.646	16.856	16.927	17.093	16789.8
Messancy	8.073	8.082	8.153	8.185	8.218	8142.2
Musson	4.504	4.482	4.508	4.508	4.551	4510.6
Saint-Léger	3.525	3.532	3.565	3.592	3.608	3564.4
	32.529	32.742	33.082	33.212	33.470	33.007

Il est à prévoir que cette densité de population augmente encore dans les années à venir en raison, notamment, de l'attraction économique grand-ducale. L'immobilier est d'ailleurs en pleine expansion dans la région (logements multiples, maison, quartier résidentiel...).

C. Population non-belge

La population locale recense de nombreux ressortissants étrangers. Ils représentent environ 15 % de la population zonale totale ; 28% de la population d'Aubange ; 11% de la population de Messancy ; 10% de la population de Musson et 7% de la population de Saint Léger.

En termes de variation du nombre de non-belges installés sur le territoire zonal, nous constatons une augmentation de 120% entre 2000 et 2019 et un accroissement de 18.71% entre 2015 et 2019 ⁷ :

	Au 01.01.2015		Au 01.01.2016		Au 01.01.2017		Au 01.01.2018		Au 01.01.2019	
	Belges	Non-Belges	Belges	Non-Belges	Belges	Non-Belges	Belges	Non-Belges	Belges	Non-Belges
Aubange	12.222	4.205	12.258	4.388	12.131	4.725	12.089	4.838	12.096	4.997
Messancy	7.050	1.023	7.029	1.053	7.034	119	7.023	1.162	7.015	1.203
Musson	4.091	413	4.059	423	4.065	443	4.048	460	4.082	469
Saint-Léger	3.315	210	3.821	211	3.325	240	3.335	257	3.331	277
Total par catégorie	26.678	5.851	27.167	6.075	26.555	5.527	26.495	6.717	26.524	6.946
Total général	32.529		33.242		32.082		33.212		33.470	
Pourcentage	82%	18%	82%	18%	83%	17%	80%	20%	79%	21%
	100%		100%		100%		100%		100%	

Au 01.01.2019, les nationalités les plus représentées sont les nationalités portugaise, française et luxembourgeoise ⁸.

D. Ménages

Sur la zone, les ménages se composent principalement d'une personne isolée, de couples mariés avec et sans enfant(s) et de familles monoparentales ⁹.

⁶ <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=c85d8545-ce8a-444b-908d-9fb278d672ea> , Consultation en date du 30.07.2019

⁷ <https://bestat.statbel.fgov.be/bestat/crosstable.xhtml?view=c85d8545-ce8a-444b-908d-9fb278d672ea>, Consultation en date du 30.07.2019

⁸ <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/decouvrez-votre-commune>, Consultation en date du 30.07.19 ;

⁹ http://www.capru.be/variables/structure-et-taille-des-menages?variable%5B%5D=3710&variable%5B%5D=3709&variable%5B%5D=4217&variable%5B%5D=4218&variable%5B%5D=4220&variable%5B%5D=4219&variable%5B%5D=4222&variable%5B%5D=4221&variable%5B%5D=4223&variable%5B%5D=4224&variable%5B%5D=4232&variable%5B%5D=4233&variable%5B%5D=3701&variable%5B%5D=3700&variable%5B%5D=3702&variable%5B%5D=3703&variable%5B%5D=3704&variable%5B%5D=3705&variable%5B%5D=3706&variable%5B%5D=3707&variable%5B%5D=3708&commune%5B%5D=4141&annee%5B%5D=4236&grouping=commune&op=Interroger+la+banque+de+donn%C3%A9es+CAPRU&form_build_id=form-MSxLp9G-zYSRXpACLpf1-R2bhDgTbbY9Ky89bzcZ0&form_id=capru_statistics_variable_form ; Consultation en date du 31.07.2019.

E. Chômage

Entre 2000 et 2019, nous constatons une diminution du taux de chômage de 20% ¹⁰. Soulignons que le Grand-Duché de Luxembourg est grand pourvoyeur d’emplois au sein de notre zone et qu’une grande partie de notre population y travaille, tout en préférant résider sur le territoire zonal en raison des prix des logements bien plus avantageux. Ainsi, en date du 01.01.2019 :

- La commune de Messancy dénombre 2300 travailleurs frontaliers, soit **44 %** de sa population active ;
- La Ville d’Aubange dénombre 4790 travailleurs frontaliers, soit **43 %** de sa population active ;
- La commune de Musson dénombre 980 travailleurs frontaliers, soit **34 %** de sa population active ;
- La commune de Saint-Léger dénombre 790 travailleurs frontaliers, soit **34 %** de sa population active.

F. Enseignement

La majorité des localités de la zone de police sont dotées d’au moins une école maternelle ou primaire. La Ville d’Aubange regroupe deux établissements d’enseignement secondaire pour près de 1300 élèves, comprenant tant des sections générales que techniques/professionnelles. La commune de Messancy dispose également d’un établissement d’enseignement secondaire. La commune de Musson propose quant à elle un établissement d’enseignement spécial.

G. Voiries

Les voiries représentent 443,7 kilomètres sur le territoire de notre zone de Police, réparties de la façon suivante :

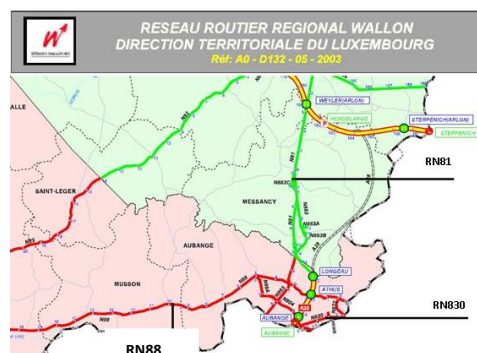
Commune	Autoroute	Route régionale ou provinciale	Route communale	Total
AUBANGE	2,9Km	38,5Km	100,5Km	141,9Km
MESSANCY	3,1Km	29,1Km	111,2Km	143,4Km
MUSSON	0Km	10,3Km	65Km	75,3Km
SAINTE-LEGER	0Km	14,3Km	68,8Km	83,1Km
Zone de Police	6Km	92,2Km	345,5Km	443,7Km

Par ailleurs, trois axes régionaux traversent le territoire :

La RN81, continuation de la RN4 vers la France par l’A28 et l’A31 et itinéraire de déviation de l’autoroute E411 tant vers la France que vers le Grand-Duché de Luxembourg. Il s’agit de la seule voirie à quatre bandes de circulation. Elle draine la circulation du bassin économique mosellan français vers les bassins de Liège, Bruxelles et dessert ainsi les ports d’Anvers et de Rotterdam.

La RN88, route longeant la frontière française de Virton à Athus, traversant la commune de Musson et se prolongeant vers le Grand-Duché de Luxembourg par la N5 vers Luxembourg.

La RN830, longeant le Grand-Duché de Luxembourg à partir de la France vers le Grand-Duché pour rejoindre l’autoroute vers Esch-sur-Alzette et Luxembourg.



Les voiries RN88 et RN830 sont des voiries à deux bandes de circulation qui sont considérées comme non structurantes par le Ministère wallon de l’Équipement et des Transports. Ces deux voiries sont des goulots d’étranglement de la circulation transfrontalière est-ouest pour, à la fois, les travailleurs transfrontaliers et les riverains.

Un nombre important d’automobilistes et de conducteurs poids lourds franchissent ce « carrefour des trois frontières » en vue de profiter des tarifs avantageux proposés par le Grand-Duché du Luxembourg en matière de carburant, d’alcool ou encore de tabac. Dès lors, la zone fait face à une densité du trafic routier particulièrement importante.

¹⁰ <https://www.onem.be/interactivestats/allBeneficiaries.jsf?dswid=6040&nocid=true&faces-redirect=true> , Consultation en date du 01.08.2019.

H. Voies ferrées

Ces dernières années, la mobilisation locale a permis de remettre en route le transport des voyageurs sur la ligne Virton-Athus-Luxembourg ainsi que sur la ligne Athus-Arlon. L'objectif est d'endiguer le flux important de circulation transfrontalière. De plus, la gratuité des trajets « voyageurs » vers le Grand-Duché du Luxembourg depuis la gare d'Athus entrera en vigueur en 2020.

La position centrale de notre zone sur la carte européenne en fait également, un centre de logistique et de transport pour des firmes internationales. Un important terminal pour containers est notamment implanté sur la Ville d'Aubange. Extension des ports d'Anvers et de Rotterdam, il permet le transport par camions dans un rayon de 150 à 300 kilomètres vers le Grand-Duché de Luxembourg, la France et l'Allemagne. Dans ce sens, en 2019, un vaste chantier y a débuté en vue de créer une liaison ferroviaire de marchandises entre le terminal d'Athus et la France. Ainsi, d'ici 2020, cette extension de ligne fera la jonction entre la mer du Nord et la Méditerranée.

I. Industries et Commerces

Sur le territoire zonal, et plus précisément sur les communes de Messancy et d'Aubange, sont implantés nombre de magasins de type « shopping », de supermarchés et un hypermarché. Ces enseignes disposent donc d'une grande offre : alimentation, bricolage, habillement, maroquinerie, pharmacies, loisirs, automobile. On retrouve aussi un panel d'entreprises de services telles que des coiffeurs, des esthéticiens, des avocats, des notaires, des banques, des assurances, etc. De nombreux restaurants et bars sont également installés sur la zone.

Puis, de nombreuses usines y sont présentes : l'entreprise Champion, la société Varodem, Arcelor Mital, Jost Logistics, Security Storage, Terminal Container Athus etc.

2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

En vue de l'élaboration du présent Plan Zonal de Sécurité, il appert que la méthodologie utilisée en 2014 reste privilégiée. Ainsi, le « scanning » de l'activité policière de la ZP Sud-Luxembourg entre 2014 et 2019 est élaboré en marge du Conseil Zonal de Sécurité n°01/2019 du 09.07.2019 ¹¹.

Pour ce faire, différentes sources furent analysées avec l'appui indispensable de la Police Fédérale, à savoir la DGR (DRI/BIPOL) et la DCA Lux (Service Appui à la politique, notamment Mesdames les analystes stratégiques HOEKSTRA Gwendoline et BOURDON Isabelle) :

- a. Le Plan National de Sécurité 2016-2019
- b. Les Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 de la ZP Sud-Luxembourg
- c. Les Statistiques Policières de la Criminalité (SPC) 2015-2018
- d. Les chiffres de criminalité relatifs à la ZP Sud-Luxembourg de 2013 à 2018 (IPAS 2013-2018)
- e. Les chiffres de criminalité relatifs à la province du Luxembourg de 2013 à 2018 (IPAS 2013-2018)
- f. Les rapports annuels CIC pour les années 2013 à 2018
- g. Les baromètres de la Circulation
- h. L'analyse des infractions à la législation sur les produits stupéfiants, Province du Luxembourg, Années 2017 et 2018
- i. Le diagnostic Local de Sécurité élaboré par Monsieur MATHIEU Michael, fonctionnaire de prévention de la Ville d'Aubange, Service d'Accueil et de Prévention
- j. Récolte, analyse et interprétation des résultats définitifs du Moniteur de Sécurité 2018, en vue de définir les priorités retenues par la population locale en termes de sécurité et d'action policière

¹¹ **Voir Annexe n°1** : Conseil Zonal de Sécurité n°01 2019 : « *Analyse de la situation locale et des attentes des partenaires en vue de déterminer les priorités et objectifs stratégiques de l'activité policière pour la période 2020 à 2025* »

A. APPROCHE DE L'INSECURITE OBJECTIVE

La réalisation d'une analyse statistique a permis de définir les contours de l'insécurité objective inhérente aux cinq années écoulées.

Les chiffres présentés ci-dessous restent néanmoins à relativiser, considérant que ces derniers peuvent être liés à des faits constatés issus d'une criminalité dite de « transit spécifique » sur laquelle les services n'ont que peu d'influence. De plus, selon le type d'encodage et la qualification accordée à un fait infractionnel, l'analyse peut s'avérer différente.

Il paraît donc essentiel de parler en termes de tendances constatées et non en chiffres absolus.

STATISTIQUES CRIMINELLES

STATISTIQUES POLICIERES DE CRIMINALITE

L'analyse des Statistiques Policières de Criminalité (SPC)¹² fournies par la Police Fédérale expriment une baisse de la criminalité de 15.38% au sein de la zone de police entre 2014 et 2018.

Evolution du nombre de faits criminels constatés entre 2014 et 2019

ZP SUD-LUXEMBOURG	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2016</i>	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2018</i>	<i>Tendance 2014-2018</i>
Fraudes	59	79	60	99	116	↗
Dégradations de la propriété	283	265	249	213	209	↘
Vols et extorsions	669	639	485	578	453	↘
Drogues	225	246	182	252	204	↘
Infractions contre l'intégrité physique	195	203	192	211	209	↗
Autres	819	805	770	683	713	↘
TOTAL	<u>2.250</u>	2.237	1.938	2.036	<u>1.904</u>	↘

Ainsi, bien que la tendance générale entre 2014 et 2018 soit à la baisse, les fraudes et les infractions contre l'intégrité physique restent sensiblement en hausse.

¹² <http://www.stat.policefederaale.be/statistiquescriminalite/interactif/tableau-par-zone-de-police/>

TAUX DE CRIMINALITE (TC) POUR L'ANNEE 2018

Le Taux de Criminalité s'entend comme le nombre de faits pour 1000 (habitants *ou* logements *ou* véhicules) au cours de l'année 2018. Les catégories de faits reprises dans le tableau ci-dessous ont été sélectionnées au regard des priorités définies par le Plan National de Sécurité 2016-2019.

<u>Catégorie de faits</u>	<i>TC 2018 Arro Lux (1/1000)</i>	<i>TC 2018 ZP Sud-Luxembourg (1/1000)</i>	
Cambriolages dans habitations	8,85	7,4	
Stupéfiants :			
Drogues import/export	0,35	0,78	
Drogues fabrication	0,14	0,24	
Drogues vente	0,86	1,11	
Production, import/export de drogues synthétiques	0,02	0,06	
Production de cannabis à grande échelle	0,01	0	
Import/export de cocaïne	0,06	0,15	
Hormones et dopage	0,04	0,12	
Environnement :			
Déchets	0,35	0,24	
Biodiversité	0,36	0,18	
Armes (Production & Trafic illégal)	0,02	0	
Criminalité ECOFIN :			
Fraude organisée à la TVA	0,01	0,03	
Faillites frauduleuses	0,02	0	
Fraude sociale aux cotisations	0,22	0,21	
Criminalité informatique	1,16	1,08	
Immigration Illégale et trafic :			
Transmigration illégale et faits concernant les étrangers	2,96	2,95	
Trafic d'êtres humains	0,04	0	
TEH :			
Exploitation sexuelle	0,04	0,06	
Exploitation économique	0,02	0	
Atteintes à la personne :			
Discrimination	0,17	0,09	
Outrages et rébellion	1,01	0,9	
Violence sexuelle	0,38	0,15	
Violences Intrafamiliales (VIF)	4,8	5	
Terrorisme, Extrémisme, Radicalisme	0,02	0,03	
Sécurité Routière :			
Accidents avec lésions corporelles (mortels inclus)	90,93	184,62	
Tués sur place	36,42	23,81	

De manière générale, nous remarquons que les différents TC inhérents à la zone de police Sud-Luxembourg sont proches des TC relatifs à l'Arrondissement du Luxembourg. Cependant, il appert que nos services sont davantage confrontés à de faits criminels relatifs aux **Stupéfiants**, et ce manière significative. Ces observations sont identiques en ce qui concerne les **accidents de circulation routière avec lésions corporelles (mortels inclus)**, le TC observé pour la zone de police étant deux fois plus important que celui étudié à l'échelon provincial.

EVOLUTION DE LA CRIMINALITE ZONALE DEPUIS 2014

L'évolution de la criminalité entre 2014 et 2018 offre une appréciation générale de l'impact éventuel de l'activité policière sur la criminalité durant la précédent Plan Zonal de Sécurité. Dans ce sens, cette analyse est réalisée au regard des principales priorités qui y étaient retenues.

PLANS D'ACTION

VOLS DANS HABITATIONS

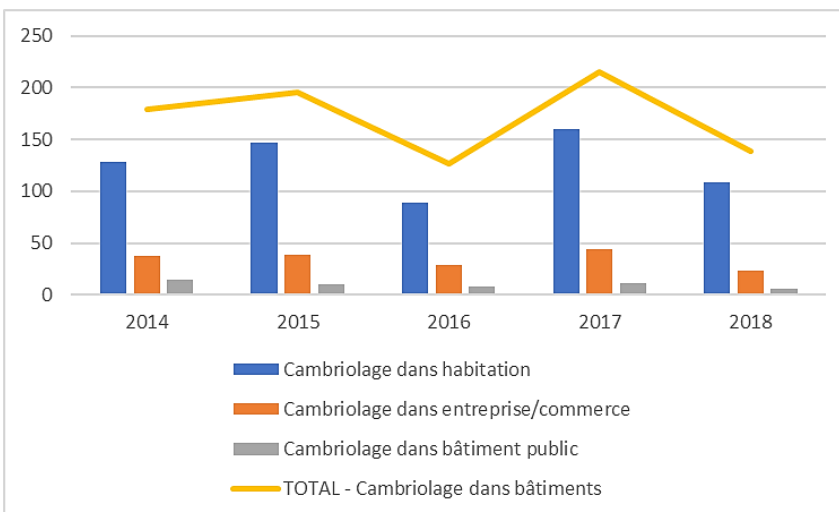
Au niveau zonal, nous remarquons que les vols dans des bâtiments et plus particulièrement les vols dans habitations sont en diminution depuis 2014.

Nous observons toutefois 2 augmentations importantes du nombre de vols en 2015 et en 2017, ainsi que 2 diminutions importantes en 2016 et 2018.

Au niveau de l'arrondissement, la zone présente le chiffre le moins important de l'année 2018.

En définitive, il semble opportun de continuer à tout mettre en œuvre afin de lutter plus efficacement contre ce phénomène en considérant cette problématique comme prioritaire pour les années à venir.

Cambriolages dans bâtiments – ZP Sud-Lux



STUPEFIANTS

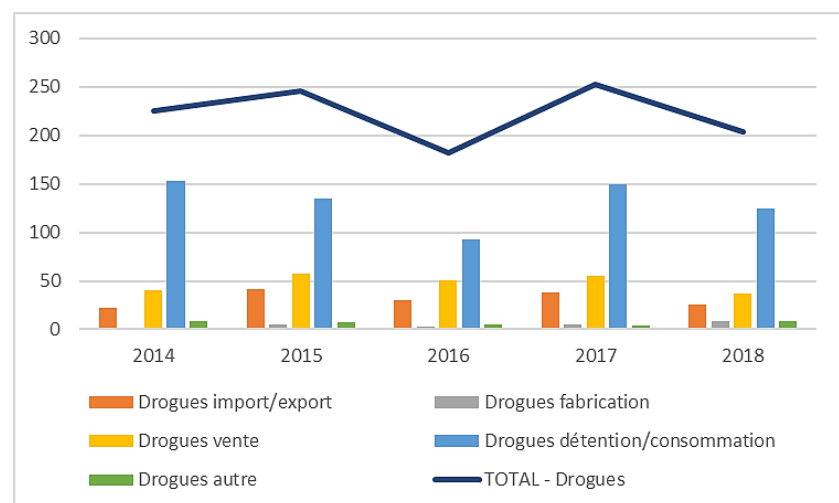
Au niveau zonal, nous observons une courbe similaire à l'arrondissement, avec un chiffre « stups » constant entre 2014 et 2018, avec toutefois une diminution en 2016.

Notons que la Ville d'Aubange est davantage impactée par le phénomène.

Au niveau de l'arrondissement, pour l'année 2018, la zone présente le second chiffre le plus faible de l'arrondissement.

En définitive, il semble opportun de continuer à tout mettre en œuvre afin de lutter plus efficacement contre ce phénomène en considérant cette problématique comme prioritaire pour les années à venir.

Stupéfiants – ZP Sud-Lux



Rappelons toutefois qu'en matière de stupéfiants, les données obtenues restent dépendantes de la politique policière en place. Selon l'investissement, les chiffres peuvent en effet varier considérablement d'une année à l'autre au sein d'une même zone et donc, a posteriori, d'une zone de police à l'autre.

Ceux-ci ne constituent pas, dès lors, une vision exacte de la problématique. De plus, le chiffre noir reste très difficile à appréhender.

Un accroissement de criminalité sur l'arrondissement ne signifie pas automatiquement une aggravation de cette problématique. Outre, l'aspect « activité policière » et diminution du chiffre noir, cette apparente augmentation en chiffre absolu peut masquer une autre réalité : celle d'un meilleur encodage lors de l'établissement de procès-verbaux ou d'une amélioration technique de la gestion de la base de données.

ATTENTIONS PARTICULIERES & ACTIONS PONCTUELLES

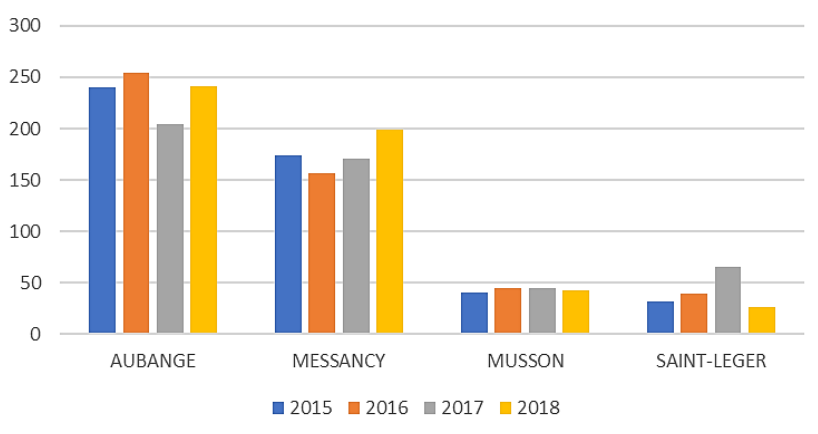
SECURITE ROUTIERE

Au niveau zonal, les infractions routières liées à la vitesse sont les plus largement recensées.

Aubange et Messancy sont les communes qui connaissent le plus d'accidents de circulation. Cependant, l'évolution est stable au sein des quatre communes.

En définitive, il semble opportun de continuer à tout mettre en œuvre afin de lutter plus efficacement contre ce phénomène en considérant cette problématique comme prioritaire pour les années à venir.

Accidents de circulation – ZP Sud-Lux

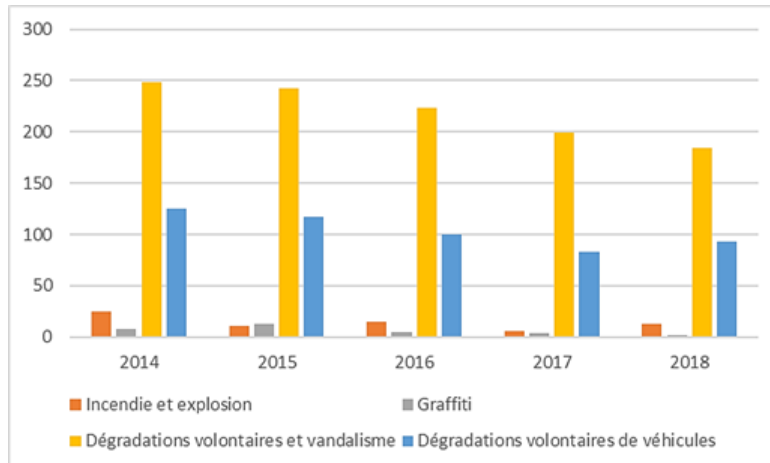


DEGRADATIONS ET INCENDIES

Au niveau zonal, une diminution constante des dégradations et incendies est observée entre 2014 et 2018.

En définitive, il semble opportun de continuer à tout mettre en œuvre afin de maintenir cette évolution à la baisse.

Dégradations et Incendies – ZP Sud-Lux

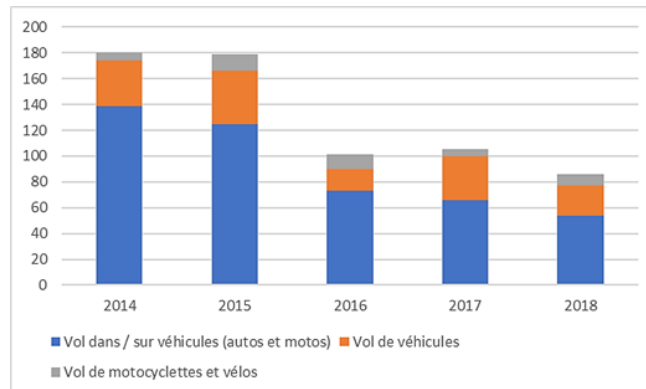


VOLS DE/DANS VEHICULES

Au niveau zonal, nous remarquons une baisse importante des vols de/dans véhicules entre 2014 et 2018.

En définitive, il semble opportun de continuer à tout mettre en œuvre afin de maintenir cette évolution à la baisse.

Vols de/dans véhicules – ZP Sud-Lux



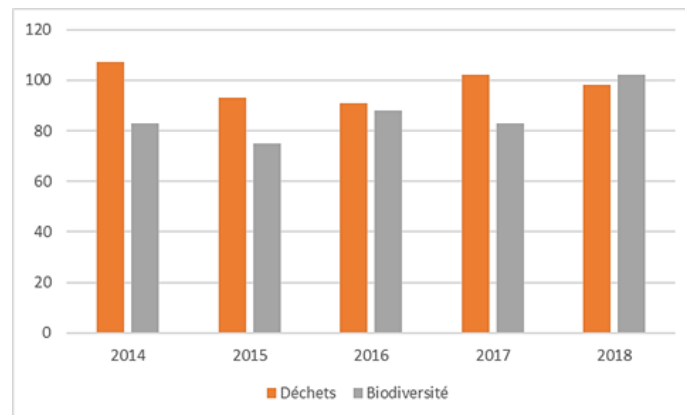
ENVIRONNEMENT

Au niveau de l'arrondissement, nous remarquons une certaine constance au niveau des infractions liées à l'environnement entre 2014 et 2018.

Au niveau zonal, bien qu'il n'y ait que peu de données significatives, la constance observée est similaire.

En définitive, il semble opportun de continuer à tout mettre en œuvre afin de lutter plus efficacement contre ce phénomène en considérant cette problématique comme prioritaire pour les années à venir.

Environnement – Arro Lux



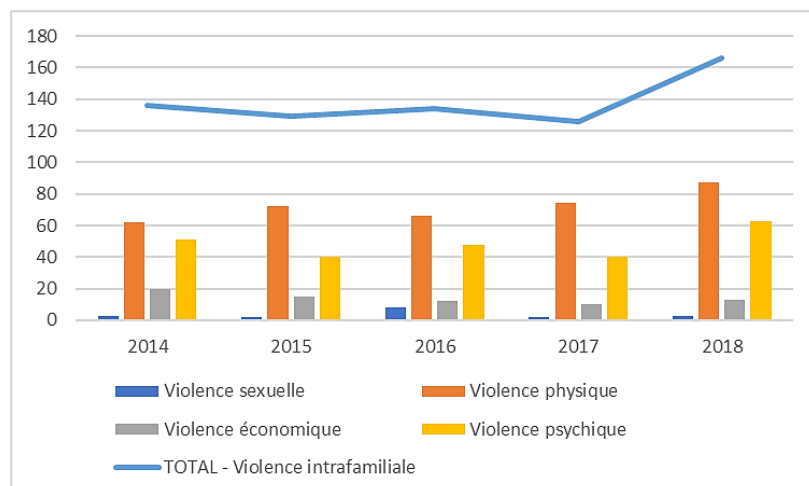
VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Au niveau zonal, le nombre de VIF est en légère augmentation depuis 2014, les violences physiques et psychiques étant les plus prépondérantes.

Relevons cependant une augmentation particulièrement importante en 2018.

En définitive, il semble opportun de continuer à tout mettre en œuvre afin de lutter plus efficacement contre ce phénomène en considérant cette problématique comme prioritaire pour les années à venir.

VIF – ZP Sud-Lux



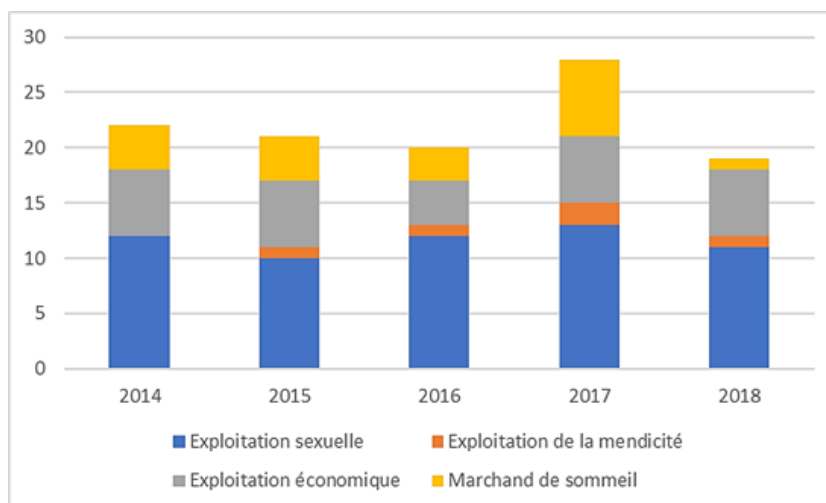
TRAITE DES ETRES HUMAINS

Au niveau de l'arrondissement, ces infractions connaissent une certaine constance depuis 2014.

Au niveau zonal, bien qu'il n'y ait que peu de données, la constance observée est similaire.

En définitive, il semble opportun de continuer à tout mettre en œuvre afin de lutter plus efficacement contre ce phénomène en considérant cette problématique comme prioritaire pour les années à venir.

TEH – Arro Lux



AUTRES DONNEES

DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE, par le Service d'Accueil et de Prévention de la Ville d'Aubange

Au vu des différents phénomènes proposés par l'Arrêté Ministériel relatif à l'introduction des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010 et des phénomènes de criminalité constatés sur la zone de police Sud-Luxembourg, le SAP, en raison de la réalité actuelle du service, a pris la décision de mobiliser prioritairement ses moyens dans la lutte contre le phénomène des nuisances publiques liées à la consommation de drogues. La lutte contre les stupéfiants constitue un phénomène prioritaire à combattre pour la zone de police puisque la lutte contre le commerce et le trafic illégal de stupéfiants fait partie des priorités retenues dans le plan zonal de sécurité sortant et de surcroît, retenues également par Monsieur le Procureur du Roi de Luxembourg et les Bourgmestres des 4 communes composant la zone Sud-Luxembourg.

Il convient d'associer le préventif et le répressif dans la lutte contre ce phénomène. Ces deux champs d'action complémentaires et indissociables sont nécessaires afin de renforcer le sentiment de bien-être des citoyens. Un travail de partenariat entre l'équipe « SAP » et la zone de police est mis en place pour réduire le phénomène des nuisances publiques liées à la consommation de stupéfiants. Il est important de mentionner que cette équipe est le seul service spécialisé en matière de drogues sur l'ensemble de la zone Sud-Luxembourg, c'est pourquoi il est essentiel de pouvoir pérenniser la mise en place des différentes actions.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2006 relatif au Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (P.S.S.P), le Service Public Fédéral de l'Intérieur exige la réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité (D.L.S.). L'objectif de celui-ci est de réaliser un état des lieux de l'insécurité vécue ou perçue par les citoyens de la zone Sud-Luxembourg d'une part, de mettre l'accent sur ce qui est mis en place ou pas afin de diminuer cette insécurité d'autre part. Il a pour finalité de promouvoir des synergies et une cohérence entre les différents partenaires d'une commune autour de la question de la sécurité et de la prévention.

Le « SAP » - plan drogue devenu plan stratégique de sécurité et de prévention (PSSP) en 2007- est actif sur le territoire zonal. Or, traiter l'ensemble des données de la zone dans ce diagnostic demande des moyens humains et financiers importants. Ainsi, l'équipe en charge est contrainte de focaliser son travail sur une problématique identifiée. Considérant que le service constate une aggravation des situations rencontrées sur le plan socio-sanitaire, notamment marquée trop fréquemment par des décès (trois en 2015 et trois en 2016, soit presque autant qu'au cours des dix années précédentes).

Dans l'ensemble, la situation n'est donc pas brillante et le manque de services ressources se fait de plus en plus criant. Les files d'attente s'allongent partout et les médecins généralistes sont de moins en moins disponibles pour les prises en charges de toxicomanes par manque de renouvellement, tandis que les jeunes généralistes sont peu attirés par nos zones rurales et par ce type d'encadrement qui reste complexe et prenant. Le SAP rappelle la présence toujours trop marquée du trafic de drogues dans nos rues. Une triste constatation dont Athus reste sans nul doute la figure de proue, voire l'épicentre en ce qui concerne nos quatre communes. Le phénomène subsiste malgré le fait que les autorités redoublent d'efforts pour endiguer un marché qui reste prolifique, et c'est sans doute là que réside le fond du problème. La proximité des frontières et le manque d'effectif des équipes censées maintenir l'ordre public sont également déterminants mais cela

En termes de champs d'action, le SAP est à la disposition des citoyens confrontés à des problèmes de consommation abusive et/ou de dépendance à des psychotropes. Il agit sur le territoire des quatre communes partenaires du projet (Aubange, Messancy, Musson et Saint-Léger) via trois champs d'action déterminés :

- 1) Coordination des initiatives en matière de prévention des assuétudes ;
- 2) Service d'information spécifique destiné aux parents et aux jeunes ;
- 3) Travail de proximité (suivi familial, aide individuelle, accompagnement psychosocial...) auprès des familles confrontées à des problèmes liés à la consommation abusive de substances illégales et légales (alcool, drogues, médicaments...).

En définitive, « d'aucuns aimeraient que le SAP réinvestisse un peu plus le préventif... Comme évoqué, il y aurait en effet matière à, mais face au manque de moyens, il est inévitable de dresser des priorités. L'accompagnement des personnes toxicodépendantes, mais aussi celui des jeunes consommateurs de cannabis ou d'alcool en décrochage exigent déjà plus d'un temps plein sur le terrain... Impossible donc pour eux d'accentuer l'un ou l'autre axe de travail sans opérer des coupes sombres dans le reste. A noter que leurs interventions sont déjà habituellement teintées de prévention (via la sensibilisation), que cette matière dépend principalement de la Fédération Wallonie-Bruxelles via les transferts opérés par l'Etat et qu'elle ne relève donc pas directement de leur ressort. Le SAP estime qu'il faut rester réaliste et surtout cohérent. Il est nécessaire à ce niveau (Prévention Jeunes) de travailler sur le long terme. Afin d'être efficace, il faut inscrire la communication dans un dispositif d'intervention globale et durable. C'est ce que le SAP prône depuis plus de 15 ans et qui est insufflé dans cette mise en œuvre collective qu'est le "Plan Fête" Provincial. Une démarche qui se doit d'être adossée à un véritable Politique d'Education pour la Santé, visant les différents publics concernés dans leurs milieux de vie et à différents moments afin d'agir de façon favorable sur les déterminants individuels, collectifs et environnementaux impliqués. Un engagement sociétal qui nécessite des ressources humaines et des moyens financiers afin de renforcer la présence des acteurs de terrain et le travail de proximité... Proximité, un mot qui reste la clé des nombreuses tâches que le SAP abat au quotidien, comme petit service public, avec le fait de respecter les choix de chacun, de tenir compte des inégalités sociales, d'accès à l'information, des différences culturelles, etc. Des incontournables lorsqu'on souhaite véritablement accéder à l'Humain (jeune ou moins jeune) et être entendu par lui, sans préjugé ni faux-semblant. Parler "Vrai" et ne pas se cacher derrière des positionnements purement moraux ou dictés par des considérations essentiellement économiques, voilà ce qui touchera nos adolescents... » »

PLP 41

La Circulaire Ministérielle PLP 41 a reçu un début d'exécution durant l'année 2018, notamment par la désignation d'une personne de contact avec les établissements scolaires.

Malheureusement, le membre désigné a décidé de se désister après quelques semaines. Dès lors, la zone est dans l'attente de pouvoir désigner un autre policier de référence ; lequel devant présenter un profil correspondant à la mission et être intéressé par la problématique visée. A sa mise en place, selon les capacités opérationnelles disponibles, ledit policier de contact devrait pouvoir développer des actions de prévention dans le cadre du projet MEGA (« *Mon Engagement pour l'Avenir* »).

PLP 37

La Zone de police s'inscrit dans les recommandations de la Circulaire ministérielle PLP 37 relative à la coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme et de l'extrémisme. Dans ce cadre, un policier de référence a été désigné. Il participe aux réunions de TFL (Task Force Locale) opérationnelles et participera aux CSIL (Cellules de Sécurité intégrale locales) lorsqu'elles seront constituées et mises en place.

B. APPROCHE DE L'INSECURITE SUBJECTIVE

Cette section aborde l'insécurité telle qu'elle est ressentie par la population.

Or, ce « *sentiment d'insécurité* » du citoyen se révèle comme un concept complexe et polysémique. Certains le définissent comme « *l'impression qui se dégage dans certaines couches plus ou moins étendues de la population, que le crime constitue une menace réelle et suffisamment sérieuse pour être prise en compte dans l'aménagement de la vie de tous les jours* »¹³. D'autres le désignent comme « *l'appréhension d'être victime d'un acte défini comme criminel ou non, le plus souvent un acte avec violence contre son intégrité physique ; cette crainte est influencée par le contexte macrosocial et les conditions de l'environnement physique et social et provient d'une évaluation personnelle du risque* »¹⁴. Quoiqu'il en soit, cette « *réalité de la violence perçue* »¹⁵ relève de l'affectivité de chacun et dépend indubitablement du contexte dans lequel il s'exprime.

Plus particulièrement, une *summa divisio* pourrait être opérée entre le sentiment d'insécurité en tant que « *Préoccupation sécuritaire* » et celui qui réfère à la « *Peur personnelle* » des citoyens. En effet, tandis que la première renvoie aux convictions et valeurs sociales défendues par le sujet en ce qu'elle « *traduit l'inquiétude de la personne pour son monde conçu* » ; la seconde réfère davantage à la crainte exprimée pour soi-même ou un proche et directement liée à une situation identifiée comme dangereuse par le sujet¹⁶. Ainsi, « *la peur consiste en un comportement émotionnel propre tandis que la préoccupation du crime se rapporte plus à une démarche intellectuelle* ».

En définitive, compte tenu du principe fondamental de « *Community Policing* », il paraît indispensable d'intégrer, dans l'analyse de l'activité policière de la zone Sud-Luxembourg des dernières années et en complément des analyses statistiques, une approche du sentiment d'insécurité de la population sud-luxembourgeoise. Toutefois, il convient de rappeler que les résultats obtenus ne sont qu'une indication du ressenti sécuritaire des citoyens compte tenu des limites théoriques et méthodologiques d'une telle analyse.

LE MONITEUR DE SECURITE – Année 2018

Au cours de l'année 2018, la zone de police Sud-Luxembourg a mené, en collaboration avec le SPF Intérieur et les Autorités locales, une enquête portant sur différents thèmes en matière de sécurité auprès de la population locale. Ainsi, le « *Moniteur de sécurité 2018* » a interrogé les citoyens des communes d'Aubange, de Messancy, de Musson et de Saint-Léger sur les problèmes de quartier, sur la prévention, sur la victimisation, sur leur sentiment d'insécurité et sur la qualité des actions des services de la zone.

En termes d'échantillonnage, sur les 2085 questionnaires initialement distribués au sein de la population zonale, 707 questionnaires furent récoltés et validés, soit un taux acceptable de réponse de 33.91%.

In fine, grâce à l'appui de la DRI et de la DCA LUX, ces données ont permis de définir au mieux les attentes de la population ainsi que leur ressenti en matière de sécurité.

¹³ KILLIAS M. (2001). *Précis de criminologie*, Staempfli, Berne, p.399.

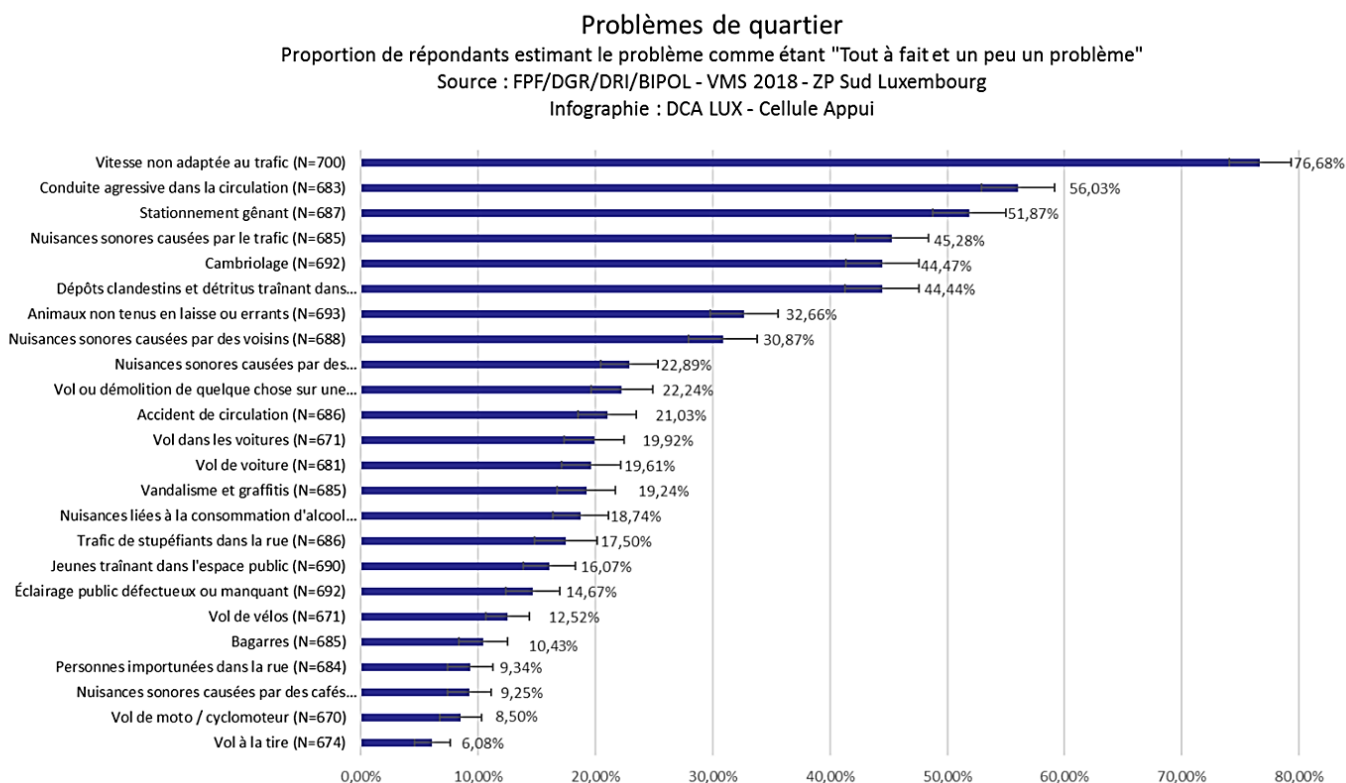
¹⁴ PAQUIN S. (2006). *Le sentiment d'insécurité dans les lieux publics urbains et l'évaluation personnelle du risque chez des travailleuses de la santé*, « Nouvelles pratiques sociales », 2006, Vol.19(1), pp. 21-39.

¹⁵ ROCHE S. (1998). *Expliquer le sentiment d'insécurité – pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité*, « Revue française de science politique », 1998, Vol. 48(2), pp. 274-305.

¹⁶ ROBERT P. & POTTIER M.-L. (1997). Sur l'insécurité et la délinquance, « Revue française de science politique », 47e année, n°5, 1997, pp.630-644.

SITUATIONS PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES PAR LES CITOYENS

Les habitants du Sud-Luxembourg sont significativement plus nombreux à identifier les situations suivantes comme problématiques :



LA CIRCULATION ROUTIERE

Au niveau de l'arrondissement, la zone Sud-Luxembourg se démarque des autres zones de la province quant à :

- La conduite agressive : 56% en Sud-Luxembourg vs. 40 à 46% dans les autres zones ;
- Le stationnement gênant : 52% en Sud-Luxembourg vs. 28 à 43% dans les autres zones.

A l'échelon zonal, la vitesse non adaptée au trafic est la problématique la plus souvent évoquée. Elle se démarque clairement puisque 3/4 des répondants la citent comme étant « tout à fait » et « un peu un problème » dans leur quartier. La conduite agressive dans la circulation constitue un problème pour environ un peu plus d'un citoyen sur 2 ; 52% des répondants sont gênés par les stationnements ; tandis que 21% des répondants estiment que les accidents de circulation restent problématiques. Au niveau des communes, les Mussonnais sont les plus nombreux à considérer les problèmes liés à la circulation comme problématiques dans leur quartier.

En termes de victimisation, 5% des citoyens disent avoir été victimes d'un délit de fuite. 40% de ces faits sont rapportés aux services de police. Donc, pour les 5 personnes sur 100 victimes de ce délit, 2 d'entre elles seulement ont déclaré le fait à la police.

L'ENVIRONNEMENT

Au niveau de l'arrondissement, la zone Sud-Luxembourg se démarque par rapport au vandalisme : 19% en Sud-Luxembourg vs. 7 à 12% dans la plupart des autres zones. Au niveau de la zone, les dépôts de déchets sont les plus problématiques puisque 44% des répondants les évoquent. Les animaux errants inquiètent près d'un tiers de la population de la zone (33%) ; près d'un répondant sur 5 se dit gêné par les graffitis et le vandalisme ; tandis que 15% des répondants estiment que l'éclairage public défectueux est problématique.

Au niveau communal, le vandalisme apparaît comme problématique pour un plus grand nombre de citoyens à Aubange. Les dépôts de déchets contrarient davantage les Mussonnais et les Aubangeois.

LES NUISANCES SONORES

Au niveau de l'arrondissement, la zone Sud-Luxembourg se démarque des autres zones de la province par rapport aux nuisances sonores provoquées par le trafic : 45% en Sud-Luxembourg vs. 30 à 35% dans les autres zones.

Au niveau zonal, le trafic provoque le plus de problèmes liés aux nuisances sonores. Près de la moitié des répondants s'en plaint. Par ailleurs, les nuisances des voisins posent un problème au tiers des citoyens de la zone; les nuisances causées par les personnes sur la voie publique posent problème à un citoyen sur 5 ; tandis que les nuisances dues aux cafés et salles de fêtes posent souci à moins d'un répondant sur 10.

Au niveau communal, les habitants d'Aubange et de Musson sont significativement plus nombreux à estimer que les nuisances liées au trafic posent un problème dans leur quartier. Plus spécifiquement, les Aubangeois affirment être incommodés par les personnes trainant sur la voie publique.

VOLS DANS LES HABITATIONS

Pour les cambriolages, 44% des répondants estiment que ces faits sont des problèmes de quartier importants. Les problématiques des vols, en ce compris les cambriolages, préoccupent davantage les habitants de Sud-Luxembourg que les autres zones.

En termes de victimisation, 3% de la population de la zone aurait subi un cambriolage, 6% une tentative de cambriolage. Ces proportions sont celles observées dans la province. Quant à la déclaration aux services de police, au moins 60% des cambriolages et 40% des tentatives sont rapportés.

Les services de techno-prévention et de surveillance de l'habitation pendant la période de congés sont connus par au moins la moitié des habitants de la zone.

La possibilité pour le citoyen de mettre en place un Partenariat Local de Prévention avec la police et le marquage de vélos sont les services les moins connus sur la zone.

Les communes de Musson et d'Aubange se démarquent des autres communes de la zone pour les vols et cambriolages, les habitants y sont en effet significativement plus nombreux à estimer ces vols comme problématiques.

PROBLEMATIQUES « SOCIALES » (Notamment, liées au Trafic de Stupéfiants)

Au niveau de l'arrondissement, la zone Sud-Luxembourg se démarque des autres zones de la province pour le trafic de stupéfiants en rue : près de 20% des répondants estiment que cela pose des problèmes dans le quartier, ils sont entre 5% et 8% dans les autres zones.

Au niveau zonal, les jeunes et les nuisances liées à la consommation d'alcool ainsi que le trafic de stupéfiants sont les problématiques qui inquiètent le plus, près de 20% des répondants s'en plaignent. Les bagarres et les personnes trainant dans la rue posent problème pour 1 répondant sur 10.

Au niveau des communes, la problématique des jeunes trainant en rue, des nuisances dues à la consommation d'alcool et de drogues, des personnes importunées semblent inquiéter un plus grand nombre de citoyens de la Ville d'Aubange.

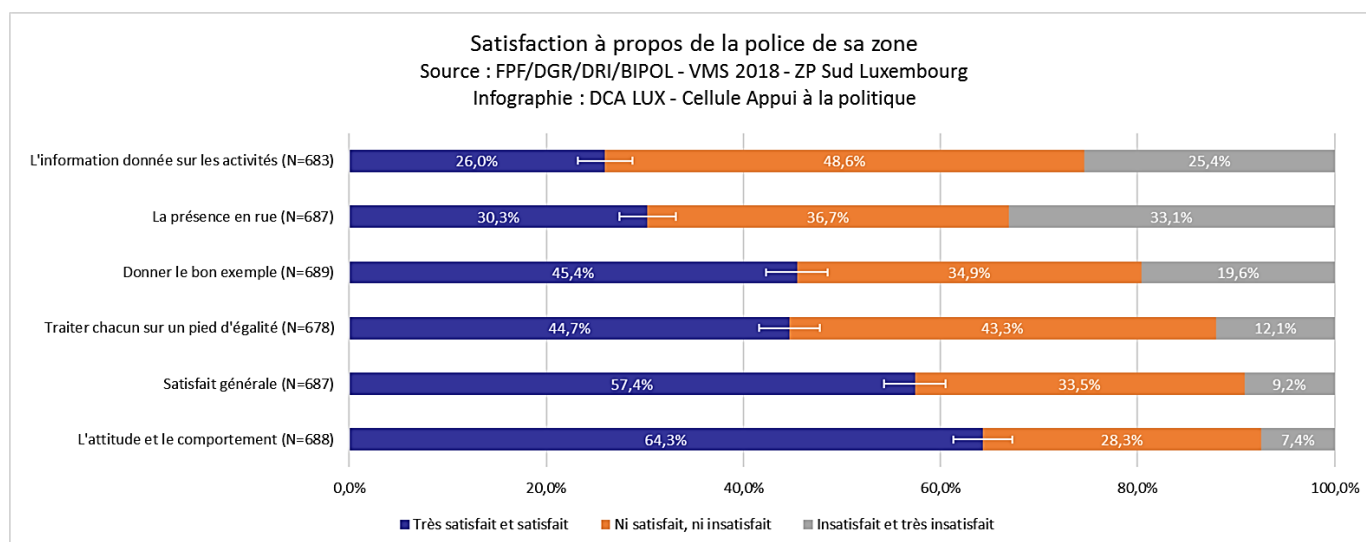
OBSERVATIONS GENERALES

83% des répondants considèrent que l’environnement est très bien soigné, voire plutôt bien soigné. Cependant, près de 7% avouent se sentir toujours et souvent en insécurité. Bien que cette proportion puisse paraître élevée, elle ne se distingue pas significativement des autres zones de la province.

En termes de victimisation, les dégradations causées à un véhicule sont les plus signalées par la population. Environ 13% des citoyens disent en avoir été victimes au cours de l’année écoulée, tandis que 3% des ménages auraient été victimes d’un cambriolage et 6% auraient subi une tentative de cambriolage au cours des 12 derniers mois (ce qui est similaire aux résultats provinciaux). Néanmoins, toutes ces infractions ne sont pas rapportées de la même manière aux services de police. Surtout, le chiffre noir reste important pour certains faits, notamment les tentatives de cambriolage ou les intrusions informatiques.

Surtout, la majorité des habitants affirme apprécier l’attitude et le comportement de services de la zone de police Sud-Luxembourg (64%). La satisfaction générale vis-à-vis de leur fonctionnement atteint les 57%.

La présence de policiers en rue présente proportionnellement le plus d’insatisfaction (1 habitant sur 5).



Près de la moitié des habitants semble connaître son agent de quartier, principalement par contact direct. Si 1/5 des répondants souhaite plus de contact avec cet agent, les 2/3 souhaitent communiquer uniquement en cas de besoin.

Un quart des citoyens de la zone a eu contact avec la police au cours de l’année écoulée, et ce principalement pour signaler un délit ou pour accomplir un acte administratif. Près de 75% se disent satisfaits de ce contact.

Enfin, les 3/4 des répondants marquent leur préférence pour un poste de police de proximité disponible aux heures d’ouverture normales de bureau. Ils sont aussi nombreux à souhaiter traiter de leur problème avec l’agent de quartier lors d’un rendez-vous privilégié. Un tiers préfère parcourir une plus longue distance pour autant que le poste soit ouvert au-delà des heures normales de bureau.

La rapidité d’intervention, l’attitude face au citoyen, l’accessibilité par téléphone, etc... revêtent tous de l’importance pour au moins 80% des répondants.

2.4. Attentes des autorités et autres parties prenantes

A. **ATTENTES DES AUTORITES**

PROCUREUR DU ROI

Le Procureur du Roi définit les priorités suivantes :

- Vols dans habitations (avec accent sur la criminalité itinérante) ;
- Roulage ;
- Atteintes aux personnes (VIF, violence sexuelle) ;
- Stupéfiants (trafic et nuisances).

BOURGMESTRES

Les quatre Bourgmestres de la zone de police définissent les priorités suivantes :

Ville d'Aubange

- TEH ;
- Sécurité routière ;
- Mobilité, notamment la problématique des poids lourds circulant illégalement sur le territoire communal ainsi que la forte augmentation d'affluence en gare d'Athus à prévoir vu la gratuité des trajets vers le Grand-Duché du Luxembourg en 2020 ;
- Drogues ;
- Environnement et infractions urbanistiques, notamment les ateliers illégaux spécialisés dans la réparation automobile ;
- Renforcement de la police de quartier.

Commune de Messancy :

- Sécurité routière ;
- Mobilité, notamment la problématique des poids lourds circulant illégalement sur le territoire communal ainsi que les difficultés de circulation engendrées par le grand nombre de travailleurs frontaliers ;
- Environnement et infractions urbanistiques ;
- TEH ;
- Drogues ;
- Renforcement de la police de quartier.

Commune de Musson

- Renforcement de la police de quartier ;
- TEH ;
- Sécurité routière ;
- Mobilité, notamment la problématique des poids lourds circulant illégalement sur le territoire communal ;
- Drogues ;
- Environnement et infractions urbanistiques.

Commune de Saint-Léger :

- Sécurité routière ;
- Mobilité, notamment la problématique des poids lourds circulant illégalement sur le territoire communal ;
- Environnement et Infractions urbanistiques ;
- TEH ;
- Drogues ;
- Renforcement de la police de quartier.

GOVERNEUR DE LA PROVINCE

Le Gouverneur demande à renforcer la collaboration interzonale via une approche transversale. Pour ce faire, seront privilégiés les phénomènes suivants :

- Transmigration ;
- Education routière ;
- Coopération internationale ;
- Gestion des événements ;
- Marchands de sommeil.

B. ATTENTES DES PARTENAIRES

PLAN NATIONAL DE SECURITE 2016-2019

Considérant que le Plan National de Sécurité 2020-2023 sera communiqué ultérieurement à la publication du présent Plan Zonal de Sécurité, il est convenu, en concertation avec les partenaires, que les priorités qui étaient consignées dans le Plan National de Sécurité 2016-2019 sont reconduites, à savoir :

Des thématiques transversales

- Intégrer intensivement l'approche administrative dans l'approche de la criminalité, en veillant à un échange d'informations performant entre les différents acteurs ;
- Améliorer l'approche policière de la criminalité informatique, en tenant compte des évolutions d'Internet, de l'innovation et des nouvelles technologies ;
- Accorder davantage d'attention à la fraude à l'identité (pour tous les maillons de la chaîne criminelle), ainsi qu'à la fraude au domicile ;
- Encourager l'approche axée sur le butin, non seulement en matière de fraude sociale et fiscale, mais aussi pour toutes les autres formes de criminalité générant des gains illégaux ;
- Utiliser différents instruments de droit permettant la coopération internationale policière et, le cas échéant, poursuivre l'opérationnalisation de ces instruments
- Elargir le concept de management de la recherche, notamment aux services de recherche de la police locale, en synergie avec les autorités judiciaires ;
- Déstabiliser au maximum les groupes d'auteurs polycriminels, notamment en s'efforçant de mieux les identifier.

Des phénomènes des sécurité

- S'investir dans la lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme, en accordant une attention particulière à l'échange d'informations entre les différents acteurs ;
- Déstabiliser les organisations criminelles qui se livrent à la traite des êtres humains et les priver de leurs avantages patrimoniaux, entraver le trafic d'êtres humains et rechercher les réseaux de trafic d'êtres humains;
- Contribuer à l'actualisation de la politique intégrale et intégrée en matière de drogues sous toutes ses formes (cannabis, drogues synthétiques, cocaïne, etc.) ;
- Contribuer à la saisie du produit des activités illicites des criminels en luttant contre la fraude sociale et fiscale et toutes les autres formes de criminalité générant des gains illégaux ;
- Organiser des mesures coordonnées dans l'approche de la cybercriminalité et de la cybersécurité, et renforcer à ce sujet l'expertise et les connaissances des services de police ;
- Lutter contre la criminalité violente, l'atteinte à l'intégrité de la personne et la discrimination. Les groupes cibles vulnérables de notre société devront faire à cet égard l'objet d'une attention particulière ;

- Mener une politique particulièrement dissuasive dans le domaine de la criminalité contre les biens, en mettant l'accent sur les cambriolages dans les habitations commis par des auteurs itinérants et sur l'identification des armes utilisées pour commettre des faits criminels ;
- Dans le cadre étendu de la criminalité environnementale (fraude aux déchets, bien-être animal, fraude écologique,
- Espèces animales et végétales menacées), continuer à organiser, avec l'ensemble des partenaires, une approche intégrée et multidisciplinaire ;
- Veiller à un contrôle suffisant et de qualité du respect du code de la route par des collègues correctement formés et équipés, dans le but de réduire considérablement le nombre de décès sur les routes, en collaboration avec nos partenaires et autorités ;
- Améliorer l'ordre public en maintenant les efforts en matière de lutte contre les incivilités, mettant en application la gestion négociée de l'espace public et en poursuivant la lutte contre la transmigration illégale.

REGION WALLONNE

Les Autorités régionales définissent les priorités suivantes :

- Répression des infractions en matière de roulage ;
- Sanctions en matière environnementale ;
- Bien-être animal ;
- Plan Radicalisme.

FONCTIONNAIRE DE PREVENTION

Le Service d'Accueil et Prévention, selon le Plan stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville d'Aubange, axe prioritairement son champ d'action sur le phénomène des nuisances publiques et autres problèmes liés à une consommation abusive de l'un ou l'autre produit psychotrope (Alcool, Drogues, Médicaments...). Or, il est important d'associer le volet préventif et l'accompagnement psychosocial au registre répressif. En ce sens, adopter une approche intégrale et intégrée de ce phénomène contribue à renforcer le sentiment de bien-être et à diminuer le sentiment d'insécurité dans les communes.

Le « SAP » concède ne pas disposer de la capacité nécessaire au développement d'autres objectifs stratégiques. Toutefois, certaines actions ponctuelles seront menées en vue de lutter contre d'autres problématiques telles que les violences intrafamiliales, la délinquance juvénile et les nuisances sociales liées aux rassemblements de jeunes.

C. ATTENTES DES CITOYENS

De manière générale, les citoyens sont à la recherche d'une qualité de vie plus élevée, d'un cadre de vie de qualité et d'un environnement tranquille et serein. Par le Moniteur de Sécurité 2018, les citoyens ont mis en évidence les problématiques qui, à leurs yeux, doivent être considérées comme principales sources d'insécurité et devraient donc être traitées en priorité par les services de police. Comme développé *supra*, il s'agit plus particulièrement de problèmes et nuisances liés à :

- La sécurité routière ;
- Les stationnements gênants ;
- L'environnement ;
- Les nuisances sonores dues au trafic ;
- Les vols dans habitations.

Concernant le fonctionnement policier, les citoyens sondés estiment que la zone ne communique pas suffisamment sur ses activités. Ils réclament que la police soit davantage présente, visible et accessible dans les rues et dans leur quartier ; et qu'elle établisse et entretienne davantage de contacts avec la population.

Toute demande d'intervention ou toute plainte actée au bureau doit l'être dans les meilleurs délais possible. L'accueil offert au plaignant doit être de qualité : politesse, compréhension, écoute. Le problème signalé doit être traité avec professionnalisme.

D. ATTENTES DES COLLABORATEURS DE LA ZONE DE POLICE

En réalisant l'étude de la Charge Psychosociale en 2015, le fonctionnement interne des services du corps de police a été abordé. En effet, grâce à ce travail, le questionnement de chaque membre du personnel, par rapport à l'organisation et au fonctionnement a pu être recueilli et a permis de mettre en évidence certaines lacunes par rapport au fonctionnement interne de l'organisation.

En effet, il ressort de cette étude que le domaine tel que la circulation de l'information reste perfectible. En effet, l'organisation pêche toujours par des problèmes de communication aussi bien *intramuros* que vers l'extérieur.

E. ATTENTES DES ORGANISATEURS D'EVENEMENTS

De nombreux évènements sont organisés sur l'ensemble du territoire de la zone de police. C'est ainsi qu'en 2018 nous enregistrons environ 500 évènements pour l'année, dont 250 requièrent l'établissement d'un dossier sécurité suivant la procédure mise en place par Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg.

Certains d'entre eux sont assez conséquents. De manière non-exhaustive, citons notamment le « *Donkey Rock Festival* » à Sélange ; les 3 jours de fête de « *Halanzy Gaiement* » à Halanzy ; les nombreuses festivités de la Fête Nationale sur les 4 communes ; les commémorations de l'Armistice des 2 guerres ; les allures libres ; les festivités liées à la fête d'Halloween.

Les organisateurs attendent de la police que leur demande soit examinée avec le plus grand soin et que toutes les mesures soient prises afin que les festivités se déroulent dans les meilleures conditions possibles et en toute sécurité.

CHAPITRE III

POLITIQUE & GESTION DU CORPS DE POLICE

3.1. Composition du Corps de Police

A. CAPACITE EN PERSONNEL

SOURCES

Le cadre initial de la zone de police Sud-Luxembourg, conformément aux articles 47 et 248 de la LPI, a été voté en date du 25.04.2001 par le conseil de police.

Le cadre opérationnel correspondait au personnel en place à l'intégration. Très vite, il est apparu que le chiffre de 53 membres opérationnels correspondant à la norme « KUL »¹⁷ minimale.

Même les 62 membres effectifs présents à l'intégration seraient loin de représenter le minimum requis pour pouvoir répondre aux six fonctionnalités de base du départ et ainsi garantir aux citoyens un service de police équivalent pour tous.

Depuis lors, l'autorité administrative a réalisé des efforts constants en vue de renforcer le personnel en place par une politique de remplacement rapide des départs et d'augmentation progressive des effectifs (cadre moyen, cadre de base, Cadre Calog).

Enfin, bien que répondant déjà largement aux normes minimales requises point de vue cadre administratif et logistique, la zone s'est inscrite dans le respect de la circulaire des Ministres de l'Intérieur et de la Justice du 1^{er} décembre 2006 relative aux tâches administratives de calogisation maximale des tâches administratives au sein de la police intégrée. Un plan d'action de rationalisation concernant l'exécution de tâches administratives a été adopté.

¹⁷ La norme KUL est une clé de répartition de la capacité policière entre les communes qui fut utilisée dans le cadre de la Réforme des polices.

CADRE ACTUEL

En parfaite adéquation avec les préceptes décrits *supra*, toujours dans l'optique de développer un service moderne et efficace, le Collège de police a proposé au Conseil de Police d'augmenter le cadre et d'y affecter progressivement les moyens nécessaires. Plusieurs modifications du cadre organique ont été votées en séance de Conseil de Police.

En séance du Conseil de Police du 16.07.2018, le dernier cadre a été voté comme suit :

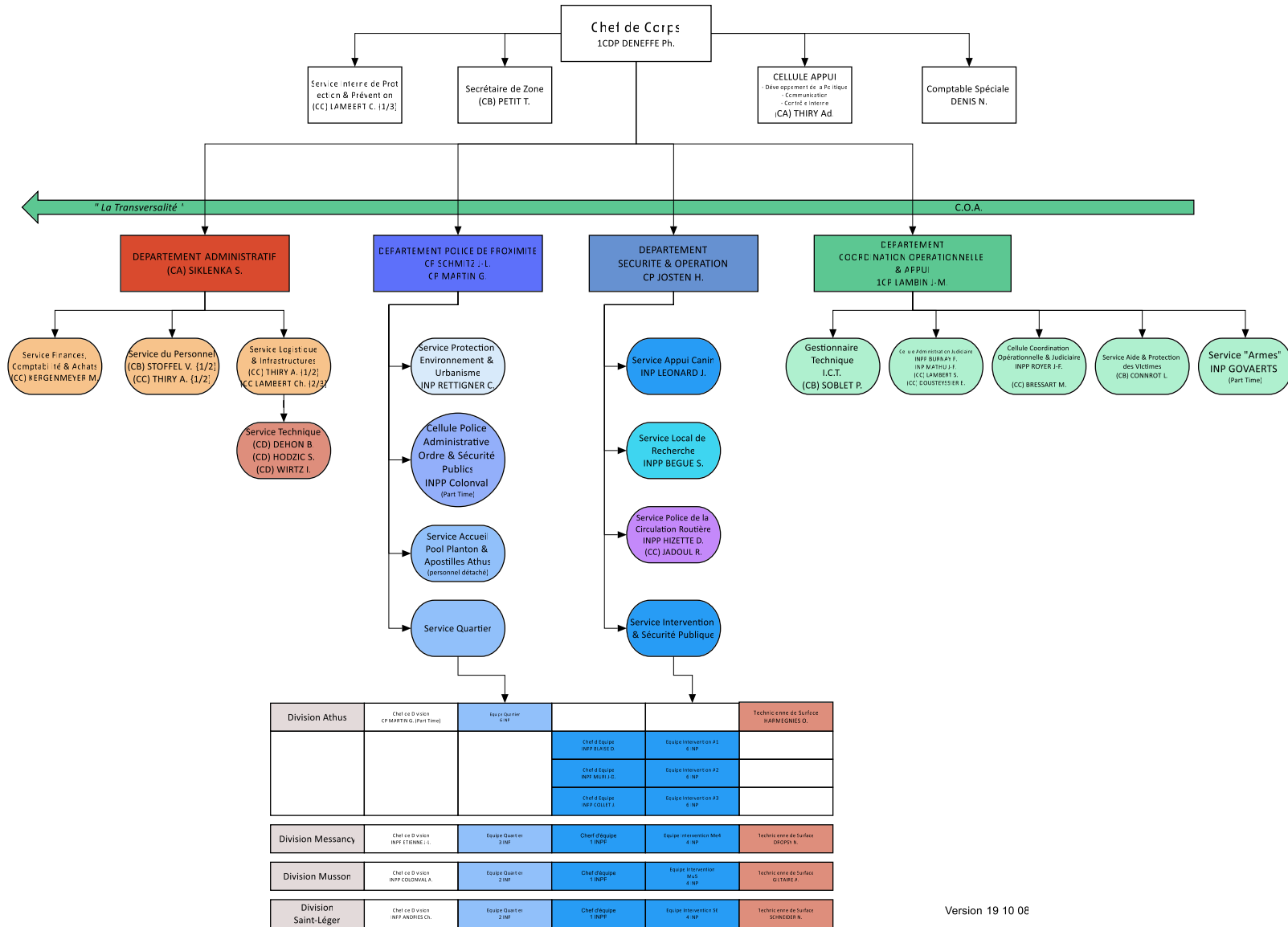
Norme KUL (Normes Minimales) Opérationnelle : 53 Calog : 4		Dernier cadre voté : Conseil de Police du 16/07/2018 Date du relevé : 1 ^{er} octobre 2019						
Cadre	Effectif organique prévu	Effectif minimum nécessaire	Effectif en personnel	Capacité ZP (ETP en liste salariale)	Détaché IN	Détaché OUT	Capacité réellement disponible	Déficit réel : % / minimum idéal
OPERATIONNEL								
AP	5		0	0			0	
INP	67	60	45	44,4	1	1	44,4	74%
INPP	20	15	12	12			12	80%
CP	6	4	4	4			4	100%
CDP	1	1	1	1			1	100%
Total opérationnel	99	80	62	61,4			61,4	77%
CALOG								
Niveau D	6	5	5	3,25			3,25	65%
Niveau C	10	7	7	7		1	6	86%
Niveau B	6	4	4	3,5			3,5	88%
Niveau A	2	2	2	2			2	100%
Total personnel Calog	24	18	18	15,75	0	1	14,75	82%
CALOG Militaire (*)								
Niveau D	2	2	2	2			2	100%
Niveau C	3		1	1			1	
Niveau B	1						0	
Niveau A							0	
Total personnel Calog Militaire	6	2	3	3	0	0	3	150%
Total personnel civil	30	20	21	18,75	0	1	17,75	89%
Total	129	100	83	80,15	0	1	79,15	79%

(*) La loi du 16 juillet 2005 institue le transfert de certains militaires vers un employeur public. Dans le cadre de la calogisation des missions à caractère administratif, il est important de pouvoir recourir à cette opportunité de recruter du personnel bénéficiant d'une certaine expérience professionnelle alliée à un sens de l'organisation et du devoir marqué. C'est pourquoi un cadre Calog militaire a été créé au sein de la zone de police.

(Normes Minimales) Opérationnelle : 53 Calog : 4		Date du relevé : 1 ^{er} octobre 2019						
Service / Fonctionnalité		Effectif minimum nécessaire	Effectif en personnel	Capacité ZP (ETP en liste salariale)	Détaché IN	Détaché OUT	Capacité réellement disponible	Déficit réel : % / minimum idéal
Chef de Corps								
CDP		1	1	1			1	
Cellule APPUI dével. Pol., Commun., Ctfe. Int.								
NIV A		1	1	1			1	
Secrétaire de zone								
Niv B		1	1	1			1	
TOTAL Services Chef de Corps		3	3	3			3	1
Département Sécurité & Opération								
CP		1	1	1			1	
Service Intervention & Sécurité Publique								
INP		33	28	28	1	1	28	
INPP		9	6	6			6	
Total Intervention		42	34	34	1	1	34	81%
Service Recherche Locale								
INP		6	5	5			5	
INPP		3	3	3			3	
Personnel Civil							0	
Total SLR		9	8	8			8	89%
Service Police de la Circulation Routière								
AP							0	
INP		4	0	0			0	
INPP		1	1	1			1	
Personnel Civil			1	1			1	
Total SPCR		5	2	2			2	40%
Pool Canin								
INP		2	1	1			1	
INPP							0	
Total Appui Canin		2	1	1			1	50%
TOTAL Département Sécurité & Opération		59	46	46	1	1	46	78%
Département Police de Proximité								
CP		2	2	2			2	
Service Quartier								
AP							0	
INP		13	9	8,4			8,4	
INPP							0	
Total Service Quartier		13	9	8,4			8,4	65%
Pool Accueil - Planton - Apostilles								
INP		0	0				0	
INPP		0	0				0	
En détachement ponctuel							0	
Total Pool Accueil - Planton - Apostilles		0	0				0	
Service Protection Environnement & Urbanisme								
INP		1	1	1			1	
INPP							0	
Total SPEU		1	1	1			1	100%
TOTAL Département Police de Proximité		16	12	11,4	0	0	11,4	71%

Département Coordination Opérationnelle & Appui									
CP		1	1	1				1	
Cellule Coordination Opérationnelle & Judiciaire									
INP								0	
INPP		1	1	1				1	
Personnel Civil		1	1	1				1	
Total Cel. Coord. Opérat. & Jud.		2	2	2				2	100%
Cellule Administration Judiciaire									
AP								0	
INP		1	1	1				1	
INPP		1	1	1				1	
CP								0	
Personnel Civil		2	2	2				2	
Total Cellule Administration Judiciaire		4	4	4				4	100%
Gestionnaire Technique : ICT									
NIV B		1	1	1				1	
Sercie Aide & Protection des Victimes									
NIV B		1	1	1				1	
Service Armes "Part Time"									
								0	
TOTAL Dép. Coord. Opérat. & App.		9	9	9	0	0		9	100%
Département Administratif: Personnel - Logistique - Infrastructure - Finances									
Niveau D		7	7	5,25				5,25	
Niveau C		4	4	4		1		3	
Niveau B		1	1	0,5				0,5	
Niveau A		1	1	1				1	
Personnel Opérationnel		0	0	0				0	
TOTAL Département Administratif		13	13	10,75				9,75	75%
TOTAL ZONE SUD-Luxembourg		100	83	80,15	1	1		79,15	79%

B. ORGANIGRAMME



3.2. Fonctionnement interne

A. NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

TRAVAIL DE QUARTIER

VISION

L'horaire sera adapté avec souplesse en fonction des besoins locaux afin de favoriser la participation des agents de quartier à la vie associative du quartier dont ils ont la charge, y compris les weekends. L'agent de proximité bénéficiera d'une grande autonomie, tout en prenant part au service d'accueil.

La zone de police Sud-Luxembourg souhaite mettre à la disposition des citoyens un service de police de proximité de qualité, et ce dans chaque commune de la zone afin d'offrir à la population la possibilité de contacter le service de police rapidement, tout en garantissant l'obtention d'une réponse efficace et adaptée.

OBJECTIFS

Un maximum de présence policière sur le terrain, orientée vers le citoyen en répondant aux besoins de sécurité de la collectivité.

STRATEGIE D'APPROCHE

L'horaire sera quelque peu « à la carte », dépendant notamment des spécificités locales. Cet horaire souple ne s'établira pas en fonction de diverses convenances personnelles mais bien en fonction de la vie sociale de sa population de référence.

Cet horaire devra impérativement s'établir en concertation préalable et avec autorisation du Chef de Division.

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>Nombre d'agents de quartier selon la norme</i>	<i>Nombre réel d'agents de quartier en fonction</i>	<i>Nombre de postes de police</i>	<i>Capacité sur base annuelle</i>
08/08/19	33.007	8,25	9 CB	4	13.680 hrs

NORME: 1 agent de quartier pour 4000 habitants

La norme est atteinte est atteinte : 3667 Habitants par Agent de Quartier

Toutefois, cela reste insuffisant ; une norme idéale est d'1 AQ/2000 habitants ==> 16 AQ

Atteindre une norme de 1 AQ/2500 habitants est un objectif : ==> 13 AQ

ACCUEIL

Date enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours semaine	Week-end/ fériés	
08/08/19	4	4	11	09	173 Hrs x 52,5 semaines = 9082 Hrs
<p><u>NORME</u> : 12 heures par jour ouvrable de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique. (La norme n'est pas atteinte si on calcule restrictivement).</p>					

VISION

Si on s'en réfère restrictivement à la norme fixée, on en déduit que celle-ci n'est pas atteinte. En effet, l'accueil zonal est de 11 heures par jour ouvrable alors que la norme le fixe à 12 heures. Cependant, cette vision est trop restrictive car, eu égard aux spécificités de la zone, une capacité importante doit être dégagée pour honorer cette mission. En conséquence, il a été nécessaire de fixer la prise en charge de l'accueil.

Considérant les spécificités de la zone, notamment le nombre de plaintes important à prendre en charge, l'accueil du poste d'Athus demande une capacité conséquente. Tous les accueils requièrent deux membres du personnel en planton d'office et parfois un troisième doit y être ajouté. Sur base d'une évaluation du nombre de personnes se présentant à l'accueil après 19h00 durant la semaine et après 17h00 durant le week-end, il a été décidé, en concertation avec le Collège de police, de réduire le nombre d'heures de présence à 11 heures durant les jours de semaine et à 9 heures durant le week-end et les jours fériés. Au regard de l'effectif qui est déjà engagé en accueil au poste d'Athus, la capacité policière présente dans la zone n'autorise pas, pour le moment, de revoir cette norme à la hausse. Concernant les autres divisions, au regard de l'effectif disponible, pour garantir l'adage « *plus de bleu dans la rue* » et donc augmenter les services extérieurs pour occuper le terrain, il a été nécessaire de rationaliser l'accueil au regard des besoins locaux de sorte que l'accueil n'est donc pas assuré tous les jours.

Toutefois, un projet de réorganisation devrait intervenir à moyen terme. Le but est de pouvoir prendre en charge le citoyen qui se présente au bureau local en temps réel, même si une présence physique n'est pas assurée en permanence. Concrètement, chaque poste des divisions locales (Messancy – Musson – Saint-Léger), hors Athus (Aubange), affichera à destination du citoyen un numéro d'appel central. Lequel permettra au citoyen, durant les heures ouvrables d'atteindre un fonctionnaire de police, le gradé de jour du Commissariat Central. Celui-ci, à la réception de l'appel, après prise de connaissance du problème pourra :

- Soit demander à l'agent de quartier en service extérieur de revenir au bureau pour prendre en charge le citoyen ;
- Soit de prendre note du message du citoyen pour le transmettre à l'agent de quartier ou un autre membre du personnel concerné afin qu'un suivi soit assuré en bonne suite;
- Soit informer le demandeur que l'agent de quartier reprendra contact avec lui dans les délais convenus.

Ce système présente l'avantage d'assurer une prise en charge directe du citoyen dans toutes les divisions sans qu'il y ait nécessairement une présence physique dans les locaux qui a pour effet négatif de mobiliser beaucoup de capacité pour souvent répondre aux rares visites à prendre en charge.

OBJECTIFS

Offrir à toute la population de la zone la même disponibilité et les mêmes possibilités d'accueil dans le poste de police.

STRATEGIE D'APPROCHE

Une attention toute particulière sera accordée à la qualité de l'accueil tant physique que téléphonique. L'échange doit permettre au citoyen de sentir qu'il a été écouté et bien été pris en charge par le service de police en tant que service public. Les périodes d'accueil seront clairement fixées et communiquées à la population. Une évaluation permanente sera effectuée.

Accueil Zonal	<p><u>Concernant la Ville d'Aubange, à Athus, il est assuré les plantons suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les jours ouvrables de 08h00 à 19h00 ▪ les samedis de 08h00 à 17h00 ▪ les dimanches et jours fériés de 07h00 à 16h00 																																																																																																																																																																																																																					
Accueil local	<p><u>Les autres points d'accueil sont accessibles au public une fois par semaine, par journée entière et tenus par un membre du personnel comme planton :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Saint-Léger : lundis de 10h00 à 19h00 ▪ Musson : les mardis de 10h00 à 19h00 ▪ Messancy : les mercredis de 10h00 à 19h00 																																																																																																																																																																																																																					
<i>Selon la répartition suivante :</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #c6e0b4;"> <th colspan="2">1</th> <th colspan="7">Vision en heures</th> </tr> <tr style="background-color: #d9e1f2;"> <th></th> <th>Athus</th> <th></th> <th>Messancy</th> <th></th> <th>Musson</th> <th></th> <th>Saint-Léger</th> <th>Total zonal en heures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #c6e0b4;">Lundi</td> <td>08h00 - 19h00</td> <td>11</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>10h00 - 19h00</td> <td>9</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #c6e0b4;">Mardi</td> <td>08h00 - 19h00</td> <td>11</td> <td></td> <td></td> <td>10h00 - 19h00</td> <td>9</td> <td></td> <td></td> <td>20</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #c6e0b4;">Mercredi</td> <td>08h00 - 19h00</td> <td>11</td> <td>10h00 - 19h00</td> <td>9</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>20</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #c6e0b4;">Jeudi</td> <td>08h00 - 19h00</td> <td>11</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>11</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #c6e0b4;">Vendredi</td> <td>08h00 - 19h00</td> <td>11</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>11</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #ffffcc;">Samedi</td> <td>08h00 - 17h00</td> <td>9</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>9</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #ffffcc;">Dimanche</td> <td>07h00 - 16h00</td> <td>9</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>9</td> </tr> <tr style="background-color: #c6e0b4;"> <td>Total / Division</td> <td></td> <td>73</td> <td></td> <td>9</td> <td></td> <td>9</td> <td></td> <td>9</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #d9e1f2;"> <th colspan="2">2</th> <th colspan="7">Vision objective réelle / capacité engagée</th> </tr> <tr style="background-color: #d9e1f2;"> <th></th> <th>Athus</th> <th></th> <th>Messancy</th> <th></th> <th>Musson</th> <th></th> <th>Saint-Léger</th> <th>Total zonal en heures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #c6e0b4;">Lundi</td> <td>08h00 - 19h00</td> <td>11</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>10h00 - 19h00</td> <td>9</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #c6e0b4;">Mardi</td> <td>08h00 - 19h00</td> <td>11</td> <td>2</td> <td></td> <td>10h00 - 19h00</td> <td>9</td> <td></td> <td></td> <td>31</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #c6e0b4;">Mercredi</td> <td>08h00 - 19h00</td> <td>11</td> <td>2</td> <td>10h00 - 19h00</td> <td>9</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>31</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #c6e0b4;">Jeudi</td> <td>08h00 - 19h00</td> <td>11</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>22</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #c6e0b4;">Vendredi</td> <td>08h00 - 19h00</td> <td>11</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>22</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #ffffcc;">Samedi</td> <td>08h00 - 17h00</td> <td>9</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>18</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #ffffcc;">Dimanche</td> <td>07h00 - 16h00</td> <td>9</td> <td>2</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>18</td> </tr> <tr style="background-color: #d9e1f2;"> <td>Total / Division</td> <td></td> <td>73</td> <td></td> <td>9</td> <td></td> <td>9</td> <td></td> <td>9</td> <td>173</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #c6e0b4;">Planton</td> <td style="background-color: #c6e0b4;">100</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #d9e1f2;">Capacité engagée</td> <td style="background-color: #d9e1f2;">173</td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="background-color: #c6e0b4;">Heures prestées</td> <td style="background-color: #c6e0b4;">5250</td> <td style="background-color: #d9e1f2;">> année =</td> <td style="background-color: #d9e1f2;">9082,5</td> <td style="background-color: #c6e0b4;">52,5</td> <td style="background-color: #c6e0b4;">semaines</td> </tr> </table>								1		Vision en heures								Athus		Messancy		Musson		Saint-Léger	Total zonal en heures	Lundi	08h00 - 19h00	11					10h00 - 19h00	9	20	Mardi	08h00 - 19h00	11			10h00 - 19h00	9			20	Mercredi	08h00 - 19h00	11	10h00 - 19h00	9					20	Jeudi	08h00 - 19h00	11							11	Vendredi	08h00 - 19h00	11							11	Samedi	08h00 - 17h00	9							9	Dimanche	07h00 - 16h00	9							9	Total / Division		73		9		9		9	100	2		Vision objective réelle / capacité engagée								Athus		Messancy		Musson		Saint-Léger	Total zonal en heures	Lundi	08h00 - 19h00	11	2				10h00 - 19h00	9	31	Mardi	08h00 - 19h00	11	2		10h00 - 19h00	9			31	Mercredi	08h00 - 19h00	11	2	10h00 - 19h00	9				31	Jeudi	08h00 - 19h00	11	2						22	Vendredi	08h00 - 19h00	11	2						22	Samedi	08h00 - 17h00	9	2						18	Dimanche	07h00 - 16h00	9	2						18	Total / Division		73		9		9		9	173	Planton	100	Capacité engagée	173	Heures prestées	5250	> année =	9082,5	52,5	semaines
1		Vision en heures																																																																																																																																																																																																																				
	Athus		Messancy		Musson		Saint-Léger	Total zonal en heures																																																																																																																																																																																																														
Lundi	08h00 - 19h00	11					10h00 - 19h00	9	20																																																																																																																																																																																																													
Mardi	08h00 - 19h00	11			10h00 - 19h00	9			20																																																																																																																																																																																																													
Mercredi	08h00 - 19h00	11	10h00 - 19h00	9					20																																																																																																																																																																																																													
Jeudi	08h00 - 19h00	11							11																																																																																																																																																																																																													
Vendredi	08h00 - 19h00	11							11																																																																																																																																																																																																													
Samedi	08h00 - 17h00	9							9																																																																																																																																																																																																													
Dimanche	07h00 - 16h00	9							9																																																																																																																																																																																																													
Total / Division		73		9		9		9	100																																																																																																																																																																																																													
2		Vision objective réelle / capacité engagée																																																																																																																																																																																																																				
	Athus		Messancy		Musson		Saint-Léger	Total zonal en heures																																																																																																																																																																																																														
Lundi	08h00 - 19h00	11	2				10h00 - 19h00	9	31																																																																																																																																																																																																													
Mardi	08h00 - 19h00	11	2		10h00 - 19h00	9			31																																																																																																																																																																																																													
Mercredi	08h00 - 19h00	11	2	10h00 - 19h00	9				31																																																																																																																																																																																																													
Jeudi	08h00 - 19h00	11	2						22																																																																																																																																																																																																													
Vendredi	08h00 - 19h00	11	2						22																																																																																																																																																																																																													
Samedi	08h00 - 17h00	9	2						18																																																																																																																																																																																																													
Dimanche	07h00 - 16h00	9	2						18																																																																																																																																																																																																													
Total / Division		73		9		9		9	173																																																																																																																																																																																																													
Planton	100																																																																																																																																																																																																																					
Capacité engagée	173																																																																																																																																																																																																																					
Heures prestées	5250	> année =	9082,5	52,5	semaines																																																																																																																																																																																																																	

INTERVENTION & SURVEILLANCE GENERALE

Date enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention			Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)			Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre		Nombre	Heures de mise en œuvre		
008/08/19	1	Pauses en 24/24			118 Hrs de pause		30.030 Hrs
<p>NORME: 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 118 h/semaine (La norme est atteinte, les 84 heures d'appui/semaine étant dépassées)</p>							

PAR	Matin		Après-midi		Nuit		Permanence Mobile Temporaire 1		Permanence Mobile Temporaire 2		Permanence Mobile Temporaire 3		Total zonal en heures de pause de PM	Capacité engagée 2 hommes	Total heures prestées en Permanence Mobile
SEMAINE															
Lundi	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	08h00 - 16h00	8	14h00 - 22h00	8			40	2	80
Mardi	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	08h00 - 16h00	8	14h00 - 22h00	8			40	2	80
Mercredi	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	08h00 - 16h00	8	14h00 - 22h00	8			40	2	80
Jeudi	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	08h00 - 16h00	8	14h00 - 22h00	8			40	2	80
Vendredi	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	08h00 - 16h00	8	14h00 - 22h00	8	22h00 - 06h00	8	48	2	96
Samedi	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	14h00 - 22h00	8	22h00 - 06h00	8	23h00 - 07h00	8	48	2	96
Dimanche	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	16h00 - 22h00	6					30	2	60
Total / Pause PM		49		56		63		54		48		16	286		572
Permanences Mobiles 24hrs/24 hrs							Permanences Mobiles supplémentaires								
Pauses				168				118							
Capacité engagée				336				236							
													Heures prestées > année = 15015 semaines 30030		

VISION

La zone de police veut assurer à la population une réponse rapide à ses appels urgents, indépendamment du nombre d'interventions à prendre en charge et augmenter sa disponibilité dans le temps. Eu égard aux spécificités de la zone, à sa situation aux frontières avec la France et le Grand-Duché de Luxembourg entraînant bon nombre de difficultés opérationnelles, il est indispensable de fonctionner avec un 2^{ème} service de permanence mobile d'intervention ou d'un service appui durant les heures où l'activité sociale de la population est la plus intense.

OBJECTIFS

- Développer la visibilité des services ;
- Orienter le système policier vers le citoyen et les besoins de sécurité du citoyen ;
- Diminuer les délais d'intervention et la prise en charge d'un appel.

La norme « Intervention » est la norme minimale de travail et de fonctionnement : mise en œuvre d'une équipe d'intervention, soit une équipe permanente, complétée d'une équipe de pointe supplémentaire pendant 16 heures par jour en moyenne au minimum.

STRATEGIE D'APPROCHE

La zone programme l'appui aux équipes de pointes en fonction des heures nécessitant généralement le plus d'intervention. En effet, afin d'obtenir un fonctionnement opérationnel orienté communauté ; il est nécessaire d'adapter les plages de permanences mobiles en fonction de différents critères. Il s'agit d'avoir le plus d'effectifs sur le terrain, lorsque l'activité de la population le requiert, en tenant compte des données démographiques et géographiques de la zone ainsi que de paramètres externes influençant le nombre d'interventions à prendre en charge.

ASSISTANCE AUX VICTIMES

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)</i>	<i>Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)</i>		<i>Capacité sur base annuelle</i>
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	
08/08/19	oui		oui	1.520 Hrs
<p><u>NORME:</u> 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones) (La norme est atteinte)</p>				

VISION

Service orienté vers les victimes directes et indirectes d'infraction.

OBJECTIFS

- Continuer le développement du service orienté vers les victimes ;
- Répondre à tout appel dans des délais raisonnables.

STRATEGIE D'APPROCHE

Système basé sur une permanence 24/24 heures avec un service de garde organisé selon un Protocole d'accord conclu entre trois zones de police locale (à savoir les zones de police Arlon - Attert – Habay – Martelange, Gaume et Sud-Luxembourg) et la police Fédérale

RECHERCHE & ENQUETES LOCALES

			<i>Forme d'organisation</i>		
<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Effectif global du corps (organique)</i>	<i>Effectif cadre opérationnel</i>	<i>Service Recherche et Enquête (membres fixes)</i>	<i>Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête</i>	Capacité "recherche" annuelle
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
08/08/19	82	62	8	Il existe une capacité. Elle est impossible à déterminer ; elle dépend de la fluctuation de la criminalité	12160 Hrs
<p><u>NORME:</u> 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global \geq 230, pour les autres corps, 7% de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine [Calcul : $62 \times 7\% = 4,34$] (La norme est atteinte et dépassée puisqu'il y a 8 FTE's ops au SLR)</p>					

VISION

La zone de police veut rencontrer le souci des autorités et de la population quant à la criminalité locale et offrir un service d'enquête efficace et rapide, en relation avec la PJF et les autres services de police, permettant de rechercher et identifier les auteurs, et de les traduire en justice dans des délais raisonnables.

Le service d'enquête et de recherche ne négligera pas les missions et les enquêtes lui incombant ou attribuées par les Magistrats et fonctionnera dans le même esprit de service de police orienté vers le citoyen.

OBJECTIFS

- Garder un maximum de capacité d'enquête au profit des citoyens et rencontrer ainsi leurs besoins de sécurité ;
- S'impliquer dans certaines enquêtes en soutien des autres services de la zone.

STRATEGIE D'APPROCHE

Participer à des opérations communes avec les autres départements et services opérationnels du corps ; contrôles routiers, etc. Dans certaines enquêtes offrir un appui aux autres services de la zone.

MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

VISION

Permettre aux citoyens d'exprimer leurs droits constitutionnels dans le respect des conditions optimales de sécurité et des règles de vie dans un état démocratique. A de très rares exceptions près, le maintien d'ordre local est assuré en général sans demande de renfort d'effectifs de la police fédérale ou des zones de police locales.

OBJECTIFS

- Dans le souci d'assurer à la population un cadre de vie paisible, tranquille et dans l'ordre, la zone de police encadre les manifestations de tout ordre, et conseille les autorités en la matière en appliquant le principe d'efficience.
- Continuer à rester pratiquement autonome au niveau de la gestion du maintien de l'ordre public sur le territoire des communes de notre zone de police.

STRATEGIE D'APPROCHE

- Continuer à assurer la gestion du maintien de l'ordre public en interne ;
- Améliorer l'évaluation des événements à couvrir pour optimiser la capacité engagée ;
- Tendre vers l'autonomie totale tout en restant rationnel en ne négligeant pas les renforts *supra* locaux en demande ou en fourniture ;
- Par la mise en œuvre du Règlement général de police adopté par les communes, et par une collaboration étroite avec les autorités, les divers partenaires et les associations locales, veiller à permettre une vie sociale en sûreté et en harmonie dans toutes les communes de la zone ;
- Veiller à ce que chaque organisateur d'évènement remplisse ses obligations par rapport au dossier de sécurité imposé par Monsieur le Gouverneur de la Province.

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	Oui	Propre à la zone	Oui
	OPJ	Oui	Propre à la zone	Oui
Date enregistrement des données : 08/08/19				
<u>La norme est atteinte</u> : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence				

En conclusion : Satisfaisons-nous aux indicateurs de qualité que nous nous sommes fixés ?

Un indicateur général avait été fixé par la zone de police, à savoir satisfaire à la norme fixée pour chaque fonctionnalité ; à cet effet, il est très vite apparu que l'effectif prévu par la norme KUL (53) serait insuffisant pour satisfaire aux normes légales ainsi que pour prendre en charge les interventions inhérentes aux spécificités de du territoire. Le cadre a été étoffé régulièrement via plusieurs recrutements. **Cet indicateur est atteint** puisque, pour chaque fonctionnalité, les données enregistrées sont conformes, aux normes établies, si on tient compte qu'au niveau de l'accueil, 2 membres du personnels sont engagés 11 heures tous les jours ouvrables et 9 heures les jours de week-end.

Vu les particularités de la zone, sa position géographique aux « 3 frontières » et la criminalité qui en découle, **le respect des normes est très important pour garantir l'opérationnalité.**

B. AUTRES SERVICES OPERATIONNELS**POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIERE**

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Effectif du service (dans le cadre organique)</i>	<i>Effectif réel du service</i>	<i>Capacité sur base annuelle</i>
08/08/19	1 CM et 4 CB (*)	1 CM	1520 Hrs au 08/08/19 6080 Hrs à effectif complet
<i>(*) 3 emplois CB sont vacants et en cours de recrutement</i>			

VISION

Disposer d'un service spécialisé, uniforme et rationnel d'appui aux prises de décision des autorités en matière de gestion et d'organisation de la circulation, de sécurité routière ainsi qu'un appui technique au personnel.

OBJECTIFS

Ce service étant sollicité pour différentes missions relatives à la sécurité routière, il est important d'atteindre l'effectif prévu au sein du cadre organique, à savoir au minimum 4 membres, dont 1 chef de service.

De plus garantir, la sécurité routière est le premier souhait des citoyens tel qu'exprimé via le Moniteur de Sécurité 2018.

STRATEGIE D'APPROCHE

Développer et garantir la cellule appui circulation par le remplacement du personnel admis à la retraite, ou parti en mobilité, par la formation continuée du personnel et par le développement des moyens techniques nécessaires.

SERVICE « ARMES »**VISION**

Disposer de personnes spécialisées offrant à la population tous les renseignements relatifs à la détention, à la procédure en cas de déménagement ou de décès, au tir sportif & Fournir un appui technique au personnel.

OBJECTIFS

Faire connaître et comprendre aux citoyens de la zone de police la réglementation sur les armes ainsi que les nombreux changements qui y ont trait.

STRATEGIE D'APPROCHE

La gestion administrative des dossiers armes est assurée « *part-time* » par un INP, sans pour autant que ce soit un service particulier.

POINT DE CONTACT POUR LES COMMUNAUTES SCOLAIRES

VISION

Prévoir, par les services de police, un point de contact permanent pour les communautés scolaires situées sur son territoire sur base de la circulaire PLP 41 du 7 juillet 2006.

OBJECTIFS

Le point de contact doit remplir une fonction-charnière entre les communautés scolaires et la police locale, permettant le développement de conventions particulières.

STRATEGIE D'APPROCHE

Il n'existe pas de service spécifique dans cette matière. Cependant, courant 2019, un agent de quartier s'est porté volontaire en vue de prendre en charge les missions inhérentes à cette problématique, mais s'est désisté quelques semaines plus tard. La zone est ainsi dans l'attente de pouvoir désigner un nouveau policier de référence, lequel devra présenter un profil correspondant à la mission et être motivé par la prise en charge de cette matière. Une fois en place, selon les capacités opérationnelles disponibles, le policier de contact assurera le développement des actions de prévention dans le cadre du projet « MEGA - Mon Engagement pour l'Avenir ».

APPUI ENVIRONNEMENT & URBANISME

VISION

Disposer d'un service spécialisé, uniforme et rationnel d'appui aux prises de décision des autorités en matière de gestion et d'organisation de l'environnement et de l'urbanisme, ainsi qu'un appui technique au personnel.

OBJECTIFS

Apporter un réel soutien aux autres services zonaux dans les matières d'environnement, d'urbanisme mais également dans la lutte contre les incivilités et dans le respect des règlements de police communaux.

STRATEGIE D'APPROCHE

Développer et garantir une cellule Appui Environnement et Urbanisme sans détourner le membre du personnel de ses missions premières & Développer des moyens techniques nécessaires.

Actuellement, un seul INP est en charge de la problématique environnement. Or, seul, il ne peut répondre à toutes les nécessités qui se présentent en cette matière. Ainsi, notre zone doit absolument veiller à impliquer davantage les chefs de Divisions et leurs adjoints dans cette problématique. Un référent en matière urbanistique serait également nécessaire afin de pouvoir guider le personnel amené à constater des infractions environnementales. Pour être efficace, il est nécessaire de pouvoir compter sur quelqu'un de motivé et intéressé par cela.

Un partenariat existe actuellement avec l'Agent constatateur de la Ville d'Aubange. Cette synergie devrait pouvoir être développée sur les trois autres communes.

La désignation d'un référent est subordonnée à la résolution de la problématique de recrutement, ce qui permettrait de compléter les cadres.

AUTRES SERVICES

- ✓ Trois membres du personnel sont formés aux Techniques d'Audition pour Mineurs (TAM) et font partie d'un pool « arrondissemental » afin d'assurer une garde 24Hr/24Hr.
- ✓ Les cambriolages dans les habitations constituent l'un des phénomènes criminels principaux dans notre zone de police. Un INPP est formé en techno-prévention et prodigue des conseils en la matière.
- ✓ Afin de permettre une meilleure visibilité et une meilleure maîtrise de la violence générée, un investissement a également été réalisé en matière de chien de patrouille. Actuellement, un nouveau membre du personnel a été formé à ce cause.

C. MISSIONS & TÂCHES A CARACTERE FEDERAL

La Zone de Police Sud-Luxembourg assure certaines tâches à caractère fédéral en fonction de la capacité disponible et selon les priorités.

MFO1 – PALAIS DE JUSTICE & PRISONS

Dans le cadre de l'application de la directive contraignante relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeute ou de troubles, la zone de police Sud-Luxembourg participe à l'appui latéral, lorsqu'il est sollicité et que la capacité le permet.

En application de la MFO1, en soutien de la zone Arlon – Attert – Martelange – Habay, la zone de police Sud-Luxembourg s'engage à fournir un renfort (toujours selon ses possibilités) en matière de maintien de l'ordre dans l'établissement pénitentiaire d'Arlon, et ce en cas de grève, de mutinerie ou d'émeutes. En effet, un protocole d'accord a été établi avec les zones voisines et la Direction de Coordination et d'Appui de la Police fédérale permettant de fournir à la zone d'Arlon un appui latéral en la matière pour le transfert des détenus. La zone de police est également sollicitée à de nombreuses reprises lorsqu'il y a lieu de procéder à des « remises frontières » avec la France au poste frontière de Aubange / Mont-Saint-Martin. La Zone de Police Sud-Luxembourg, par sa situation géographique, est un point de contact en matière de remise des étrangers et est amenée régulièrement à prendre en charge les personnes refoulées de France soit en vue de remettre des documents spécifiques, soit pour effectuer des transferts vers les centres de détentions pour étrangers (Stennokerzeel, Bruges, Vottem).

Ces remises frontières concernent essentiellement la Police Administrative, et quelques fois la Police Judiciaire.

MFO2 – CAPACITE HYPOTHEQUEE

MFO-2 : Gestion de la capacité en personnel et à l'octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative.

Nous assurons les obligations qui sont dues en la matière et répondons aux demandes suivant les capacités disponibles en personnel au moment de la demande. Nous participons aux opérations policière FIPA ainsi qu'aux autres missions de police administrative notamment lors des ralentissements graves de l'autoroute E411 au poste frontière de Sterpenich afin d'assurer la fluidité de la circulation sur les routes régionales de déviation se trouvant sur notre territoire RN81 et A28.

MFO2 ter : Capacité hypothéquée : 1450 unités hycap.

Cette directive traite de la capacité de gestion du personnel et de l'octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative :

- Notre participation au niveau fédéral en matière de capacité hypothéquée fixée par la directive MFO.2. ter et suivie au niveau du Directeur Coordinateur du DCA Luxembourg a été revue en fonction de la circulaire du Ministre de l'Intérieur.
- Un potentiel de 1450 u.h. est réservé à cet effet ¹⁸
- Nous participons également activement à l'appui interzonal dans le cadre de la circulaire ministérielle afférente au transfert des détenus (prison de Luxembourg)

Une capacité de 1450 u.h. est réservée pour l'application de cette directive. Nous essayons un maximum de satisfaire à nos obligations en cette matière.

¹⁸ u.h. : unité hycap. ou heure de prestation où 1 heure prestée en semaine = 1 h « u.h. » et 1 heure prestée le weekend = 2 « u.h. »

PROTOCOLE D'ACCORD MFO3 avec le Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg

L'application de cette directive traitant de la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative est de stricte application. Elle ne soulève aucune difficulté. Un protocole d'accord relatif au traitement de l'information de police administrative a d'ailleurs été signé en date du 26.11.2002 entre les différentes zones de police de l'Arrondissement de Luxembourg, le Directeur Judiciaire et le Directeur Coordonnateur de la Police Fédérale de Luxembourg.

MFO3 – Gestion de l'information - Mise en œuvre des directives de traitement de l'information opérationnelle

- Afin de permettre une gestion optimale de l'information en quantité et en qualité, une cellule d'Administration Judiciaire a été mise en place. Elle se compose d'un INPP, Chef de Service et gestionnaire fonctionnel et de deux gestionnaires fonctionnels adjoints : un INP et un CALog niveau C.
- Le Bureau de Gestion de l'Information assure le contrôle des informations montantes. Ce contrôle strict a été souligné par le tableau de bord de la BNG, avec notamment, pour l'année 2018 :
 - Un total de 2528 procès-verbaux initiaux en ISLP ;
 - Une vitesse moyenne d'alimentation de la BNG de 22 jours pour les procès-verbaux initiaux ;
 - Un taux moyen de 99 % de complétude d'alimentation de la BNG pour les procès-verbaux initiaux ;

MFO4 : Directives ministérielles relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de Police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée.

- Dans sa contribution à la sécurité privée, la police Sud-Luxembourg a un agent en techno-prévention (Prévention vol) et souhaite en former au minimum un second. Ceux-ci pourront dès lors apporter leur savoir-faire lors de séances d'information à destination de la population ou des revisites après des faits délictueux. Lors de formations internes, ils pourront également transmettre leurs acquis aux autres membres du personnel.
- Le transport des valeurs : des patrouilles ont été et sont toujours organisées pour sécuriser la fermeture des commerces ou protéger des transports de fonds, notamment en difficulté.
- Les missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle sont traitées par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée.
- Les dancings et autres établissements font l'objet de contrôles réguliers afin de vérifier si le personnel effectuant du gardiennage est dûment agréé. Les agents de quartier effectuent les enquêtes en matière de moralité lorsque des demandes d'ouverture de tels établissements nous parviennent.

Les obligations dévolues à la police locale sont entièrement assurées en conformité de la directive.

DIRECTIVE CONTRAIGNANTE MFO5 :

Missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers.

Dans le cadre de la circulaire PLP 37 de janvier 2005 traitant de la coopération et de l'échange d'informations au sujet des phénomènes de terrorisme et de l'extrémisme, notre zone de police respecte ses obligations.

COOPERATIONS INTERNATIONALES

Opérations de contrôle aux frontières & Organisation de patrouilles mixtes avec les forces de Police et de Gendarmerie Françaises : Police Nationale de Longwy, Compagnie de Gendarmerie Française de Briey.

DIRECTIVE CONTRAIGNANTE MFO6 : Protocole d'accord CIA : Fonctionnement et organisation des Carrefours d'Informations de l'Arrondissement (CIA)

Un protocole d'accord a été signé entre les différents services de police et autorités de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg. Ce protocole régit le fonctionnement du CIA et la participation des différents services de police au sein de cette instance.

La Police locale est représentée au sein du CIA. Un protocole de répartition du coût du personnel issu des zones de police a été signé entre tous les partenaires.

Dans ce sens, un membre du personnel Calog de niveau C est d'ailleurs détaché au CIA.

ARTICLE 96 LPI – CIC

La zone fournit une contribution d'un cadre de base au CIC Luxembourg.

FIPA

Suivant le Plan d'action du Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg, la zone participe aux opérations FIPA organisées chaque année, et ce en collaboration avec la Police Fédérale (DCA, PJF, WPR) de la province,-.

3.3. Contribution au Plan National de Sécurité 2016-2019

<u>Phénomènes de Sécurité définis au sein de Plan National de Sécurité 2016-2019</u>	<u>PZS 2014-2019</u>
1. S'investir dans la lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme, en accordant une attention particulière à l'échange d'informations entre les différents acteurs ;	Attentions Particulières
2. Déstabiliser les organisations criminelles qui se livrent à la traite des êtres humains et les priver de leurs avantages patrimoniaux, entraver le trafic d'êtres humains et rechercher les réseaux de trafic d'êtres humains ;	Attentions Particulières
3. Contribuer à l'actualisation de la politique intégrale et intégrée en matière de drogues sous toutes ses formes (cannabis, drogues synthétiques, cocaïne, etc.) ;	Plan d'Action
4. Contribuer à la saisie du produit des activités illicites des criminels en luttant contre la fraude sociale et fiscale et toutes les autres formes de criminalité générant des gains illégaux ;	
5. Organiser des mesures coordonnées dans l'approche de la cybercriminalité et de la cybersécurité, et renforcer à ce sujet l'expertise et les connaissances des services de police ;	
6. Lutter contre la criminalité violente, l'atteinte à l'intégrité de la personne et la discrimination. Les groupes cibles vulnérables de notre société devront faire à cet égard l'objet d'une attention particulière ;	Attentions Particulières
7. Mener une politique particulièrement dissuasive dans le domaine de la criminalité contre les biens, en mettant l'accent sur les cambriolages dans les habitations commis par des auteurs itinérants et sur l'identification des armes utilisées pour commettre des faits criminels ;	Plan d'Action
8. Dans le cadre étendu de la criminalité environnementale (fraude aux déchets, bien-être animal, fraude écologique, espèces animales et végétales menacées), continuer à organiser, avec l'ensemble des partenaires, une approche intégrée et multidisciplinaire ;	Attentions particulières & Actions Ponctuelles
9. Veiller à un contrôle suffisant et de qualité du respect du code de la route par des collègues correctement formés et équipés, dans le but de réduire considérablement le nombre de décès sur les routes, en collaboration avec nos partenaires et autorités ;	Attentions particulières & Actions Ponctuelles
10. Améliorer l'ordre public en maintenant les efforts en matière de lutte contre les incivilités, mettant en application la gestion négociée de l'espace public et en poursuivant la lutte contre la transmigration illégale.	Attentions particulières & Actions Ponctuelles

3.4. Mise en œuvre du Fonctionnement interne

A. MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

BESOINS DES COLLABORATEURS

En 2015, afin de recueillir les besoins et attentes de nos collaborateurs, une étude de la charge psychosociale fut réalisée par Mensura (Service de Prévention et Médecine du travail). Un questionnaire avait été rempli par chaque membre du personnel de la zone. Cette enquête a permis d'évaluer le ressenti de chacun par rapport aux conditions de travail, à la charge de travail, au bien-être au travail et de mettre en évidence différents besoins exprimés par le personnel. Il en ressort que la circulation de l'information au sein du corps de police reste perfectible. Force est de constater que l'organisation éprouve certaines difficultés au niveau de sa communication, tant interne qu'externe. Ce manque de communication et de circulation de l'information est probablement dû à un certain cloisonnement entre les services. Des outils sont en cours de développement pour remédier à cette problématique, notamment la mise en place régulière de réunions suivant un planning bien établi.

- « Le 12 minutes » : Réunion journalière de la Direction Opérationnelle pour analyse des interventions des dernières 24 heures pour réagir rapidement en cas de problématiques particulières ou de phénomène émergent ;
- CDir : Réunion du Comité de Direction, une par semaine ;
- Réunion de Fonctionnement Organisationnel : Réunion trimestrielle (tous les deux mois serait un plus) avec l'ensemble de la ligne hiérarchique, Officiers et Inspecteurs Principaux ;
- Réunion du Personnel (dans son entièreté) : Réunion semestrielle.

Quant aux besoins et attentes des collaborateurs en matière de besoins individuels de formation, ils restent dépendants des projets en cours et des nécessités opérationnelles et techniques (nouvelles législations, nouveau matériel,...) de la zone.

POLITIQUE DU PERSONNEL

La politique suivie tend à maximiser l'engagement et les connaissances des membres du personnel au profit de l'organisation (interne) et des citoyens (externe). Pour ce faire, elle vise à investir dans les connaissances et les aptitudes des collaborateurs, valoriser les efforts des collaborateurs et avoir le souci du bien-être des collaborateurs.

Les emplois repris au tableau organique et vacants sont ouverts dans les différents cycles de Mobilité pour tendre vers un effectif minimum permettant un fonctionnement opérationnel et administratif corrects. Un T.O. effectif de 80 membres à l'opérationnel et 20 membres Calog serait une bonne base de fonctionnement. Le recrutement dans les zones du sud du pays pose problème car peu de candidats se présentent aux différents appels .

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Nous développons une politique de formation basée sur deux axes principaux : l'accès à la formation et les besoins en compétences découlant des objectifs stratégiques choisis par notre organisation. A partir de ceux-ci, les objectifs opérationnels et individuels sont donnés à chaque membre du personnel par le biais des entretiens préparatoires. Chaque membre du personnel doit dès lors s'investir dans des formations afin d'acquérir ou d'accroître ses compétences dans des matières particulières. Dans le cadre du développement d'une fonction de police visant l'excellence, les officiers et les cadres moyens suivent les formations nécessaires pour tendre vers un leadership de qualité.

Au regard des besoins en formation, des plans de formation individuels sont en cours d'élaboration. Pratiquement, le directeur du Département Administratif et le personnel chargé du suivi des formations ont régulièrement des contacts avec les Académies de Police - principalement Namur et Liège - afin d'organiser les formations nécessaires.

RESPECT ET VALORISATION DU PERSONNEL

Les relations entre les cadres dirigeants de l'organisation et leurs collaborateurs doivent être empreintes d'implication, de stimulation, de distinction et de valorisation. L'information, la consultation, les félicitations et la participation des membres du personnel apparaissent comme des principes essentiels des cadres dirigeants dans l'exercice de leur management.

Plus particulièrement, les félicitations au personnel adressées soit par les autorités, soit par la population, sont classées dans le dossier personnel de l'intéressé, après validation par le Chef de Corps.

Les plaintes écrites concernant un membre du personnel font, si nécessaire, l'objet d'un dossier d'enquête préalable.

Le système d'évaluation participe à la motivation des membres du personnel en les impliquant dans la réalisation des objectifs de notre zone et dans leur développement personnel.

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Les indicateurs classiques du bien-être des collaborateurs sont globalement positifs au sein de la zone.

Maintenir ces acquis et être constamment à l'écoute des collaborateurs en vue d'améliorer les conditions de travail sont les leitmotivs des cadres dirigeants de la zone.

B. MANAGEMENT DES MOYENS

GESTION FINANCIERE

La zone de police Sud-Luxembourg n'a actuellement accompli aucune démarche ni entamé la moindre réflexion en matière de couplage de la gestion financière au cycle de politique financière au niveau stratégique. La raison majeure en est l'incertitude financière qui pèse sur les zones d'exercices budgétaires en exercices budgétaires.

Toutefois, il est développé au sein de la zone, en symbiose avec les autorités administratives, une gestion financière saine basée sur un contrôle interne rigoureux et une évolution réelle et contrôlée des moyens financiers. Elle est effectuée par la comptable spéciale, en concertation avec le chef de zone.

Les propositions de budget ordinaire et extraordinaire et autres modifications budgétaires sont soumises au Collège de Police et à la Commission Budgétaire où elles sont discutées et avalisées avant d'être présentées au Conseil de police pour approbation.

Le budget ordinaire de la zone de police est composé, au niveau des recettes, de dotations communales (pour 51,05%) et de subventions fédérales (89,95%). Au niveau des dépenses ordinaires, les dépenses de personnel représentent le poste le plus important, soit 83 %. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 17 % du total des dépenses. Ces chiffres sont ceux du budget de 2019 qui est en équilibre.

Le budget de fonctionnement est également adapté chaque année en tenant compte des données du bureau du Plan en matière d'indexation. Le budget d'investissement est élaboré en fonction des besoins étudiés de notre zone de police.

Au niveau des véhicules, l'âge, le kilométrage, le nombre et le coût de réparations éventuelles ainsi que l'homogénéité du parc de véhicules sont les critères retenus pour les achats.

Les investissements sont principalement financés soit sur fonds propres, soit en ayant recours à un emprunt. Les investissements relatifs au patrimoine immobilier sont d'office financés par emprunts.

Le calcul des salaires est réalisé par le biais du Service Central des dépenses fixes et du secrétariat social GPI de la police fédérale. Les budgets annuels, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, sont préparés pour la partie « Personnel » sur base des tableaux fournis par le Secrétariat Social de la Police Intégrée (SSGPI) ainsi qu'en fonction des prévisions en matière d'arrivées et de départs de personnel.

Des budgets sont également prévus afin de faire face aux heures supplémentaires, aux heures de weekend, aux heures de nuit, aux heures de contactable/rappelable ainsi qu'aux indemnités de fonctions spécifiques (Chef de Corps, comptable spécial, maître-chien, Etc.).

Une balance des comptes est effectuée régulièrement afin de vérifier l'adéquation entre les dépenses et le solde budgétaire annuel restant.

Les marchés fédéraux existants sont utilisés un maximum afin de réduire les charges administratives de travail.

CONNAISSANCE & TECHNOLOGIE

En dehors du panel des diverses formations proposées en matière d'avancements barémiques et dans les domaines plus spécifiques, la zone organise des formations continuées sous la forme de réunions semestrielles du personnel.

A l'occasion de ces formations, le personnel est informé, tant par des intervenants internes que par des experts externes, des nouveautés en rapport avec leurs activités, leur sécurité mais aussi en matière de technologies nouvelles.

La volonté de la zone de maintenir son personnel « à niveau », voire d'apporter des améliorations aux lacunes constatées, se concrétise également dans la recherche de formations adaptées aux besoins de chacun.

Malheureusement, les formations barémiques ne correspondent que très rarement aux besoins recensés et il est clair qu'elles consistent plutôt, tenant compte de leur durée limitée, en des informations plutôt qu'en des formations proprement dites. Il faut souligner toutefois les efforts consentis au niveau de l'académie de police dont dépend la zone, laquelle organise de temps à autre une réunion au cours de laquelle les différentes entités de police, tant locales que fédérales, ont l'opportunité de communiquer leurs besoins. Ces besoins sont rencontrés ou non selon les possibilités de l'académie ou des écoles fédérales mais aussi en fonction de l'importance de la demande faite.

La position géographique de la zone excentrée dans le sud du pays implique une grosse perte de capacité lorsque du personnel suit des formations. En effet, les académies de police de Namur et de Liège sont 1h30 de route et Bruxelles à 2h30, sans compter les éventuelles difficultés de trafic rencontrées. Des contacts vont être pris en vue d'essayer de trouver un accord en la Province du Luxembourg et Celle de Namur pour envisager de pouvoir décentraliser certaines formations.

En ce qui concerne l'équipement du personnel, il s'agit de la mise aux normes de l'ensemble de l'équipement au fur et à mesure que des normes sont édictées au niveau fédéral. Quant à l'armement du personnel, l'harmonisation a été effectuée. L'armement collectif a été choisi et a pu être uniformisé au niveau de l'arrondissement. La formation du personnel est d'ailleurs terminée.

Concernant les avancées technologiques en matière policière, la visite de salon, les recherches dans les revues scientifiques ainsi que les rencontres avec les représentants de matériel permettent d'avoir une vision des avancées pour effectuer des choix stratégiques en la matière tant au niveau de la recherche que de la sécurité interne.

MATERIEL & SERVICES

Le Département Administratif, responsable de la logistique et des infrastructures, veille à garantir un appui logistique efficace aux autres services, d'une part par une anticipation des besoins, d'autre part en veillant au bon fonctionnement et à l'entretien du matériel à disposition. Pour ce faire, du personnel Calog militaire a été engagé et est chargé d'assurer un appui logistique quotidien et la maintenance du matériel.

Lors de l'élaboration des budgets, les différents chefs de service sont consultés afin de déterminer les besoins spécifiques de chacun. En dehors de ceux-ci, un contrôle permanent du matériel, de son entretien, de son amortissement, de son coût de fonctionnement permet de prévoir son remplacement voire des achats complémentaires.

Le matériel fait l'objet de contrats d'entretien permettant un renvoi et des réparations immédiates en cas de problèmes. Un échelon a été créé permettant la gestion de l'ensemble du matériel de notre zone. Cet échelon procède également aux vérifications nécessaires.

Concernant l'entretien des bâtiments, des accords ont été conclus avec les communes afin que les services «Travaux» procèdent aux petites réparations nécessaires sur les bâtiments de Police. Les deux membres Calog Militaire œuvrent comme techniciens et peuvent assurer l'entretien des bâtiments, mais également s'occuper des problèmes liés aux véhicules pour de la petite maintenance et pour les contacts garage.

C. MANAGEMENT DES PROCESSUS

Un Règlement d'Ordre Intérieur a été adopté dans les premiers mois de fonctionnement intégré. Il a été revu et actualisé plusieurs fois depuis.

Des ordres journaliers et autres notes de service sont régulièrement édictés afin de préciser certaines matières et procédures spécifiques. Néanmoins, force est de constater que le management, l'établissement et la description des processus mis en place au sein de la zone de police ne sont pas optimaux.

En conséquence, au plus vite, une capacité sera dégagée pour pallier à ce manquement :

- Le Règlement d'Ordre Intérieur sera réactualisé ;
- Un recueil de procédures sera réalisé, les ordres journaliers et les notes de services édictés depuis sa mise en application y seront consignés.

3.5. Coopération

A. Coopération interzonale, supralocale, internationale

PROTOCOLES DE COOPERATION avec les autres zones de Police de l'arrondissement :

- Organisation de contrôles routiers supra ;
- Transferts de détenus : Protocole d'accord a été établi avec les zones voisines et la Direction de Coordination et d'Appui de la Police fédérale permettant de fournir à la zone d'Arlon un appui latéral en la matière pour le transfert des détenus.
- Protocole d'accord avec le CIC Province du Luxembourg en matière de gestion des appels et des équipes d'intervention ;
- Protocole « Ordre public » entre les zones de police locale et les services de la Police fédérale de l'Arrondissement Luxembourg, Division d'Arlon ;
- Protocole de coopération en matière d'assistance policière aux victimes de manière à garantir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 la présence d'un travailleur social.

Un service de garde est organisé entre les zones de police d'Arlon - Attert – Habay – Martelange, de Gaume et de Sud-Luxembourg, et la police Fédérale .

- Protocole de collaboration entre les autorités judiciaires, les services de Police et les secteurs victimes potentielles de vols à main armée sur l'arrondissement ;
- Protocole concernant la « Lutte contre les Marchands de Sommeil » conclu entre la zone de police, le Parquet de Luxembourg et les 4 communes de la zone.
- Convention entre la Zone de Police Sud-Luxembourg et la WPR Province Luxembourg concernant le domaine d'intervention sur la RN81 et l'A28 ;
- Participation à certaines opérations FIPA organisées par le Directeur Coordinateur de DCA Police Fédérale Luxembourg, en collaboration avec les Polices et Douanes françaises et luxembourgeoises ;
- Appui en matière d'intervention aux zones voisines en cas de besoin ; notamment par une assistance entre services d'intervention au niveau de l'arrondissement et au niveau de la province ;
- Accord particulier de coopération policière en cas d'alerte de Police pour l'arrondissement judiciaire d'Arlon;
- Organisation de contrôles routiers supra-zonaux en collaboration avec la zone de police locale d'Arlon – Attert – Martelange – Habay, ainsi qu'avec la Police Fédérale.
- Organisation de patrouilles mixtes transfrontalières avec la Police Nationale Française de Longwy.

Il s'agit de patrouilles de surveillance avec échange d'un fonctionnaire de police. Dans ce cadre des réunions de travail sont organisées avec nos collègues français. Il y est débattu de la circulation de l'information, des patrouilles mixtes, des opérations de police, et de l'approche stratégique des phénomènes transfrontaliers.

En sus, le Chef de Corps de la zone entretient des contacts fréquents avec le Chef de District de Sécurité Urbaine de Longwy (France), le chef de District de la Police luxembourgeoise à Capellen (Luxembourg) et le chef de District de la Police luxembourgeoise à Esch-sur-Alzette (Luxembourg). Ces contacts sont nécessaires afin de permettre l'élaboration de mesures tactiques dans l'accomplissement des tâches de police administrative et judiciaire.

B. Autres types de coopération – protocoles

Les prestations en faveur de tiers sont habituellement exécutées dans les missions ordinaires de police de base.

ASSISTANCE A HUISSIER

Une concertation préalable entre l'huissier et le service de police doit avoir lieu en vue de limiter en nombre et en durée le prêt de main-forte à l'occasion de saisies, d'ouvertures de portes et autres procédures d'expulsion et de constat. Ces tâches exécutées par les équipes d'intervention et de proximité ne requièrent de la sorte qu'une capacité réduite.

ENQUETES DE SOLVABILITE POUR LE COMPTE DES RECETTES DOMANIALES

Dans le cadre de l'exécution des jugements pénaux, le receveur des amendes est habilité à solliciter directement la police locale en vue de recueillir des éléments d'information sur la solvabilité des personnes condamnées pour apprécier l'opportunité d'une procédure en saisie. Cette procédure ne devrait être employée qu'exceptionnellement, il est donc impératif que chaque service utilise au maximum ses propres moyens d'investigation (tenue de banques de données, contact avec les huissiers, ...) avant de transmettre les requêtes au service de police.

URBANISME

L'Administration de l'Urbanisme est compétente pour procéder à des constats d'infractions en matière de permis de bâtir. Cependant, régulièrement, le fonctionnaire investi de la qualité d'agent ou d'officier de police judiciaire se contente généralement d'identifier le contrevenant à distance et de dénoncer l'infraction commise. Les devoirs sont dès lors confiés à la police locale, qui supporte la charge de travail induite par ses initiatives.

Il serait donc impératif de rationaliser ces procédures afin que l'intervention policière soit réservée aux situations de constats d'infractions par ses propres services.

AUTRES SERVICES SPECIALISES

Sont concernés les services, administrations et organismes qui sollicitent sporadiquement l'intervention de la police locale pour mener à bien leurs missions ou leur tâche, tels que la DNF, la DPE, la Santé Publique, l'ONEM, l'Inspection Sociale, les Affaires Economiques, Electrabel, etc. ...

ADMINISTRATIONS COMMUNALES

- Prestations effectuées dans le cas de changement de domicile : enquête par un service de proximité ;
- Enquêtes relatives aux certificats de bonne conduite vie et mœurs dans certains cas particuliers ;
- Enquêtes concernant les demandes de placement de caméras de surveillance ;
- Gestion et exploitation du réseau des caméras urbaines de surveillance de la Ville d'Aubange (Athus) ;
- Contrôle des Sociétés de Gardiennage opérant dans l'encadrement de festivités locales ;
- Accord entre les services techniques communaux des communes et la zone de police concernant certains travaux d'entretien des bâtiments ;
- Convention relative à l'hébergement en urgence entre les CPAS et la zone de police ;
- Plan stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville d'Aubange, géré par le responsable du SAP - Service d'Accueil et de Prévention axé prioritairement sur le phénomène des nuisances publiques ou autres problèmes liés à une consommation. Le chef de Corps est membre du comité de pilotage, chargé de favoriser la bonne circulation de l'information, de formaliser et de renforcer les concertations existantes entre les services de police et le fonctionnaire de prévention.

POLICE FEDERALE (DPS)

Enquêtes « conduite et moralité » concernant des candidats à un emploi à la Police Intégrée et habitant sur le territoire de la zone.

GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

Commission Provinciale de Prévention de la Criminalité ; notre zone de police en fait partie et y est représentée par le chef de Corps.

PARTENARIATS LOCAUX DE PREVENTION (PLP)

- Protocole d'accord concernant la création et la mise en place d'un Partenariat Local de Prévention réseau d'information de quartier sur le secteur de Meix-le-Tige (commune de Saint-Léger) ;
- Protocole d'accord concernant la création et la mise en place d'un Partenariat Local de Prévention réseau d'information de quartier sur le secteur de Longeau (commune de Messancy) ;
- Protocole d'accord concernant la création et la mise en place d'un Partenariat Local de Prévention réseau d'information de quartier sur le secteur de Guerlange (Ville d'Aubange) ;
- Protocole d'accord concernant la création et la mise en place d'un Partenariat Local de Prévention réseau d'information de quartier sur le secteur de Wolkrange (commune de Messancy) ;
- Protocole d'accord concernant la création et la mise en place d'un Partenariat Local de Prévention réseau d'information de quartier sur le secteur de Saint-Léger (commune de Saint-Léger) ;
- Protocole d'accord concernant la création et la mise en place d'un Partenariat Local de Prévention réseau d'information de quartier sur le secteur de Chatillon commune de Saint-Léger) ;
- Protocole d'accord concernant la création et la mise en place d'un Partenariat Local de Prévention réseau d'information de quartier sur le secteur des Commerçants d'Athus (Ville d'Aubange) ;
- Protocole d'accord concernant la création et la mise en place d'un Partenariat Local de Prévention réseau d'information de quartier sur le secteur de Guerlange (Ville d'Aubange) ;

AUTRES ACCORDS DE COOPERATION ou PROTOCOLES

- Protocole d'accord entre la zone de police Sud-Luxembourg et le TEC Namur- Luxembourg relatif à la sécurité dans les bus ;
- Protocole de sécurité concernant la sécurité et la protection des élèves et membres du personnel des écoles secondaires sur la zone de police Sud-Luxembourg ;
- Convention avec la Région Wallonne pour la sécurité routière.

3.6. Synthèse de l'affectation de la capacité

A. Etude de capacité du service INTERVENTION

Nombre d'équipes d'intervention permanentes	Composition des équipes de pointe		Système de permanence officier de police administrative (OPA) et de police judiciaire (OPJ)		Capacité prévue (annuelle)
	Nombre	Heures de mise en œuvre	OPA (1)	OPJ (1)	
1	1	Voir ci-dessous	oui	oui	30.030

PAR SEMAINE	Matin		Après-midi		Nuit		Permanence Mobile Temporaire 1		Permanence Mobile Temporaire 2		Permanence Mobile Temporaire 3		Total zonal en heures de pause de PM	Capacité engagée 2 hommes	Total heures prestées en Permanence Mobile	
Lundi	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	08h00 - 16h00	8	14h00 - 22h00	8			40	2	80	
Mardi	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	08h00 - 16h00	8	14h00 - 22h00	8			40	2	80	
Mercredi	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	08h00 - 16h00	8	14h00 - 22h00	8			40	2	80	
Jeudi	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	08h00 - 16h00	8	14h00 - 22h00	8			40	2	80	
Vendredi	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	08h00 - 16h00	8	14h00 - 22h00	8	22h00 - 06h00	8	48	2	96	
Samedi	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	14h00 - 22h00	8	22h00 - 06h00	8	23h00 - 07h00	8	48	2	96	
Dimanche	07h00 - 14h00	7	14h00 - 22h00	8	22h00 - 07h00	9	16h00 - 22h00	6					30	2	60	
Total / Pause PM		49		56		63		54		48		16	286		572	
Permanences Mobiles 24hrs/24 hrs							Permanences Mobiles supplémentaires									
Pauses							168							118		
Capacité engagée							336							236		
													Heures prestées > année =	52,5	semaines	
													15015		30030	

B. Capacité en travail de QUARTIER

Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier selon la norme minimale	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes opérationnels	Capacité prévue	Capacité prestée à l'accueil		Capacité prévue
					Accueil local	Accueil zonal	
33.007	8,25 (9)	9	4	13.680	Accueil réparti quartier et intervention		
Voir tableau « accueil ci-dessous »							

C. Capacité prise par l'Accueil

1		Vision en heures								
	Athus			Messancy		Musson		Saint-Léger	Total zonal en heures	
Lundi	08h00 - 19h00	11						10h00 - 19h00	9	20
Mardi	08h00 - 19h00	11				10h00 - 19h00	9			20
Mercredi	08h00 - 19h00	11		10h00 - 19h00	9					20
Jeudi	08h00 - 19h00	11								11
Vendredi	08h00 - 19h00	11								11
Samedi	08h00 - 17h00	9								9
Dimanche	07h00 - 16h00	9								9
Total / Division		73			9		9		9	100
2		Vision objective réelle / capacité engagée								
	Athus		2 hommes	Messancy		Musson		Saint-Léger	Total zonal en heures	
Lundi	08h00 - 19h00	11	2					10h00 - 19h00	9	31
Mardi	08h00 - 19h00	11	2			10h00 - 19h00	9			31
Mercredi	08h00 - 19h00	11	2	10h00 - 19h00	9					31
Jeudi	08h00 - 19h00	11	2							22
Vendredi	08h00 - 19h00	11	2							22
Samedi	08h00 - 17h00	9	2							18
Dimanche	07h00 - 16h00	9	2							18
Total / Division		73			9		9		9	173
Planton			100							
Capacité engagée			173							
				Heures prestées	> année =	52,5	semaines			
				5250	9082,5					

D. Tableau de synthèse de la capacité totale effective de la zone

Norme KUL (Normes Minimales)		
Opérationnelle : 53		1520
Calog : 4	1 Temps Plein annuel = 1520 heures	
Service / Fonctionnalité	Capacité réellement disponible	Capacité réellement disponible en Heures
Chef de Corps		
CDP	1	1520
Cellule APPUI dével. Pol., Commun., Ctle. Int.		
Personnel Civil NIV A	1	1520
Secrétaire de zone		
Personnel Civil NIV B	1	1520
TOTAL Services Chef de Corps	3	4560
Département Sécurité & Opération		
CP	1	1520
Service Intervention & Sécurité Publique		
INP	28	42560
INPP	6	9120
Total Intervention	34	51680
Service Recherche Locale		
INP	5	7600
INPP	3	4560
Total SLR	8	12160
Service Police de la Circulation Routière		
INPP	1	1520
Personnel Civil NIV C	1	1520
Total SPCR	2	3040
Pool Canin		
INP	1	1520
INPP	0	0
Total Appui Canin	1	1520
TOTAL Département Sécurité & Opération	46	69920
Département Police de Proximité		
CP	2	3040
Service Quartier		
AP	0	0
INP	8,4	12768
INPP	0	0
Total Service Quartier	8,4	12768
Pool Accueil - Planton - Apostilles		
INP	0	0
INPP	0	0
En détachement ponctuel		
Total Pool Accueil - Planton - Apostilles	0	0
Service Protection Environnement & Urbanisme		
INP	1	1520
INPP	0	0
Total SPEU	1	1520
TOTAL Département Police de Proximité	11,4	17328

Département Coordination Opérationnelle & Appui		
CP	1	1520
Cellule Coordination Opérationnelle & Judiciaire		
INP	0	0
INPP	1	1520
Personnel Civil NIV C	1	1520
Total Cel. Coord. Opérat. & Jud.	2	3040
Cellule Administration Judiciaire		
INP	1	1520
INPP	1	1520
CP	0	0
Personnel Civil NIV C	2	3040
Total Cellule Adminsitratation Judiciaire	4	6080
Gestionnaire Technique : ICT		
Personnel Civil NIV B	1	1520
Sercie Aide & Protection des Victimes		
Personnel Civil NIV B	1	1520
Service Armes "Part Time"		
TOTAL Dép. Coord. Opérat. & App.	9	13680
Département Administratif: Personnel - Logistique - Infrastructure - Finances		
Personnel Civil NIV D	5,25	7980
Personnel Civil NIV C	3	4560
Personnel Civil NIV B	0,5	760
Personnel Civil NIV A	1	1520
Personnel Opérationnel	0	0
TOTAL Département Administratif	9,75	14820
TOTAL ZONE SUD-Luxembourg	79,15	120308
- 3 recrutements sont en cours pour le service circulation		
- 3 recrutements sont en cours pour le service circulation		
Au 1er octobre 2019 79,15 membres du personnel prestant 120.308 heures		

E. Tableau de synthèse de la capacité totale réellement engagée

Année de référence 2018		% de la Capacité
		Disponible : 120.308Hrs
Contribution Fédérale		
Ligne de Crédit MFO 2 (fourni : 325)	1.450	1,21%
Participation CIA	506	0,42%
Contrôles exécutés dans le cadre de la réglementation, en matière de sécurité privée MFO4	100	0,08%
Participation CIC (LPI, art, 96bis)		0,00%
Contribution de la police locale aux phénomènes, de sécurité prioritaires du PNS nécessitant nécessitant une approche intégrée, collaboration, avec Police Fédérale: Opération FIPA	200	0,17%
Transferts détenus	500	0,42%
Appui latéral aux ZP locales	600	0,50%
Total Contribution Fédérale	3.356	2,79%
Déploiement Local		
Fonctionnalités opérationnelles		
		0,00%
Travail de quartier	11.600	9,64%
Intervention	36.340	30,21%
Enquêtes et recherches	12.160	10,11%
Circulation Routière et contrôle circulation (1520 Hrs; 3 recrutements en cours)	6.080	5,05%
Police Protection Environnement et Urbanisme	1.520	1,26%
Sous total fonctionnalités opérationnelles	67.700	56,27%
Autres fonctions de base		
Accueil zonal opérationnel	10414	8,66%
Assistance aux victimes	1600	1,33%
Appui canin	1.520	1,26%
Garde détenus	5.300	4,41%
Sorties d'écoles	700	0,58%
Service d'Ordre	2050	1,70%
Patrouilles pédestres	500	0,42%
Rappel Interventions	1000	0,83%
Capacité affectée aux projets "CIRCULATION"	4700	3,91%
Capacité affectée aux projets VOLS	1100	0,91%
Capacité affectée aux projets STUPS	1000	0,83%
Divers: administration	3200	2,66%
Divers: écritures	5500	4,57%
Divers: Enquêtes	9.000	7,48%
Audition vidéo-filmées - TAM	450	0,37%
Sous total autres fonctions de base	48.034	39,93%
Total Déploiement Local	115.734	96,20%

Administration du Fonctionnement		
Stratégie et politique		
Tâches / missions liées à la politique (Chef de Zone)	1.520	1,26%
Sous-total stratégie et politique	1.520	1,26%
Management des collaborateurs		
* Encadrement et Direction Département Sécurité & Opérations	1.520	1,26%
* Encadrement et Direction Département Police de Proximité	3.040	2,53%
* Encadrement et direction Département Coordination & Appui	1520	1,26%
* Encadrement et Direction Département Administratif		0,00%
* Réunions diverses	1100	0,91%
* Formations (barémiques, continuées, tir, ...)	4000	3,32%
Sous-total management des collaborateurs	11.180	9,29%
Management des moyens		
* Secrétaire de Zone	1520	1,26%
* Gestionnaire Fonctionnel	1.520	1,26%
* Bureau Judiciaire	3.040	2,53%
* Appui Ressources Humaines	2280	1,90%
* Service Finances	1520	1,26%
* Appui logistique ((1) x 1520)	1.013	0,84%
Conseiller en Prévention	507	0,42%
* Appui technique	3.040	2,53%
* Gestionnaire Technique	1.520	1,26%
* Techniciennes de surface (3, 25 x 1520)	4.940	4,11%
* Secrétariat section circulation routière (0,5)	1520	1,26%
Accueil Commissariat Central	1520	1,26%
* Service Finances (0,5 x 1520)	1520	1,26%
Sous-total management des moyens	25.460	21,16%
Total Administration du Fonctionnement	38.160	31,72%
TOTAL CAPACITE ENGAGEE, y compris les heures supplémentaires	157.250	130,71%
Heures supplémentaires à prester pour faire face aux forces à engager	36.942	Déficit en Hrs 30,71%
Capacité Disponible	120.308	

CHAPITRE IV

PRIORITES DE L'ACTION POLICIERE 2020-2025

<u>Phénomènes de sécurité :</u>											
<p>1. s'investir dans la lutte contre la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme, en accordant une attention particulière à l'échange d'informations entre les différents acteurs ;</p> <p>- Plan radicalisation de la Région Wallonne</p>	X		X								
<p>2. déstabiliser les organisations criminelles qui se livrent à la traite des êtres humains et les priver de leurs avantages patrimoniaux, entraver le trafic d'êtres humains et rechercher les réseaux de trafic d'êtres humains ;</p> <p>- Transmigration - Marchands de sommeil</p>	X			X X			X	X	X	X	
<p>3. contribuer à l'actualisation de la politique intégrale et intégrée en matière de drogues sous toutes ses formes (cannabis, drogues synthétiques, cocaïne, etc.) ;</p> <p>- Stupéfiants : Trafic et nuisances</p> <p>- Maîtrise de la consommation et la vente de drogues</p>	X	X					X	X	X	X	
<p>4. contribuer à la saisie du produit des activités illicites des criminels en luttant contre la fraude sociale et fiscale et toutes les autres formes de criminalité générant des gains illégaux ;</p>	X										
<p>5. organiser des mesures coordonnées dans l'approche de la cybercriminalité et de la cybersécurité, et renforcer à ce sujet l'expertise et les connaissances des services de police ;</p>	X										
<p>6. lutter contre la criminalité violente, l'atteinte à l'intégrité de la personne et la discrimination. Les groupes cibles vulnérables, de notre société devront faire à cet égard l'objet d'une attention particulière ;</p> <p>- Atteintes aux personnes (VIF) - Atteintes aux personnes, violence sexuelle)</p>	X	X X									
<p>7. mener une politique particulièrement dissuasive dans le domaine de la criminalité contre les liens, en mettant l'accent sur les cambriolages dans les habitations commis par des auteurs itinérants et sur l'identification des armes utilisées pour commettre des faits criminels ;</p> <p>- Vols habitation (avec accent sur la criminalité itinérante)</p>	X	X									X

<p>8. dans le cadre étendu de la criminalité environnementale (fraude aux déchets, bien-être animal, fraude écologique, espèces animales et végétales menacées), continuer à organiser, avec l'ensemble des partenaires, une approche intégrée et multidisciplinaire ;</p> <p>- Environnement, incivilités : (Atteintes illégales à l'environnement et au cadre de vie ; incivilités ; dépôts clandestins, atteinte à la conservation de la nature)</p> <p>- Infractions urbanistiques</p> <p>- Sanctions en matière environnementale (décret 3/05/2019)</p> <p>- Décret bien-être animal</p>	X						X	X	X	X	X
<p>9. veiller à un contrôle suffisant et de qualité du respect du code de la route par des collègues correctement formés et équipés, dans le but de réduire considérablement le nombre de décès sur les routes, en collaboration avec nos partenaires et autorités;</p> <p>- Mobilité, notamment la problématique des poids lourds circulant illégalement sur le territoire communal</p> <p>- Stationnements gênants</p> <p>- Répression infractions roulage (décret 3/04/2019)</p> <p>- Education routière</p>	X	X					X	X	X	X	X
<p>10. améliorer l'ordre public en maintenant les efforts en matière de lutte contre les incivilités, mettant en application la gestion négociée de l'espace public et en poursuivant la lutte contre la transmigration illégale.</p> <p>- Gestion des évènements</p>				X							
<p>11. Renforcement de la collaboration interzonale – approche transversale</p>			X								
<p>12. Renforcement de la Police de Proximité</p>						X	X	X	X		

B. PHENOMENES RETENUS

Le scanning des divers phénomènes et l'étude des chiffres qui en ressortent, permettent d'affirmer que les principales priorités retenues lors du plan zonal précédent restent pertinentes.

Certains autres phénomènes sont retenus par différentes instances, où la zone pourrait s'inscrire à des degrés divers. L'étude de capacité réalisée *supra* a permis de déterminer les possibilités d'implication de la zone dans ces diverses problématiques.

Il est suggéré de retenir 10 phénomènes en externe et 2 en interne pour l'accomplissement du Plan Zonal de Sécurité 2020 – 2025. Dans les 10 phénomènes externes, 2 peuvent être qualifiés de lignes de forces, ils feront l'objet de **plans d'action**, les autres seront pris en charge par, soit des **attentions particulières**, soit des **actions ponctuelles**.

Dans les 2 phénomènes internes, l'un fera l'objet d'un **plan d'action**, tandis que l'autre sera pris en charge par des **attentions particulières** et/ou des **actions ponctuelles**.

<u>Phénomènes</u>	PNS	Procureur du Roi	Région Wallonne	Gouverneur	Police Fédérale	Police Fédérale	BOURGEMESTRES	ELS	Propositions Z.P. 5298	<u>Décision du Conseil Zonal de Sécurité :</u>		
										① Plan d'action	② Attentions particulières	③ Actions ponctuelles
										①	②	③
<u>Phénomènes de Sécurité</u>												
Maîtriser les cambriolages dans habitation ✓ Vols habitation (avec accent sur la criminalité itinérante) ✓ Prévention vols	X	X						X	★	★		
Maîtriser la consommation et la vente de drogues ✓ Stupéfiants : Trafic et nuisances	X	X					X		★	★		

<p>Insécurité routière</p> <p>✓ <i>Insécurité routière en général :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>excès de vitesse,</i> ○ <i>Alcool</i> ○ <i>Drogue au volant, ...</i> ○ <i>Stationnements gênants</i> ○ <i>Mobilité, poids lourds circulant illégalement sur le territoire communal</i> ○ <i>Répression infractions roulage (décret 3/04/2019)</i> <p>✓ <i>Education Routière</i></p>	X	X	X	X			X	X	☑☑		☑	☑
<p>Ordre Public</p> <p>✓ <i>Violence dans l'espace public</i></p> <p>✓ <i>Gestion négociée de l'espace public</i></p> <p>✓ <i>Délinquance juvénile (PLP 41)</i></p> <p>✓ <i>Gestion des évènements</i></p>	X			X					☑☑		☑	☑
<p>Environnement et incivilités</p> <p>✓ <i>Criminalité Environnementale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Atteintes illégales à l'environnement et au cadre de vie ;</i> ○ <i>incivilités ; dépôts clandestins, atteinte à la conservation de la nature;</i> ○ <i>sanctions administratives communales + décrets 3/05/2019</i> <p>✓ <i>Infractions Urbanistiques</i></p> <p>✓ <i>Bien-être animal</i></p>			X				X	X	☑☑		☑	☑

<p>Traite des Êtres Humains</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>déstabiliser les organisations criminelles qui se livrent à la traite des êtres humains et les priver de leurs avantages patrimoniaux,</i> ✓ <i>entraver le trafic d'êtres humains et rechercher les réseaux de trafic d'êtres humains ;</i> ✓ <i>Marchands de Sommeil</i> ✓ <i>Transmigration</i> 	X	X		X			X		☑		☑	
<p>Violences</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Violences intrafamiliales/conjugales et la violence contre les femmes (COL 4/2006) ;</i> ✓ <i>Lutter contre la criminalité violente, l'atteinte à l'intégrité de la personne et la discrimination. Les groupes cibles vulnérables de notre société devront faire à cet égard l'objet d'une attention particulière;</i> ✓ <i>Faits portant atteinte à l'Intégrité physique : violences sexuelles, attentat à la pudeur, coups et blessures, ...</i> 	X	X							☑		☑	
<p>Terrorisme & Lutte contre le radicalisme</p>	X		X						☑		☑	
<p>Coopération Internationale</p>			X						☑			☑
<p>Renforcement de la collaboration interzonale – approche transversale</p>			X						☑			☑

<u>En interne</u>													
Renforcement de la Police de Proximité <i>Favoriser un maximum la <u>visibilité</u> des services en privilégiant une <u>occupation opportune du terrain</u></i>								X		+	+	☑	☑
Communication <i>Développement de la Communication en Interne et en Externe</i>									X	☑☑		☑	☑

C. PHENOMENES NON-RETENUS

Concernant les phénomènes mentionnés dans le Plan National de Sécurité et qui ne sont pas retenus comme prioritaires dans le présent Plan Zonal de Sécurité, notre zone s'engagera à maintenir un état de vigilance certain, de sorte que ces phénomènes seront pris en charge de manière routinière ou via des actions particulières en cas d'émergence.

Phénomènes non-retenus comme prioritaires :

<i>THEMATIQUES TRANSVERSALES</i>	<i>PHENOMENES DE SECURITE</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ approche administrative, échange d'informations ▪ criminalité informatique, évolutions d'Internet, nouvelles technologies ; ▪ fraude à l'identité ▪ fraude sociale et fiscale, ▪ management de la recherche ▪ déstabiliser les groupes d'auteurs polycriminels, mieux les identifier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ lutter contre la fraude sociale et fiscale et toutes les autres formes de criminalité générant des gains illégaux ; ▪ cybercriminalité et de la cybersécurité, renforcer l'expertise et les connaissances des services de police.

En définitive, nos services ne sont que rarement confrontés à ces phénomènes de sorte qu'il n'est pas nécessaire de recourir à des actions ou moyens spécifiques en vue de les prévenir ou de les réprimer. Toutefois, ils seront traités par des spécialistes en ces matières si des situations le requièrent.

L'analyse des données subjectives obtenues via le Moniteur de Sécurité 2018 tend à confirmer cette position, aucun des phénomènes non-retenus n'étant considéré comme particulièrement inquiétant par la population sondée.

Enfin, les phénomènes non-retenus ne sont pas retenues comme spécialement prioritaires par les instances et autorités locales et régionales : Procureur du Roi, Gouverneur, Région Wallonne, Bourgmestres.

4.2. Plans d'action

A. **MAITRISER LA CONSOMMATION & LA VENTE DE DROGUES**

INTRODUCTION

La problématique « Stupéfiants » constitue une priorité établie dans le Plan Zonal de Sécurité 2020-2025.

Par le passé, la problématique était constatée majoritairement sur le territoire la Ville d'Aubange, et plus particulièrement à Athus où un trafic important de stupéfiants « à la vue de tous » avait émergé, entraînant une forte augmentation du sentiment d'insécurité de la population. Aujourd'hui, le phénomène s'est davantage décentralisé, même si certains « hot spots » restent prépondérants.

La majorité des parties prenantes a décidé que ce phénomène sera envisagé comme une priorité absolue, compte tenu du contexte particulier de la zone.

DESCRIPTION DU PROBLEME

Traiter la problématique des drogues est un exercice délicat tant les chiffres récoltés en la matière nous montrent davantage l'activité des services de police menés dans ce domaine que l'étendue réelle du phénomène. Cependant, même si ces chiffres ne nous montrent que la partie émergente de l'iceberg, ils nous offrent cependant certaines indications sur ladite problématique.

En 2018, les constats en matière de drogues réalisés par les services de la zone de police Sud-Luxembourg représentent 11,1% des constats transmis au niveau de l'arrondissement¹⁹. Ce faible pourcentage peut surprendre compte tenu du fait que la zone (et plus particulièrement la région athusienne) reste considérée comme une plaque tournante dans ce domaine.

Cependant, nous remarquons une augmentation très importante en termes de quantités de produits stupéfiants saisis en 2018, à savoir 158.79kg, contre 8.57kg en 2017 et 5.87kg en 2016. Ces résultats s'expliquent notamment par deux saisies majeures réalisées par nos services et/ou la PJF sur le territoire zonal au cours de l'année 2018 :

- **Mai 2018, Messancy** : Découverte d'une cannabiculture de **plus de 1000 plants et de 154 kg de cannabis**, auteurs d'origine albanaise ;
- **Juin 2018, Aubange** : Perquisition au domicile d'un auteur local, servant de lieu de stockage avec saisie de **1140 g d'héroïne et de 55 g de cocaïne**, auteurs d'origine tunisienne.

Nos services font face à un trafic d'abord local, où les deals se concrétisent au domicile des revendeurs, dans les rues ou dans certains endroits isolés comme des parcs ou des parkings publics. Le niveau de trafic essentiellement dépeint dans cette zone relève du trafic « transfrontalier » avec de nombreux échanges entre les différents pays voisins.

Les éléments mis en avant pour expliquer cet état de fait sont multiples. Citons notamment la position géographique la zone, située aux trois frontières et surtout sa proximité avec la France (Aubange, Athus, Mont-Saint-Martin et Longwy forment une grande région), ainsi que l'hétérogénéité de la population.

Les auteurs peuvent être domiciliés sur notre territoire ou y avoir un point de chute. Les produits saisis sont avant tout du cannabis ou des dérivés de cette substance. Cependant, nous ne pouvons que constater la progression des drogues dures et plus particulièrement de l'héroïne et de la cocaïne.

Par ailleurs, outre les infractions liées à la législation sur les drogues, la problématique des stupéfiants irradie d'autres domaines criminels. En effet, sous l'influence d'une substance psychoactive, certaines personnes vont commettre des délits par l'effet désinhibant de ces produits (ce sont les infractions psychopharmacologiques).

¹⁹ « Complément à l'image du phénomène relatif aux produits stupéfiants – ZP Sud-Luxembourg – Année 2018 », Police Fédérale – DCA Lux – Appui à la politique, Mme HOEKSTRA Gwendoline, Analyste stratégique.

D'autres individus commettent des infractions « économiques compulsives » en vue d'obtenir un butin indispensable au maintien de la toxicomanie.

Enfin, des infractions systémiques (association de malfaiteurs) seront commises dans le cadre du fonctionnement des marchés de la drogue, dans le contexte de l'activité de distribution et de fourniture de drogues. La problématique des stupéfiants ne se limite donc pas aux seules infractions de vente de produits, d'import/export de substances illicites car les dommages collatéraux sont nombreux et se révèlent surtout dévastateurs pour la collectivité.

GROUPES-CIBLES

Les groupes – cibles envisagés dans le phénomène des stupéfiants sont de plusieurs natures : d'une part, nous travaillerons sur les lieux et d'autre part sur les personnes.

LIEUX	PERSONNES
Les « hot spots » : les lieux, rues, quartiers où il y a présence avérée de consommateurs et/ou de vendeurs de drogues.	<p>Les auteurs – victimes : les consommateurs de stupéfiants.</p> <p>Ces personnes font l'objet d'une approche différente des trafiquants de drogues.</p> <p>Les vendeurs de drogues, à caractère purement local.</p> <p>Les vendeurs de drogues, à caractère transfrontalier.</p>

PARTENAIRES

INTERNES	EXTERNES
<p>DCA/PJF</p> <p>CIA</p> <p>WPR</p> <p>CIK</p>	<p>La population</p> <p>Le SPF Intérieur</p> <p>Les écoles, associations de parents, 3x20</p>

OBJECTIF STRATEGIQUE

<i>« Maîtriser le phénomène de consommation et de vente de drogues sur le territoire de la ZP Sud Luxembourg »</i>				
	Volet PREVENTIF	Volet DISSUASIF	Volet ENQUETE	Volet SUIVI
OBJECTIF TACTIQUE	Améliorer l'information à destination de la population et des partenaires privilégiés	Mieux orienter et augmenter la présence policière	Améliorer les enquêtes en matière de consommation et trafic de stupéfiants	Mieux suivre les consommateurs et dealers connus
OBJECTIF OPERATIONNEL	Améliorer le partenariat avec le Service d'Aide et de Prévention dans le cadre d'exposés.	Effectuer des patrouilles uniformisées en points de contrôle fixes et mobiles PROTEGER.	Améliorer l'échange d'information dans le cadre du trafic et du deal de drogues entre la ZP et la PJF.	Orienter des consommateurs de drogue vers des structures de dialogue et d'accueil.
	Informers les autorités locales sur le paysage « Drogue » par commune au sein de la ZP .	Effectuer des patrouilles semi-anonymes CHERCHER & APPREHENDER.	Améliorer l'échange d'information dans le cadre du trafic et du deal de drogues (ZP-France-GDL).	Améliorer la surveillance aléatoire des dealers connus sur le territoire de la ZP.
	Effectuer des patrouilles civiles SURVEILLER & APPREHENDER.			
	Effectuer une action policière bimensuelle dans des établissements ciblés.			

EVALUATION

« Maîtriser le phénomène de consommation et de vente de drogue sur le territoire de la ZP Sud Luxembourg »							
	2019 Mesure Zéro	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de dealers mis à la disposition des autorités judiciaires							
Evolution sentiment de sécurité « drogues »							
Volet PREVENTIF							
<u>OBJECTIF TACTIQUE:</u> Améliorer l'information à destination de la population et des partenaires privilégiés							
Satisfaction des autorités locales vis-à-vis de l'image							
Volet ENQUETE							
<u>OBJECTIF TACTIQUE:</u> Améliorer les enquêtes en matière de consommation et trafic de stupéfiants							
Nombre de consommateurs et de dealers nouveaux ²⁰ identifiés							
Volet SUIVI							
<u>OBJECTIF TACTIQUE:</u> Mieux suivre les consommateurs et dealers connus							
Ratio de consommateurs orientés passant par le SAP							
Ratio de dealers ciblés / dealers recensés							

²⁰ Est considéré comme « Nouveau » le consommateur qui n'a jamais été enregistré en BNG pour détention, consommation et aide à la consommation (consommateur) , ni pour vente, fabrication et import/export (dealer).

PREVENTION : « AMELIORER L'INFORMATION A DESTINATION DE LA POPULATION ET DES PARTENAIRES PRIVILEGIES »

AMELIORER LE PARTENARIAT AVEC LE SERVICE D'AIDE ET DE PREVENTION DANS LE CADRE D'EXPOSES

Sur les quatre communes, inciter les écoles (partenaires privilégiés) à organiser des exposés en matière de drogues à l'usage des enseignants dans le cadre de journées pédagogiques.

L'information qui y sera délivrée peut également être donnée aux parents (associations de parents) même d'élèves d'écoles primaires (5^{ème} et 6^{ème} année), aux associations de 3x20 (grands-parents) et, dans la mesure des moyens pédagogiques, à certaines classes d'élèves du secondaire.

<u>Responsable</u> :	Fonctionnaire de prévention
<u>Mise en œuvre</u> :	En s'appuyant sur certaines personnes ressources, mettre en place un groupe de travail qui organise des réunions préparatoires, propose une structure d'exposé et, après contact avec les différentes écoles, détermine des dates de passage. Organisation pratique de ces exposés/conférences, à savoir rédaction d'un courrier vers les écoles et les associations de parents, préparation des salles de conférence,...
<u>Cadence</u> :	En fonction de la demande
<u>Capacité à engager</u> :	64 heures / an
<u>Indicateurs</u> :	Nombre de conférences données à l'intention des enseignants / nombre d'enseignants présents Nombre de conférences données à l'intention des parents / nombre de parents présents Nombre de conférences données à l'intention des élèves / nombre d'élèves présents
<u>FCS</u> ²¹ :	Implication du personnel (assistante sociale, conseillers drogues,...). Vulgarisation des exposés. Autorisation des pouvoirs organisateurs.

²¹ Les « Facteurs critiques de succès » sont les conditions indispensables à la réussite du projet.

INFORMER LES AUTORITES LOCALES SUR LE PAYSAGE « DROGUES » PAR COMMUNE AU SEIN DE LA ZONE

Informé de manière objective les partenaires désignés (Conseils et Collèges) sur l'aspect drogue et plus particulièrement le nombre de dossiers, le nombre et les quantités de drogue saisies, les groupes d'âges concernés,...

<u>Mise en œuvre</u> :	Intégration du travail de l'analyste stratégique et du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP) Présentation de l'image intégrée devant le Conseil Zonal de sécurité et les Conseils communaux
<u>Cadence</u> :	1 fois / an
<u>Capacité à engager</u> :	16 heures / an
<u>Indicateurs</u> :	Nombre de présentations Nombre de personnes présentes
<u>FCS</u> :	Disposer des informations les plus actualisées possible. Appui de l'analyste stratégique de la DCA. Implication du fonctionnaire de prévention .

DISSUASION : « MIEUX ORIENTER ET AUGMENTER LA PRESENCE POLICIERE »*EFFECTUER DES PATROUILLES UNIFORMISEES EN POINTS DE CONTROLES FIXES ET MOBILES
« PROTECTION »*

Dissuader les consommateurs potentiels d'acheter des drogues en effectuant des services de patrouilles mobiles et de contrôles statiques spécifiquement orientées vers les nuisances créées par les consommateurs et sur les axes de pénétration de la zone de police (RN88, 82, 883, 830)

<u>Mise en œuvre :</u>	<p>Afin de cibler au mieux les dealers et consommateurs, le Département Sécurité & Opération, avec l'appui du Département Coordination Opérationnelle & Appui, est tenue d'orienter les actions vers les zones à risques, sur les 4 communes que compte la ZP, ainsi que la fourchette d'heures. Ceci sera le résultat d'une exploitation des informations disponibles (CIA, analyse de l'information douce et dure).</p> <p>Utilisation d'une fiche type de compte rendu (utilisée dans le cadre de l'« Opération Rodange »).</p> <p>Service spécifique orienté avec 4 heures de patrouilles et 3 x ½ heure de contrôle statique.</p> <p>Consultation de la banque de données spécifiques en matière de drogues du CIA</p>
<u>Cadence :</u>	Une fois / semaine
<u>Capacité à engager :</u>	7 heures / semaine, x 3 hommes , soit 1092 heures
<u>Indicateurs :</u>	<p>Nombre de services effectués</p> <p>Nombre de personnes et véhicules contrôlés</p> <p>Nombre d'interpellations consommateurs/dealers</p> <p>Nombre de saisies, produits et quantité</p>
<u>CP et FCS :</u>	<p>Rédaction de consignes à cette fin et diffusion</p> <p>Transmission d'un bulletin de service spécifique reprenant ces consignes</p> <p>Consultation de la banque de données spécifiques en matière de drogues – partenariat du CIA</p> <p>Implication et motivation du personnel</p>

EFFECTUER DES PATROUILLES SEMI-ANONYMES « CHERCHER & APPREHENDER »

Dissuader les consommateurs et les dealers potentiels de passer à l'acte en effectuant des services de patrouilles motorisées en uniformes mais à bord de véhicules anonymes spécifiquement orientées vers le phénomène des stupéfiants, sur les axes de pénétration de la zone de police (RN88, 82, 883, 830) et sur les zones à risques.

<u>Mise en œuvre :</u>	Afin de cibler au mieux les dealers et consommateurs, le Département Sécurité & Opération, avec l'appui du Département Coordination Opérationnelle & Appui, est tenue d'orienter les actions vers les zones à risques, sur les 4 communes que compte la ZP, ainsi que la fourchette d'heures. Ceci sera le résultat d'une exploitation des informations disponibles (CIA, analyse de l'information douce et dure). Utilisation d'une fiche type de compte rendu Service spécifique orienté en patrouilles Consultation de la DB Tactique par le Département Sécurité & Opération, avec l'appui du Département Coordination Opérationnelle & Appui dans le but de pouvoir orienter les zones à risques
<u>Cadence :</u>	Une fois / semaine
<u>Capacité à engager :</u>	7 heures / 15 jours, x 3 hommes , soit 546 heures
<u>Indicateurs :</u>	Nombre de services effectués Nombre de personnes et véhicules contrôlés Nombre d'interpellations consommateurs/dealers Nombre de saisies, produits et quantité
<u>CP et FCS :</u>	Rédaction de consignes à cette fin et diffusion Transmission d'un bulletin de service spécifique reprenant ces consignes Consultation de la banque de données spécifiques en matière de drogues – Partenariat du CIA Implication et motivation du personnel

EFFECTUER DES PATROUILLES EN CIVIL « SURVEILLER & APPREHENDER »

Dissuader les dealers potentiels de passer à l'acte en effectuant des services de patrouilles motorisées en civils à bord de véhicules anonymes spécifiquement orientées vers le phénomène des stupéfiants (deal de rue principalement) dans les zones à risques.

<u>Mise en œuvre :</u>	Effectuer par quinzaine, en civil et en véhicule anonyme, une patrouille du SER dans les zones à risque
<u>Cadence :</u>	Une fois par quinzaine
<u>Capacité à engager :</u>	6 heures par semaine, à raison de 2 hommes : 312 heures
<u>Indicateurs :</u>	Nombre de patrouilles effectuées Nombre de personnes et véhicules contrôlés Nombre d'interpellations consommateurs/dealers Nombre de saisies, produits et quantité
<u>CP et FCS :</u>	Rédaction de consignes à cette fin et diffusion Mise au point d'un bulletin de service spécifique Consultation de la banque de données spécifiques en matière de drogues – Partenariat du CIA Implication et motivation du personnel

EFFECTUER UNE ACTION POLICIERE BIMENSUELLE DANS DES ETABLISSEMENTS CIBLES

Contrôler des cafés qui sont connus pour abriter des consommateurs ou des dealers dans le but de mieux orienter la présence policière ; ces informations sont susceptibles de mener à la fermeture administrative des établissements.

<u>Mise en œuvre</u> :	Les établissements sont ciblés grâce aux informations (RIR) dont dispose le Département Sécurité & Opération, avec l'appui du Département Coordination Opérationnelle & Appui. La détermination des établissements à contrôler est réalisée sur les 4 communes de la ZP.
<u>Cadence</u> :	1 fois / 2 mois
<u>Capacité à engager</u> :	6 hommes / 2 mois, à raison de 6 heures par service
<u>Indicateurs</u> :	Nombre de services Nombre de personnes interpellées Nombre de saisies, produits et quantités Nombre de rapports administratifs rédigés Nombre d'établissements ayant faits l'objet d'une fermeture administrative
<u>FCS</u> :	Implication et motivation du personnel Implication de l'autorité administrative L'appui de la Police Fédérale

ENQUETE : « AMELIORER LES ENQUETES EN MATIERE DE CONSOMMATION ET TRAFIC DE STUPEFIANTS »

AMELIORER L'ECHANGE D'INFORMATION DANS LE CADRE DU TRAFIC ET DU DEAL DE DROGUES ENTRE LA ZP ET LA PJF

Améliorer les échanges d'information entre le Service de recherches de la Zone de Police et la Police Judiciaire Fédérale par l'utilisation systématiques de formulaires standardisés déjà existants (RIR, DOS,...) mais également entre les enquêteurs de terrain

<u>Mise en œuvre</u> :	Désignation d'une ou deux personne(s) de référence en vue d'établir une directive contraignante en la matière. Formalisation des comptes-rendus de réunions
<u>Cadence</u> :	1 réunion / mois
<u>Capacité à engager</u> :	30 heures / an
<u>Indicateurs</u> :	Nombre de RIR, DOS,... effectués en matière de drogue Nombre de réunions avec la PJF Nombre de dealers identifiés et mis à disposition des autorités judiciaires
<u>FCS</u> :	La motivation tant du personnel de la SER que celui de la Police Judiciaire Fédérale

*AMELIORER L'ECHANGE D'INFORMATION DANS LE CADRE DU TRAFIC ET DU DEAL DE DROGUES
(ZP-FRANCE-GDL)*

Améliorer les échanges d'information entre le Service de Recherche de la Zone de Police et les services de police frontaliers afin d'obtenir de l'information précise sur des auteurs potentiels ou sur des personnes arrêtées sur leur territoire pour des faits de drogues.

<u>Mise en œuvre</u> :	Désignation d'une ou deux personnes de référence pour établir un contact privilégié (par téléphone et selon une fréquence soutenue) avec des services de police frontaliers, à savoir le Commissariat de Police de Longwy (France) et le SREC d'Esch sur Alzette (GDL).
<u>Cadence</u> :	1 réunion tous les 2 mois
<u>Capacité à engager</u> :	30 heures / an
<u>Indicateurs</u> :	Nombre de RIR, DOS,... effectués en matière de drogue Nombre de réunions préparatoires aux opérations Nombre d'élucidations suite aux informations reçues Nombre de dealers identifiés et mis à disposition des autorités judiciaires
<u>FCS</u>	La motivation tant du personnel de la SER que des enquêteurs étrangers

SUIVI : « MIEUX SUIVRE LES AUTEURS ET CONSOMMATEURS CONNUS »

*REORIENTER LES CONSOMMATEURS DE DROGUE VERS DES STRUCTURES DE DIALOGUE ET
D'ACCUEIL*

Orienter vers le Service d'Aide et de Prévention les personnes interceptées (consommateurs) en possession/consommation de drogues dites douces dans le but de leur faire prendre conscience du danger

<u>Mise en œuvre</u> :	Afin de mener à bien cet objectif, il est indispensable de travailler en concertation avec le Parquet (soit au cas par cas, soit sous forme d'une directive générale) ; une modification de la procédure actuelle est dès lors à mettre en place.
<u>Cadence</u> :	Selon le nombre de dossiers
<u>Capacité à engager</u> :	En combinaison avec le travail de l'assistante sociale (plus spécifiquement en ce qui concerne les mineurs)
<u>Indicateurs</u> :	Nombre de consommateurs interpellés et renvoyés Nombre de personnes passant par le SAP
<u>FCS</u> :	La motivation de l'ensemble du personnel évoluant dans ce domaine particulier La pérennisation du Service d'Aide et de Prévention Information donnée à l'ensemble du personnel sur ce sujet particulier, une fois par an

AMELIORER LA SURVEILLANCE ALEATOIRE DES DEALERS CONNUS SUR LE TERRITOIRE DE LA ZP

Augmenter le nombre de contrôles aléatoires en les ciblant sur les auteurs connus afin d'insécuriser ceux-ci.

<u>Mise en œuvre :</u>	<p>Afin de mener à bien cet objectif, il est indispensable de travailler en concertation avec le Parquet (soit au cas par cas, soit sous forme d'une directive générale). Une modification de la procédure actuelle est dès lors à mettre en place.</p> <p>Il est également important de déterminer correctement, grâce à tous les outils dont la Dirops dispose, les dealers à surveiller (cf également DB du CIA)</p>
<u>Capacité à engager :</u>	Quand une capacité spécifique doit être engagée, elle le sera à raison de 10 heures par dealer
<u>Indicateurs :</u>	<p>Nombre de dealers recensés</p> <p>Nombre de dealers ciblés</p> <p>Nombre de RIR, DOS, ... effectués en la matière</p> <p>Nombre de PV effectués</p>
<u>FCS :</u>	<p>Motivation de l'ensemble du personnel évoluant dans ce domaine particulier</p> <p>Importance de l'attitude irréprochable des policiers impliqués.</p>

B. Maitriser les vols dans les habitations

INTRODUCTION

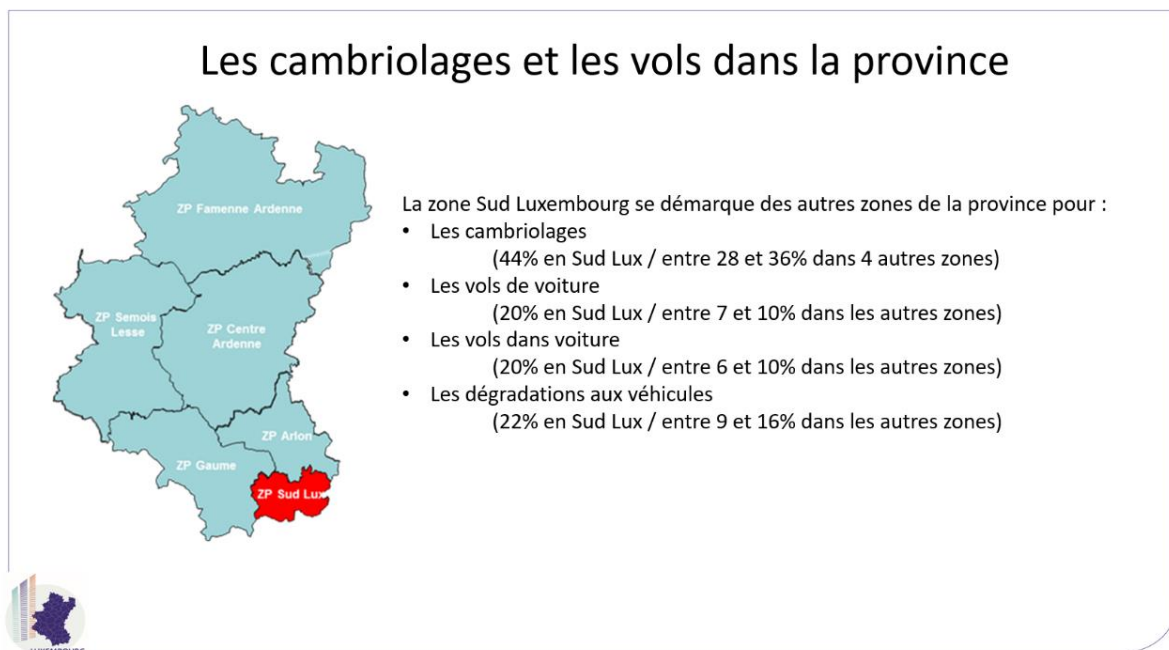
La problématique des vols dans les habitations constitue une priorité établie dans le Plan Zonal de Sécurité 2020-2015. Ce type de vols est, en effet, inquiétant de par son ampleur et son impact particulièrement néfaste sur la population.

Les membres du Conseil Zonal de Sécurité de la ZP Sud Luxembourg ont décidé conjointement d'améliorer l'approche des vols dans les habitations d'un point de vue intégré et intégral. C'est la raison pour laquelle, le présent plan d'action s'inscrit dans le Projet Vols itinérants développé au niveau provincial par la police judiciaire fédérale.

DESCRIPTION DU PROBLEME

Nous entendons par « vol dans une habitation », le vol avec effraction, escalade ou fausses clés, avec ou sans violence, dans une habitation (et ses dépendances), que le fait soit accompli ou qu'il résulte en une simple tentative. L'habitation s'entend comme étant la maison, appartement, ferme, château, caravane résidentielle, cabane/chalet, abbaye, couvent, garage et tout ce qui constitue donc un domicile privé. Ce sont les cambriolages dans les habitations au sens strict.

Ce type de vol n'est pas un phénomène nouveau, il existe et perdure depuis très longtemps. Cependant, le modus operandi évolue avec le temps et nécessite dès lors une adaptation constante de la réponse policière et judiciaire. Alors que l'année 2016 se constate comme étant une année de recul des faits de vols, force est de constater que les vols dans les habitations ne suivent pas cette tendance. En 2017, plus de 160 faits se sont produits sur le territoire zonal.



Dans la Zone de Police du Sud Luxembourg, le vol dans habitation se commet tout au long de l'année mais les mois les plus touchés varient d'une année à l'autre. Il est donc difficile de faire ressortir un schéma des risques mensuel pour les cambriolages. Cependant, certaines périodes de l'année appellent à une plus grande vigilance de nos services : vacances scolaires et période hivernale. Enfin, il peut arriver que des vols soient commis en série sur un court laps de temps.

Il est par contre incontestable que ce type de vols se commet de préférence durant la nuit de semaine. Le meilleur créneau horaire utilisé par les auteurs pour cambrioler se situe entre 02h00 et 06h00 alors que les habitants dorment profondément. Fort heureusement les cambriolages ont lieu principalement sans heurts ni fracas.

Il arrive à de très rares occasions que les auteurs s'en prennent physiquement aux victimes. Ces faits ne représentent toutefois que 1,4% des cambriolages constatés, même s'ils engendrent un lourd traumatisme pour les victimes.

Par ailleurs, les personnes âgées constituent des cibles de choix pour les vols par ruse. Ainsi, de faux agents peuvent se présenter au domicile d'une personne vulnérable, prétextant un contrôle des eaux ou autre, pour s'y introduire et lui dérober divers biens précieux.

Dans la Zone de Police, aucun village n'est épargné, bien que certaines communes soient davantage touchées que d'autres, notamment les villages situés à la frontière française et traversés par la RN88 ou la RN81 sont particulièrement touchés par le phénomène car davantage exposés.

Les auteurs qui parviennent à s'introduire dans les habitations visent avant tout les bijoux, l'argent ainsi que les petits objets tels que les GSM, le matériel informatique (pc portables,...), les jeux vidéo,... Bref, tout ce qu'ils pourront écouler très rapidement et très facilement.

Parmi les auteurs de ces infractions, la majorité sont de nationalités belge (4/10) et française (2/10). Cette analyse corrobore les observations de terrain des collaborateurs qui estiment que « *les auteurs de cambriolages sont d'une part, des locaux souvent en proie d'ailleurs à des problèmes de consommation de drogues (environ 14% des auteurs seraient connus en tant que consommateur ou dealer de stupéfiants), d'autre part des personnes provenant de l'autre côté de la frontière (France – soit issus de camps de gitans, soit issus de la Zone d'Urbanisation Prioritaire)* ».

A ceux-ci s'ajoutent la problématique des bandes d'auteurs itinérants qui passent davantage inaperçus (8% des auteurs enregistrés seraient roumains). Ces auteurs séjournent généralement illégalement dans les grandes villes de notre pays.

Enfin, les auteurs sont généralement jeunes, 44% d'entre eux ayant moins de 20 ans, 81% moins de 30 ans.

En définitive, il est indispensable de rappeler l'importance de la qualité de l'encodage dans l'ISLP (et donc indirectement dans la BNG), la qualité de l'image dressée dépendant essentiellement de l'information recueillie et disponible.

GROUPES-CIBLES

Les Victimes (Habitants)	Les Auteurs
<p><i>. Certaines pourront être ciblées par rapport à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>L'endroit où ils vivent</u> : dans une zone à risque (communes de Musson et d'Aubange, dans un des villages situés le long de la frontière française) ; ▪ <u>Une première victimisation</u> : des maisons sont revisitées dans le mois qui a suivi le premier cambriolage, les rues de ces cambriolages constituent dès lors des cibles potentielles ; ▪ <u>L'existence ou l'absence d'un Partenariat Local de Prévention (PLP)</u> ; ▪ <u>Leur tranche d'âge</u> : les personnes âgées sont plus souvent victimes de vols par ruse. 	<p><i>Trois types d'auteurs principaux sont à mentionner :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Les locaux</u> : de toute tranche d'âge, de toute nationalité, souvent en proie à la consommation de produits stupéfiants et enclins à voler pour obtenir de l'argent qui assure leur consommation ; ▪ <u>Les itinérants des grandes villes de Belgique</u> : qui viennent commettre des vols en séries en un très court laps de temps (souvent sur une seule nuit) et qui repartent ensuite vers leur point de chute ; ▪ <u>Les itinérants du nord de la France</u> : établis dans des camps « gitans » à la frontière française.

PARTENAIRES

<u>INTERNES</u>	<u>EXTERNES</u>
DCA/PJF CIA WPR CIK	Médias/presse locale La population (via notamment les PLP) Le SPF Intérieur Les collègues des pays voisins Le service de gestion des alarmes

LES OBJECTIFS

<i>« Diminuer de 10% les cambriolages, au sens strict, dans les habitations de la zone de police Sud-Luxembourg »</i>				
	Volet PREVENTIF	Volet DISSUASIF	Volet ENQUETE	Volet SUIVI
OBJECTIF TACTIQUE	Informier mieux et davantage la population des mesures de prévention existantes	Mieux orienter et augmenter la présence policière	Mieux enquêter sur les cambriolages commis	Mieux suivre les victimes de ces faits
OBJECTIF OPERATIONNEL	Diffuser des articles de prévention dans la presse locale	Réagir rapidement aux vols commis en série	Améliorer l'enquête de voisinage suite à un cambriolage	Dynamiser les visites de techno-prévention auprès des victimes d'un cambriolage et du voisinage direct
	Augmenter les visites de techno-prévention	Effectuer des patrouilles uniformisées en points de contrôle fixes et mobiles PROTEGER	Améliorer les contacts avec les services de police français et luxembourgeois	Améliorer l'information des victimes sur le suivi du dossier
	Créer un Partenariat Local de Prévention à Musson	Effectuer des patrouilles semi-anonymes CHERCHER & APPREHENDER		
	Dynamiser le service « Police Veille »	Effectuer des patrouilles civiles SURVEILLER & APPREHENDER		

EVALUATION :

<i>« Diminuer de 10% les cambriolages, au sens strict, dans les habitations de la ZP Sud Lux »</i>							
	2019 <u>Mesure</u> <u>Zéro</u>	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution des cambriolages dans habitations							
Taux de criminalité							
Densité de criminalité							
Evolution sentiment de sécurité « vols dans hab »							
Volet PREVENTIF							
<u>OBJECTIF TACTIQUE:</u>							
Informier mieux et davantage la population des mesures de prévention existantes							
Ratio tentatives							
Volet ENQUETE							
<u>OBJECTIF TACTIQUE:</u>							
Mieux enquêter sur les cambriolages commis							
Taux élucidation ²²							

²² Taux d'élucidation = nombre de faits pour lesquels au moins un auteur identifié est lié. Auteur identifié = auteur enregistré en BNG pour lequel le sexe, la nationalité et la date de naissance sont connus.

PREVENTION : « INFORMER MIEUX ET DAVANTAGE LA POPULATION DES MESURES DE PRÉVENTION »

« *MEDIAS* »

En partenariat avec la presse locale, faire paraître un article de prévention par quadrimestre et faire coïncider ces parutions avec les périodes de vacances (dans les 2 semaines qui précèdent) afin de rappeler à la population, au moins, les principes de vigilance.

Les médias sociaux (Facebook) seront également exploités à cette fin.

<p><u>Mise en œuvre :</u></p>	<p>Rédiger un article pour les vacances de Pâques, un article à la veille des grandes vacances et, un article pour les fêtes de fin d'année.</p> <p>Faire coïncider le contenu des articles aux périodes de parution (par exemple durant l'hiver : lampes dans l'habitation même en cas d'absence de l'habitant) + indiquer les coordonnées du service de techno-prévention pour une éventuelle visite.</p> <p>Transmettre ces articles aux contacts presse déterminés à l'avance.</p> <p>S'assurer de la parution de ces articles</p> <p>Faire un scan des articles parus</p> <p>Assurer la diffusion de l'information via les médias sociaux de la zone (Facebook)</p>
<p><u>Cadence :</u></p>	<p>3 articles / an</p>
<p><u>Capacité à engager :</u></p>	<p>6 heures / article paru (soit 6 X3 = 18heures)</p>
<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p>	<p>Nombre d'articles parus (fournir les scans).</p> <p>Nombre de visites techno-prévention réalisées suite à cette démarche.</p>
<p><u>CP et FCS :</u></p>	<p>Création d'un formulaire-type de demande d'une visite en techno-prévention.</p> <p>Protocole de collaboration avec la presse locale écrite et/ou les pages de la commune.</p> <p>Appui du service graphique de la commune</p> <p>Prévoir dans les rapports techno-prévention la prise de connaissance par le demandeur.</p>

TECHNO-PREVENTION

L'objectif est d'augmenter chaque année de 10% le nombre de visites de techno-prévention auprès de la population de la ZP.

<u>Mise en œuvre</u> :	Créer un folder spécifique à la ZP reprenant les coordonnées de l'agent en techno-prévention et les modalités à suivre pour demander une visite. Chaque année, viser un quartier par commune pour la distribution du folder par l'agent de quartier concerné. Répondre aux éventuelles demandes de visite.
<u>Cadence</u> :	Annuellement (au minimum 4 quartiers sur la ZP)
<u>Capacité à engager</u> :	Distribution des folders par l'agent de quartier
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre et noms des quartiers visés. Nombre de folders distribués. Nombre de visites techno-préventives réalisées.
<u>CP et FCS</u> :	Réalisation du folder avec l'aide du service graphique de la commune. Impression des folders par le service imprimerie de la police fédérale. Disponibilité de l'agent de quartier. Prévoir dans les rapports techno-prévention le canal de prise de connaissance par le demandeur.

LES PARTENARIATS LOCAUX DE PREVENTION

Pour fin 2025, mettre en place au moins un nouveau Partenariat Local de Prévention (PLP) dans la commune de Musson (Signeulx, Baranzy, Musson).

<u>Mise en œuvre</u> :	Instaurer un nouveau PLP endéans la période couverte par le PZS 2020-2025
<u>Cadence</u> :	1 fois sur la durée du PZS
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Mise en place du nouveau PLP : oui/non
<u>CP et FCS</u> :	Implication de la population. Implication des autorités administratives et judiciaires.

POLICE VEILLE

Augmenter de 5 % le nombre de maisons contrôlées dans le cadre de l'action « police veille ».

<u>Mise en œuvre</u> :	Prise de connaissance de l'existence de ce service via des articles parus dans la presse ou dans les bulletins communaux. Prise de connaissance via la distribution ciblée des folders du SPF.
<u>Cadence</u> :	3 visites sur une période de 15 jours par maison
<u>Capacité à engager</u> :	En combinaison avec les services PMob. Service spécifique effectué par le service « police veille » en fonction des besoins.
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre de maisons surveillées. Nombre de visites effectuées. Nombre de maisons surveillées qui ont été victimes d'un cambriolage durant cette période.
<u>CP et FCS</u> :	Implication du personnel. Transmission de l'information à la population via les bulletins communaux.

DISSUASION : « MIEUX ORIENTER ET AUGMENTER LA PRESENCE POLICIERE »*REAGIR RAPIDEMENT AUX VOLS COMMIS EN SERIE*

Réagir rapidement aux situations épidémiques relevées grâce à la lecture des rapports journaliers du CIA, et à terme grâce à l'utilisation du programme H24

<u>Mise en œuvre</u> :	Mettre en place un système de détection des épidémies éventuelles via les rapports journaliers du CIA et via le programme H24. Alertes mises en œuvre par la Dirops, avec consignes inscrites dans le Bulletin de Service et via le système de messagerie interne.
<u>Cadence</u> :	Débriefing aux réunions journalières du « 12 minutes ».
<u>Capacité à engager</u> :	En combinaison avec les services PMob.
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre d'alertes reçues par le CIA. Nombre d'alertes mises en œuvre par la Dirops, avec consignes inscrites dans le Bulletin de Service et via le système de messagerie interne.
<u>CP et FCS</u> :	Disposer des rapports journaliers du CIA ou à terme du produit H24 suppléant. Implication de la Dirops dans le dépouillement des Rapports journaliers et de la DB Tactique. S'assurer que toutes les alertes du CIA figurent dans les bulletins de service qu'elles modifient.

*EFFECTUER DES PATROUILLES UNIFORMISEES EN POINTS DE CONTROLES FIXES ET MOBILES :
PROTEGER*

Dissuader les auteurs potentiels de passer à l'acte en effectuant des services de patrouilles mobiles et de contrôles statiques spécifiquement orientés vers le phénomène des cambriolages, sur les axes de pénétration de la zone de police (RN88, 82, 883, 830)

<u>Mise en œuvre</u> :	Service spécifique lors des PMob, orienté avec 4 heures de patrouilles et 3 x ½ heure de contrôle statique. Consultation de la DB Tactique par la Dirops dans le but de pouvoir orienter le « lieu ». Consultation mensuelle du baromètre de criminalité par la Dirops dans le but de pouvoir déterminer un « horaire ».
<u>Cadence</u> :	Une fois par semaine.
<u>Capacité à engager</u> :	7 heures x 2 hommes par semaine.
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre de services effectués. Nombre de personnes et véhicules contrôlés. Nombre d'interpellations dans le cadre des vols dans habitations.
<u>CP et FCS</u> :	Rédaction de consignes à cette fin et diffusion. Transmission d'un bulletin de service spécifique reprenant ces consignes. Consultation de la DB Tactique et du rapport journalier reprenant les derniers faits judiciaires et les signalements effectués, et à terme utilisation du programme H24. Disposer du baromètre de la criminalité.

EFFECTUER DES PATROUILLES SEMI-ANONYMES : CHERCHER ET APPREHENDER

Dissuader les auteurs potentiels de passer à l'acte en effectuant des services de patrouilles motorisées en uniformes mais à bord de véhicules anonymes spécifiquement orientés vers le phénomène des cambriolages, sur les axes de pénétration de la zone de police (RN88, 82, 883, 830)

<u>Mise en œuvre</u> :	Service spécifique lors des PMob, orienté avec 4 heures de patrouilles et 3 x ½ heure de contrôle statique. Consultation de la DB Tactique par la Dirops dans le but de pouvoir orienter le « lieu ». Consultation mensuelle du baromètre de criminalité par la Dirops dans le but de pouvoir déterminer un « horaire ».
<u>Cadence</u> :	Une fois par semaine
<u>Capacité à engager</u> :	7 heures x 2 hommes par semaine
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre de services effectués. Nombre de statiques effectuées. Nombre de personnes et véhicules contrôlés. Nombre d'interpellations dans le cadre des vols dans habitations.
<u>CP et FCS</u> :	Rédaction de consignes à cette fin et diffusion. Transmission d'un bulletin de service spécifique reprenant ces consignes. Consultation de la DB Tactique et du rapport journalier reprenant les derniers faits judiciaires et les signalements effectués, et à terme utilisation du programme H24.

EFFECTUER DES PATROUILLES EN CIVIL : SURVEILLER ET APPREHENDER

Détecter les situations suspectes et identifier les auteurs susceptibles de passer à l'acte grâce au fait que la Dirops dispose d'une DB Tactique hebdomadaire

<u>Mise en œuvre</u> :	Effectuer par quinzaine, en civil et en véhicule anonyme, une patrouille dans les zones à risque
<u>Cadence</u> :	Une fois par quinzaine
<u>Capacité à engager</u> :	6 heures par quinzaine, à raison de 2 hommes
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre de patrouilles effectuées. Nombre de personnes et véhicules contrôlés. Nombre d'interpellations dans le cadre des vols dans habitations.
<u>CP et FCS</u> :	Rédaction de consignes à cette fin et diffusion. Mise à jour et lecture de la DB Tactique, ainsi que du rapport journalier afin que la Dirops puisse identifier les endroits à risque. Mise au point d'un bulletin de service spécifique.

ENQUÊTE : « MIEUX ENQUÊTER SUR LES CAMBRIOLAGES COMMIS »*AMELIORER L'ENQUETE DE VOISINAGE SUITE A UN CAMBRIOLAGE*

Développer un système permettant d'améliorer l'enquête de voisinage par l'élaboration d'un document destiné aux voisins des victimes d'un vol. Ce formulaire devra ensuite être opérationnel.

<u>Mise en œuvre</u> :	Mise en place d'un groupe de travail chargé de la conception du formulaire. Rendre le système obligatoire
<u>Capacité à engager</u> :	100 heures pour l'ensemble de la période du PZS
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Existence du formulaire : oui/non Nombre de formulaires distribués Nombre de contacts pris suite à la distribution du formulaire
<u>CP et FCS</u> :	Tenir compte des remarques constructives en vue de l'amélioration du système. Implication du personnel faisant partie du groupe de travail.

AMELIORER LES CONTACTS AVEC LES SERVICES DE POLICE FRANÇAIS ET LUXEMBOURGEOIS

Obtenir de l'information précise sur des groupes d'auteurs potentiels ou sur les personnes arrêtées au GDL ou en France, pour des faits de vol dans les habitations

<u>Mise en œuvre</u> :	Prendre contact et se renseigner régulièrement par téléphone avec la Police du Grand-Duché du Luxembourg, le commissariat de police de Longwy et la brigade de Gendarmerie de Lexy. Désigner à cette fin un ou deux membres du personnel (INP/INPP) en tant que personnes de Référence. Leur donner un briefing ainsi que des autorisations de déplacement à l'étranger.
<u>Cadence</u> :	Une rencontre / trimestre. Un contact téléphonique / semaine.
<u>Capacité à engager</u> :	30 heures pour l'ensemble de la période du PZS
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre de contacts. Nombre de RIR effectués.
<u>CP et FCS</u> :	Implication du personnel

SUIVI : « MIEUX SUIVRE LES VICTIMES DE CES FAITS »***DYNAMISER LES VISITES DE TECHNO-PREVENTION AUPRES DES VICTIMES D'UN CAMBRIOLAGE ET DU VOISINAGE DIRECT***

Proposer une visite de techno-prévention et une visite de l'assistante sociale chargée de l'assistance aux victimes aux particuliers victimes de vol ou de tentatives de vol, par écrit via l'envoi d'un courrier type. Par voisinage direct, on entend les 2 maisons voisines NSEO.

<u>Mise en œuvre</u> :	Mise en œuvre de cette procédure par la validation d'un courrier type. Opérationnalisation de ce nouveau système, à savoir, par l'envoi systématique de ce courrier et des visites de techno-prévention et/ou de l'assistante sociale en fonction de la demande
<u>Cadence</u> :	Selon la demande
<u>Capacité à engager</u> :	250 heures pour l'ensemble de la période du PZS
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre de courrier transmis / nombre de vols. Nombre de visites par le service de techno-prévention suite à ce courrier. Nombre de visites par le service d'assistance aux victimes suite à ce courrier
<u>CP et FCS</u> :	Implication du personnel Rédaction d'un modèle de courrier

AMELIORER L'INFORMATION DES VICTIMES SUR LE SUIVI DU DOSSIER

A l'issue de l'enquête, envoyer un courrier type aux particuliers victimes de vol ou de tentatives de vol, de façon à leur signaler les mesures prises et les devoirs effectués ainsi que le résultat de l'enquête au plus tard une semaine après l'envoi du dossier au Parquet.

<u>Mise en œuvre</u> :	Mise en œuvre de cette procédure par la validation, par le Parquet, d'un courrier type reprenant les éléments relevés comme essentiels pour les victimes Opérationnalisation de ce nouveau système, par l'envoi systématique de ce courrier.
<u>Cadence</u> :	En fonction des dossiers créés
<u>Capacité à engager</u> :	150 heures pour l'ensemble de la période du PZS
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre de courrier transmis / nombre de dossiers vols ouverts
<u>CP et FCS</u> :	Implication du personnel Rédaction d'un courrier type et sa validation par le Parquet Le suivi des dossiers de vol dans habitation sur le volet enquête

C. Renforcer la Police de Proximité (EN INTERNE)

INTRODUCTION

Certaines priorités visent l'amélioration du fonctionnement interne du corps de police.

Le présent plan d'action vise une meilleure gestion de la zone de police quant à la circulation de l'information, spécifiquement via le renforcement de sa police de proximité.

DESCRIPTION DU PROBLEME

Les échanges entre les autorités administratives et le Chef de Corps sont d'une importance capitale pour le bon déroulement de la gestion de la zone de police, tout autant que la qualité des rapports entre le policier et le citoyen.

Les autorités, comme les citoyens, ont fait part de leur souhait d'obtenir davantage d'informations concernant les faits se produisant sur leur territoire. Bien qu'en matière judiciaire, les seules informations qui peuvent être transmises (en vertu du respect du secret professionnel) sont d'ordre anonymes (ni la victime ni l'auteur ne sont identifiés), les vecteurs de communication et les éléments de cette communication sont également envisagés dans le cadre de ce plan.

Dans cette section, est visé le renforcement du contact « personnel » qu'entretient les services de proximité avec leur communauté. Ainsi, l'agent de quartier apparaît comme la figure intermédiaire privilégiée entre la population et la structure policière.

Par ailleurs, une parfaite gestion des médias par les services zonaux permettra d'appuyer les services de proximité. Nous abordons plus particulièrement la question de l'amélioration de la « communication zonale » au sens large du terme *infra* ²³.

GROUPES-CIBLES

Les groupes ciblés sont la Population et les Autorités.

PARTENAIRES

<u>INTERNES</u>	<u>EXTERNES</u>
Agents de proximité Chef de corps	Autorités judiciaires Autorités administratives

²³ Voir p.108 : « Développer la communication interne et externe de la zone de police »

LES OBJECTIFS

<i>« Améliorer le service de police de proximité auprès de la population et des autorités administratives »</i>			
OBJECTIF TACTIQUE	Volet COMMUNICATION	Volet VISIBILITE	Volet ENQUETE
		Informer mieux et davantage les autorités administratives des interventions réalisées sur la ZP Sud Lux.	Améliorer la présence policière.
OBJECTIF OPERATIONNEL	Améliorer l'information journalière donnée aux bourgmestres de la Zone de Police.	Effectuer des actions d'îlotage à pied.	Effectuer un « cadastre » de certaines zones/rues où la présence criminelle semble plus importante .
	Améliorer l'information hebdomadaire donnée aux bourgmestres de la Zone de Police.	Effectuer des actions d'îlotage en vélo.	

EVALUATION

<i>« Améliorer le service de police de proximité auprès de la population et des autorités administratives »</i>							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	<u>Mesure</u>						
	<u>Zéro</u>						
Satisfaction des autorités administratives sur le rendre compte et la transparence							
Volet VISIBILITE							
OBJECTIF TACTIQUE:							
Améliorer la présence policière							
Sondage population (% de personnes estimant les différentes patrouilles comme étant suffisantes)							
Volet ENQUETE							
OBJECTIF TACTIQUE:							
Améliorer la recherche de l'information							
Nombre d'informations transmises au PR							

COMMUNICATION : « Informer mieux et davantage les autorités des interventions réalisées »

AMELIORER L'INFORMATION JOURNALIERE DONNEE AUX BOURGMESTRES

Rendre compte, aux autorités administratives, des interventions journalières en transmettant un courrier électronique avec les informations autorisées et non couvertes par le secret professionnel en matière judiciaire

<u>Mise en œuvre</u> :	Réaliser un document type permettant de regrouper les informations autorisées et non couvertes par le secret professionnel en matière judiciaire et le soumettre à l'accord des parties prenantes (bourgmestres/PR). Consulter quotidiennement la rubrique information de l'ISLP, excepté le WE Extraction des données et vérifications de celles-ci (uniquement pour ce qui concerne les données autorisées). Transmission du document type reprenant les données par commune au bourgmestre concerné, et ce, par voie électronique.
<u>Cadence</u> :	Quotidienne (jours ouvrables – soit 200 jours)
<u>Capacité à engager</u> :	200 heures par an (1 heure par jour)
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre de courriels envoyés
<u>CP et FCS</u> :	Implication des membres du personnel désignés Encodage correct et rapide des bases de données utilisées Connaissance de l'ISLP, modules de recherche d'information Connaissance des programmes Word et Excell

AMELIORER L'INFORMATION HEBDOMADAIRE DONNEE AUX BOURGMESTRES

Rendre compte de l'activité policière et des faits concernant la police administrative de matière hebdomadaire avec chacun des bourgmestres de la zone de police par un entretien visuel. Les informer également du remplacement d'un agent de quartier en cas d'absence de celui-ci.

<u>Mise en œuvre</u> :	Rédiger une synthèse claire, par commune, en partant des faits, des rapports et des contacts avec l'inspecteur de proximité Déterminer les lieux et dates de réunions, par contacts téléphoniques, avec les bourgmestres concernés Récouter les renseignements provenant des bourgmestres et les transmettre aux personnes idoines Récouter ensuite le feedback au bourgmestre concerné
<u>Cadence</u> :	1X par semaine/bourgmestre
<u>Capacité à engager</u> :	416 heures / an, à raison de 8 heures par semaine
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre de contacts avec les bourgmestres par commune Nombre d'informations données/reçues avec suivi
<u>CP et FCS</u> :	Entretenir des contacts fréquents avec les inspecteurs de proximité Faire circuler l'information dans les deux sens

VISIBILITE : « MIEUX ORIENTER ET AUGMENTER LA PRESENCE POLICIERE »*EFFECTUER DES PATROUILLES D'ILOTAGE A PIED*

Par équipe de deux, effectuer, mensuellement, deux patrouilles pédestres afin de prendre contact avec la population et les commerçants concernés dans le but de leur prodiguer des conseils de prévention, d'effectuer des remarques en matière de circulation et, si nécessaire, de verbaliser.

L'important est d'assurer une présence dissuasive et rassurante sur l'ensemble du territoire.

<u>Mise en œuvre</u> :	Rédiger des consignes claires et précises à cette fin, et les diffuser Compléter le bulletin de service avec ces consignes Orienter au mieux les patrouilles en consultant la DB tactique et le rapport journalier reprenant les derniers faits judiciaires et les signalements effectués
<u>Cadence</u> :	Deux fois par mois
<u>Capacité à engager</u> :	480 heures / an, à raison de 2 hommes par patrouille de 5 heures
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre de patrouilles effectuées Nom des quartiers visités Nombre d'heures consacrées
<u>CP et FCS</u> :	Implication capable du personnel Capacité disponible

EFFECTUER DES ACTIONS D'ILOTAGE EN VELO

Par équipe de deux, effectuer, mensuellement, deux patrouilles à vélo afin de prendre contact avec la population et les commerçants concernés, de prodiguer des conseils de prévention, d'effectuer des remarques en matière de circulation et, si nécessaire, de verbaliser. L'important est d'assurer une présence dissuasive et rassurante sur l'ensemble du territoire.

<u>Mise en œuvre</u> :	Rédiger des consignes claires et précises à cette fin, et les diffuser Compléter le bulletin de service avec ces consignes. Orienter au mieux les patrouilles en consultant la DB tactique et le rapport journalier reprenant les derniers faits judiciaires et les signalements effectués
<u>Cadence</u> :	Deux fois par mois.
<u>Capacité à engager</u> :	480 heures / an, à raison de 2 hommes par patrouille de 5 heures
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre de patrouilles effectuées Nom des quartiers visités Nombre d'heures consacrées
<u>CP et FCS</u> :	Implication capable du personnel Capacité disponible

ENQUÊTE : « AMELIORER LA RECHERCHE DE L'INFORMATION »*EFFECTUER UN « CADASTRE » DE CERTAINS SECTEURS*

Par équipe, en collaboration avec les agents de quartier concernés, effectuer un recensement des personnes habitant dans un secteur et les recouper avec les différentes bases de données existantes des services communaux (population, urbanisme, ...). En retirer les informations nécessaires et en informer les autorités judiciaires et administratives.

<u>Mise en œuvre</u> :	Viser un secteur d'une commune par an. Rédiger des consignes claires et précises à cette fin, et les diffuser. Compléter le bulletin de service avec ces consignes.
<u>Cadence</u> :	1 secteur par an
<u>Capacité à engager</u> :	En combinaison avec le service Proximité
<u>Indicateurs de suivi</u> :	Nombre de cadastres réalisés/Nom des secteurs cadastrés. Nombre d'habitations cadastrées. Nombre de personnes trouvées. Nombre de PV et rapports rédigés. Nombre de RIR rédigés.
<u>CP et FCS</u> :	Disposer des informations provenant du RRN et de l'urbanisme en premier lieu. Organisation avec les services communaux concernés en vue du suivi des dossiers. Participation éventuelle de l'Office des Etrangers.

4.3. Attentions Particulières & Actions Ponctuelles

A. ATTENTIONS PARTICULIERES

<u>1) Renforcer la lutte contre la Traite des Êtres Humains</u>	<u>2) Renforcer la lutte contre les Atteintes aux personnes</u>	<u>3) Renforcer la lutte contre le terrorisme</u>
<p>Cette priorité fut retenue par les quatre Bourgmestres et Monsieur le Gouverneur.</p> <p>L'objectif est de renforcer la lutte contre la Traite des Êtres Humains, via notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie de déstabilisation des organisations criminelles qui se livrent à la TEH en les privant de leurs avantages patrimoniaux, - Une recherche efficace des réseaux de trafic d'êtres humains, - Un renforcement de la lutte contre les marchands de sommeil, - Une bonne gestion de la Transmigration. 	<p>Cette priorité fut retenue par Monsieur le Procureur du Roi.</p> <p>L'objectif est de renforcer la lutte contre les atteintes aux personnes, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Violences intrafamiliales et les violences contre les femmes (COL 4/2006), - La criminalité violente. - Les atteintes à l'intégrité de la personne, - Les discriminations, - Les atteintes à l'intégrité physique des personnes (violences sexuelles, attentat à la pudeur, coups et blessures, etc.). <p>Dans ce sens, une attention particulière sera portée sur les groupes cibles les plus vulnérables de notre société.</p>	<p>Cette priorité fut retenue par la Région Wallonne.</p> <p>Une attention particulière sera portée sur la mise en œuvre du « Plan de lutte contre le radicalisme violent » adopté par la Région Wallonne.</p>

B. ATTENTIONS PARTICULIERES & ACTIONS PONCTUELLES

<u>1) Lutter contre l'insécurité Routière</u>	<u>2) Préserver l'Ordre Public</u>	<u>3) Lutter contre la criminalité Environnementale et les Incivilités</u>
<p>Cette priorité fut retenue par Monsieur le Procureur du Roi, les quatre Bourgmestres, la Région Wallonne, Monsieur le Gouverneur et les Citoyens.</p> <p>L'objectif est de renforcer la lutte contre l'insécurité routière de manière générale, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les excès de vitesse, - La conduite sous influence (alcool et drogues), - Les stationnements gênants, - La circulation illégale des poids lourd sur le territoire zonal, - Les infractions au Décret wallon du 04/04/2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière, <p>L'Education Routière sera dès lors promue.</p>	<p>Cette priorité fut retenue par Monsieur le Gouverneur.</p> <p>L'objectif est la préservation de l'Ordre Public, via notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la lutte contre les violences au sein de l'espace public, - Le renforcement de la lutte contre la délinquance juvénile (PLP 41), - Une gestion négociée de l'espace public, - Une gestion des événements. 	<p>Cette priorité fut retenue par les quatre Bourgmestres, la Région Wallonne et les Citoyens.</p> <p>Vu le Décret Wallon relatif à la délinquance environnementale adopté le 03/05/2019, l'objectif est de renforcer la lutte contre la Délinquance Environnementale et les Incivilités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les atteintes illégales à l'Environnement et au cadre de vie, - Les incivilités, - Les dépôts clandestins, - Les atteintes à la conservation de la nature, - Les infractions urbanistiques, - Les atteintes au Bien-Être animal.

C. ACTIONS PONCTUELLES

<u>1) Renforcer la Coopération Internationale</u>	<u>2) Renforcer la collaboration interzonale, via une approche transversale</u>
<p>Cette priorité fut retenue par le PNS et Monsieur le Gouverneur.</p>	<p>Cette priorité fut retenue par le PNS et Monsieur le Gouverneur.</p>

D. EN INTERNE : Développer la Communication Interne & Externe de la zone de police**ATTENTIONS PARTICULIÈRES & ACTIONS PONCTUELLES :**
Développer la Communication Interne & Externe de la zone de police

Cette priorité fut retenue par les citoyens et les collaborateurs de la Zone de police Sud-Luxembourg. L'objectif est, d'une part, de développer la communication de la zone de police avec les différents acteurs qui composent la collectivité dans laquelle elle s'inscrit ; d'autre part d'assurer une parfaite transparence au sein même du corps de police. Cette section est lié au Plan d'action en interne « Renforcer la Police de Proximité » développé *infra*.

COMMUNICATION EXTERNE**Leçons à tirer du Plan Zonal de Sécurité précédent (2014-2019)**

Durant l'application de l'ancien Plan Zonal de Sécurité, en terme de communication de la zone de police vers la collectivité, certains efforts de la part de la zone avaient été annoncés :

Plan Zonal de Sécurité 2014-2019		
<u>Piste exploitée</u>	<u>Description et mise en œuvre</u>	<u>BILAN 2019</u>
« Tenue d'un site Internet propre à la Zone de police »	Mis à jour de manière régulière, ce site Internet se voulait être une voie de communication privilégiée de la zone vers le citoyen en mettant à disposition de ce dernier un recueil de documentation et d'informations « Police » en tous genres.	Force est de constater que le site Internet, bien que disponible, n'est plus du tout à jour car plus alimenté depuis plusieurs années.
« Transmission de comptes-rendus réguliers des actions policières opérationnelles zonales via la presse écrite locale »	Ces comptes-rendus de certaines actions policières opérationnelles préventives ou répressives devaient être communiqués à la presse écrite régionale afin que les citoyens puissent connaître les différentes actions des services de police.	Force est de constater que ce moyen de communication n'est plus du tout d'actualité, les comptes-rendus en question n'étant plus du tout transmis à la presse écrite locale.
« Publication d'articles traitant de l'activité policière zonale dans les bulletins communaux »	L'objectif était d'assurer la publication régulière d'articles de style « journalistique » dans les bulletins des quatre communes. Une fois par an, étaient présentées les lignes directrices de la politique criminelle de la zone de police avec le rappel des heures d'ouverture des bureaux et le nom des agents de quartier ainsi que leur secteur de travail. Toute l'année, des articles portant sur thèmes saisonniers, liés à l'actualité sécuritaire du moment, devaient être communiqués à la population.	Bien que quelques articles portant sur la zone de police aient été publiés dans les bulletins communaux au cours des dernières années, force est de constater que ce moyen de communication reste trop peu exploité.
« Engagement d'un chargé de communication »	/	Recrutement, au cours de l'année 2018, d'un Conseiller d'Appui à la politique et au Développement, chargé de communication.

En définitive, nous constatons que, durant le Plan Zonal de Sécurité précédent, l'établissement d'une communication externe efficiente durant le Plan Zonal de Sécurité précédent n'a pas été réalisé.

La politique de Communication Externe pour la période 2020-2025

La zone de police Sud-Luxembourg est consciente de l'urgence de mettre en place une meilleure communication externe. Le principal objectif est de renouer un lien de confiance entre les services de police et la collectivité. Un lien social solide permet en effet un rapprochement entre les différents acteurs de notre société et insuffle une confiance mutuelle bénéfique à tous. Pour ce faire, différentes pistes seront exploitées.

<i><u>Piste exploitée</u></i>	<i><u>Description</u></i>
<i>Fonction de « Conseiller - Chargé de communication »</i>	Le <i>Conseiller d'Appui à la Politique et au Développement</i> , notamment en charge de la communication externe, œuvrera à la création et au développement de différents canaux de communication externe.
<i>Développement d'un site internet zonal</i>	Le site Internet sera réactualisé. Une personne sera chargée de son alimentation régulière. Ce site communiquera les informations sécuritaires les plus importantes aux citoyens.
<i>Exploitation des médias sociaux</i>	<p>Il semble fondamental de communiquer vers la population via les réseaux sociaux.</p> <p>Ainsi, une page Facebook sera créée et administrée par un Pool « <i>Médias Sociaux</i> » créé pour la cause et composé de membres du personnel opérationnels et Calog. Cette page sera destinée au relai d'un maximum d'informations relatives à la zone de police, qu'elles soient d'ordre informatif, préventif ou descriptif d'éventuelles actions opérationnelles spécifiques.</p> <p>En ce sens, la zone souscrira à un abonnement à une « <i>Plateforme internet pluridisciplinaire de partage d'informations liées à la prévention et à la sécurité</i> » afin de pouvoir véhiculer des articles scientifiques via nos médias sociaux.</p>
<i>Exploitation des médias traditionnels</i>	La zone s'engagera à communiquer davantage aux principaux médias locaux et se montrera disponible, dans la mesure du possible, pour répondre à leurs sollicitations.
<i>Publication trimestrielle via les bulletins communaux</i>	Les bulletins communaux sont de formidables outils de communication qui sont mis à la disposition de la zone par les autorités communales. L'objectif est de rédiger des articles de type « journalistique » en relation avec l'actualité en vue de leur publication.
<i>Une modernisation de l'identité visuelle</i>	L'objectif est de moderniser l'image de la zone de police Sud-Luxembourg, en vue d'insuffler une dynamique future positive : actualisation du logo zonal ; actualisation de la brochure d'accueil fournies aux nouveaux arrivants ; prise de photographies au cours de certaines opérations ou événements d'envergure et leur diffusion des via les réseaux sociaux.
<i>Campagnes de prévention</i>	L'objectif est de participer au déploiement (voire d'initier) des campagnes de prévention portant sur diverses problématiques sur le territoire zonal, et ce le plus régulièrement possible.

COMMUNICATION INTERNE

Leçons à tirer du Plan Zonal de Sécurité précédent (2014-2019)

Depuis plusieurs années, d'aucuns dénoncent une politique de communication *intramuros* déficiente de la part de la Direction zonale. Les résultats de la charge psychosociale de 2015 en témoignent d'ailleurs.

Plus particulièrement, plusieurs pistes de développement étaient annoncées au sein du précédent Plan Zonal de Sécurité :

Plan Zonal de Sécurité 2014-2019		
<u>Piste exploitée</u>	<u>Description et mise en œuvre</u>	<u>BILAN 2019</u>
« Réunions de plateforme hebdomadaires »	<i>Lors des réunions de plateforme hebdomadaires, les comptes rendus des différentes réunions ou séances d'information, auxquelles la direction ou la hiérarchie ont participé doivent systématiquement faire l'objet d'un bref exposé résumant les principales informations relatives aux réunions DIRCO, Collèges de Police, Conseils de Police, CCB, séances d'information dispensées par les différents partenaires, etc.</i>	Bien que certains efforts aient été réalisés, force est de constater que cet objectif n'a pas été réalisé systématiquement.
« Communication des comptes-rendus des principales réunions aux membres du personnel »	<i>Des comptes rendus des principales réunions doivent être établis et communiqués au personnel concerné.</i>	Force est de constater que ce moyen de communication n'est pas réalisé systématiquement au sein de la zone.
« Briefings journaliers de postes »	<i>Briefings journaliers de postes où tout point à communiquer, aussi bien opérationnel qu'organisationnel doit être abordé ou communiqué</i>	Bien que certains briefings soient réalisés, ils ne sont pas réalisés de manière journalière.
« Réunions hebdomadaires de plateforme opérationnelle et de fonctionnement »	<i>Périodiquement, le Directeur Administratif doit participer à une réunion de plateforme opérationnelle et de fonctionnement pour aborder tous les points concernant la logistique ou les ressources humaines. Un procès-verbal succinct de réunion devrait être établi et systématiquement communiqué au personnel</i>	Force est de constater que ce moyen de communication n'est pas réalisé systématiquement au sein de la zone.
« Réunions mensuelles de théorie »	<i>Se tiendront des réunions mensuelles de théorie des postes décentralisés avec le personnel du poste auxquelles sont abordés tous les points utiles à communiquer et notamment les nouvelles directives.</i>	Bien que ces réunions ont bien été tenues de manière régulière, la fréquence n'a toutefois pas été respectée.

En définitive, nous constatons que, durant le Plan Zonal de Sécurité précédent, l'établissement d'une communication interne efficace n'a pas été réalisé.

La politique de Communication Interne pour la période 2020-2025

La zone de police Sud-Luxembourg mesure l'importance de la mise en place rapide d'une meilleure communication interne.

L'objectif est de renouer le lien entre les membres du personnel, de manière verticale mais également horizontale, et ce afin de renforcer l'esprit de corps et la confiance mutuelle au sein de nos services. Pour ce faire, différentes pistes seront exploitées.

<i>Piste exploitée</i>	<i>Description</i>
<i>Fonction de « Conseiller - Chargé de communication »</i>	<p>Le <i>Conseiller d'Appui à la Politique et au Développement</i>, notamment en charge de la communication interne, œuvrera à la création et au développement de différents canaux de communication interne.</p> <p>Par ailleurs, il assurera la vulgarisation des nouveaux textes légaux et leur communication au personnel concerné.</p>
<i>Tenue d'un « 12 minutes » journalier</i>	Réunion journalière de la Direction Opérationnelle pour analyse des interventions de dernières 24 heures écoulées pour réagir rapidement en cas de problématiques particulières ou de phénomène émergent.
<i>Réunions du Comité de Direction</i>	Chaque semaine se tiendra une réunion (voire deux) du Comité de Direction.
<i>Réunions de Fonctionnement Organisationnel</i>	Chaque trimestre se tiendra une réunion avec l'ensemble de la ligne hiérarchique, Officiers et Inspecteurs Principaux. L'objectif à moyen terme est de pouvoir tenir cette réunion tous les deux mois.
<i>Réunions avec l'ensemble du personnel</i>	Chaque semestre se tiendra une réunion avec l'ensemble du personnel zonal.
<i>Formations</i>	Les besoins et attentes des membres du personnel en matière de besoins individuels de formation seront pris en compte, au regard des besoins opérationnels, des projets en cours et des nécessités opérationnelles/techniques.
<i>Plateforme internet pluridisciplinaire de partage d'informations liées à la prévention et à la sécurité</i>	La zone souscrira à un abonnement à une « <i>Plateforme internet pluridisciplinaire de partage d'informations liées à la prévention et à la sécurité</i> » afin de pouvoir véhiculer des articles scientifiques relatifs intramuros.

E. Autres priorités et actions majeures dans lesquelles s'inscrit la zone de police

Plus généralement, les services policiers de la zone, et notamment le service « Enquête et de recherche », viseront à élucider les infractions, à en identifier et arrêter leurs auteurs afin de mettre ces derniers à disposition des autorités judiciaires.

Dans le cadre de la lutte contre les différents phénomènes, la zone de police Sud-Luxembourg s'inscrira notamment dans les plans d'action « FIPA »²⁴ du Directeur Coordonnateur de l'Arrondissement Judiciaire de Luxembourg, selon ses disponibilités et sa capacité opérationnelle. A cet effet, la zone participera aux différentes opérations visant les phénomènes.

Dans la problématique de la lutte contre la criminalité transfrontalière, la zone continuera les collaborations transfrontalières, tant au niveau de l'échange des informations qu'en termes de réalisations de patrouilles transfrontalières avec les services de police et de gendarmerie français voisins.

²⁴ FIPA : Full Integred Police Action : Actions de Police Intégrée

CHAPITRE V

APPROBATION DU PLAN

POUR PRISE DE CONNAISSANCE DE CE QUI PRECEDE ET ACCORD SUR LE FOND ET LA FORME DU PRESENT PLAN ZONAL DE SECURITE 2020-2025	
<u>DATE</u> : 18.10.2019	
<u>LIEU</u> : Commissariat Central ZP Sud-Luxembourg , 5-Rue Fernand André-6791 ATHUS (AUBANGE)	
MEMBRES DU CZS	SIGNATURES
Monsieur DONDELINGER Jean-Paul, Bourgmestre d'Aubange, Président ;	
Madame GUILLAUME Sylvie, Bourgmestre de Musson ;	
Monsieur KIRSCH Roger, Bourgmestre de Messancy ;	
Monsieur RONGVAUX Alain, Bourgmestre de Saint-Léger ;	
Monsieur DONNAY Etienne, Procureur du Roi ;	
Monsieur HALLEUX Laurent, Premier Commissaire, Directeur Coordinateur f.f. ;	
Monsieur HOREVOETS Pierre, Commissaire Divisionnaire, PJF, Directeur Judiciaire a.i ;	
Monsieur MATHIEU Michaël, Responsable Service d'Aide et Prévention	
Monsieur DENEFFE Philippe, Commissaire Divisionnaire, Chef de Corps, ZP Sud-Luxembourg ;	

Liste de Distribution

Une copie du présent Plan Zonal de Sécurité 2020-2025 est distribuée à :

*Monsieur **DE CREM Peter**, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur*

*Monsieur **GEENS Koen**, Ministre de la Justice*

*Monsieur **DONNAY Etienne**, Procureur du Roi de Luxembourg a.i.*

*Monsieur **DONDELINGER Jean-Paul**, Bourgmestre d'Aubange, Président du Collège de police*

*Monsieur **KIRSCH Roger**, Bourgmestre de Messancy*

*Madame **GUILLAUME Sylvie**, Bourgmestre de Musson*

*Monsieur **RONGVAUX Alain**, Bourgmestre de Saint-Léger*

*Monsieur **FROIDMONT Eric**, Commissaire Divisionnaire, Directeur Coordinateur de DCA Police Fédérale Luxembourg a.i.*

*Monsieur **HOREVOETS Pierre**, Commissaire Divisionnaire, Directeur Judiciaire a.i., Police Judiciaire Fédérale de Luxembourg*

*Monsieur **DENEFFE Philippe**, Commissaire Divisionnaire, Chef de corps*

ANNEXES

ANNEXE n°1**Conseil Zonal de Sécurité n°01 2019 :**

« Analyse de la situation locale et des attentes des partenaires en vue de déterminer les priorités et objectifs stratégiques de l'activité policière pour la période 2020 à 2025 »

TABLE DES MATIÈRES

PREAMBULE.....	1
INTRODUCTION.....	2
Population zonale	2
Plan Zonal de Sécurité 2014-2019	3
PARTIE I : APPROCHE DE L'INSECURITE OBJECTIVE	4
<u>Sources</u>.....	4
<u>Statistiques Policières de la Criminalité</u>.....	4
<u>Evolution de la Criminalité locale entre 2014 et 2019</u>.....	6
<u>Approche Objective : Conclusions</u>.....	24
PARTIE II : APPROCHE DE L'INSECURITE SUBJECTIVE.....	25
<u>Source</u>.....	25
<u>Analyse des principaux résultats</u>.....	26
<u>Approche Subjective : Conclusions</u>	50
PARTIE III : ATTENTES DES AUTORITES ET PARTENAIRES	52
CONCLUSION : CHOIX DES PRIORITES 2020-2025.....	59